



Rapport Annuel 2009



Rapport Annuel





Rapport d'activité 2009



Le présent document ainsi que le rapport financier qui l'accompagne constituent le document de référence ALTEN sur l'exercice 2009. Celui-ci a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mai 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 136 à 201 du document de référence n°D.09-0473 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2009 ;
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 137 à 194 du document de référence n°D.08-0297 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





■ RAPPORT D'ACTIVITÉ

I - GOUVERNANCE DU GROUPE 3

- 1.1. MESSAGE DU PRESIDENT 5
- 1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITE EXECUTIF 6
- 1.3. LE GROUPE 9
- 1.4. LES CHIFFRES CLES 10

2 - POSITIONNEMENT D'ALTEN 13

- 2.1. MARCHES 14
- 2.2. OFFRE 17
- 2.3. SECTEURS D'ACTIVITE 26
- 2.4. PRESENCE INTERNATIONALE 36

3 - ENGAGEMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE 43

- 3.1. L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS DANS LE DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS FAVORABLES A L'ENVIRONNEMENT 44
- 3.2. LA REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES DU GROUPE 44
- 3.3. UNE POLITIQUE SOCIALE RESPONSABLE 46
- 3.4. UN ENGAGEMENT SOCIETAL 48
- 3.5. LES OBJECTIFS DU GROUPE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 49

4 - CARNET DE L'ACTIONNAIRE 51

■ RAPPORT FINANCIER 55





I - GOUVERNANCE DU GROUPE





Message du Président



Simon AZOULAY
Président Directeur Général

■ ALTEN a su résister dès le premier semestre à une crise des plus violentes

Le Groupe ALTEN, fort d'une excellente année 2008 (20% de croissance essentiellement organique) comptait près de 13 000 salariés en Janvier 2009, dont 88% d'ingénieurs de haut niveau.

L'année 2009 a été marquée par l'impact de la crise économique qui a touché brutalement le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) dès le mois de Janvier.

De nombreux projets ont été repoussés, voire arrêtés essentiellement dans le secteur Automobile. En revanche, le Groupe ALTEN a su maintenir, voire développer, l'essentiel de son activité dans d'autres secteurs tels que l'Aéronautique, l'Énergie, le Ferroviaire, ou le Tertiaire.

Malgré la crise et les difficultés qu'elle a entraînée, plusieurs clients ont accentué leurs pressions tarifaires, déstabilisant encore plus notre marché déjà fragilisé.

Les acquisitions réalisées en début d'année ont permis de constater une légère progression du chiffre d'affaires de 1,3%, soit 857.1 millions d'euros, malgré la crise et l'arrêt de l'activité en octobre de la filiale Idestyle. A périmètre constant, l'activité a reculé de 9.5%.

Le Groupe a par ailleurs renforcé sa présence à l'international, qui représente aujourd'hui plus de 30% du chiffre d'affaires, grâce aux acquisitions réalisées en Italie et en Scandinavie.

■ Une remontée de la marge opérationnelle au second semestre

Suite aux efforts importants menés tout au long du premier semestre (au cours duquel ALTEN a enregistré un taux d'activité de 88,5%, le plus faible de son histoire), l'activité s'est stabilisée au cours du second semestre. La gestion réactive de cette crise aigüe confirme la capacité d'adaptation du Groupe dans un environnement difficile et la pertinence de son positionnement.

ALTEN a redressé sa marge opérationnelle d'activité au second semestre : de 6% sur S1 à 9,6% sur S2. Les mesures d'accompagnement et de formation des ingénieurs sans projet, la réduction drastique des coûts de fonctionnement, la réduction de l'inter-contrat et la gestion rigoureuse des grilles salariales ont permis l'amélioration de la marge.

■ Une organisation prête à affronter les évolutions du marché

Le taux d'activité est maîtrisé ce qui permet au Groupe d'aborder l'exercice 2010 avec confiance. Plus que jamais, ALTEN

semble bien positionné pour répondre aux besoins de ses clients.

Afin de mieux les accompagner dans leur demande de globalisation des projets, ALTEN a renforcé sa Direction Technique, déployé un plan qualité (CMMI) et des outils de management de projet.

Le Groupe ALTEN reste leader européen avec plus de 10 000 ingénieurs et consultants. Il compte désormais plus de 40% de son activité sous forme de Projets Structurés et globalisés, managés directement par ses équipes d'encadrement, souvent dans ses propres locaux. Le Groupe Alten est dorénavant le principal intervenant Européen sur l'offre « Projets Structurés et Workpackages ».

■ En conclusion

Fort d'une activité bien contrôlée, d'une organisation adaptée et d'un début d'année 2010 en légère progression, le Groupe est en « ordre de marche » pour profiter de la reprise à venir.

Nos managers, nos ingénieurs et consultants, les services fonctionnels ont fait preuve d'une forte implication et d'une grande efficacité pour gérer une situation de crise inédite. Ils sont confiants, prêts à aborder sereinement les nouveaux défis à venir et à accompagner le redémarrage de l'activité.

La situation bilancielle d'ALTEN et son endettement quasi nul lui permettront de saisir de nouvelles opportunités de croissance externe ciblées, en toute sérénité.

De nombreuses sources de développement restent à capter, tant sur des secteurs d'activité prometteurs tels que l'Énergie, les infrastructures, la voiture électrique, que sur des secteurs géographiques représentant un fort potentiel (Allemagne, Benelux, Scandinavie, Asie, etc.) où le Groupe est encore trop peu présent. Par ailleurs, la réduction systématique du nombre de fournisseurs référencés chez les grands comptes devrait là encore assurer un levier de croissance naturelle.

Je reste donc particulièrement confiant sur la pertinence du positionnement de l'offre et de la stratégie mise en œuvre. Le Groupe ALTEN, fort de sa capacité de développement et de maintien d'un niveau de marge redevenu satisfaisant, saura développer sa position de leader Européen sur son marché, celui de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT).

1.2. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif



Simon AZOULAY



Gérald ATTIA

■ Composition du Conseil d'Administration

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Catherine BEHAR
(épouse AZOULAY)
Administrateur

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
Directeur de la Coordination
Commerciale, du Développement
et de la Direction Technique

■ Composition du Comité Exécutif

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
Directeur de la Coordination Commerciale,
du Développement et de la Direction Technique

■ Le Conseil d'Administration

Le Conseil est à ce jour composé de 3 membres. Des indications détaillées sur la composition du Conseil figurent dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration a pour principales missions de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a notamment arrêté les comptes annuels de l'exercice 2008 et les documents de gestion prévisionnelle, autorisé 4 opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux, donné délégation au Président-Directeur Général à l'effet d'émettre des cautions, avals et garanties dans certaines conditions et limites et autorisé 1 projet de création de société commune dans le cadre d'un partenariat.

La société Alten se réfère désormais (délibération du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010) au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites rendu public le 17 décembre 2009 (ci-après le « Code de référence ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, en lieu et place du code AFEP/MEDEF de décembre 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Le Code Middelnext est disponible sur le site Middelnext à l'adresse suivante : www.middelnext.com.

Le Conseil d'administration a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du Code de référence.

■ Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay.

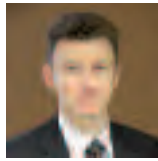
L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration réuni à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Simon Azoulay pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gérald Attia exerce les fonctions de Directeur Général Délégué. Ce mandat a également été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

■ Les Comités

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux du Comité Exécutif et du Comité Administratif pour préparer efficacement la prise de ses décisions.



Bruno BENOLIEL

Philippe CARETTE

H  l  ne GRIGNON-BOULON

Beno  t MAISTRE

Pierre MARCEL

Olivier GRANGER

Jean-Fran  ois GUYOMAR

Fabrice PECQUEUR

Bruno BENOLIEL
Directeur G[ ] Adjoint
en charge des Finances,
des SI et du Juridique

Philippe CARETTE
Directeur G[ ] Adjoint
en charge de l'Europe du Nord
et Est et des filiales Solutions

H  l  ne GRIGNON-BOULON
Directeur G[ ] Adjoint
Directeur des Ressources
Humaines

Beno  t MAISTRE
Directeur G[ ] Adjoint
en charge des filiales Techno

Pierre MARCEL
Directeur G[ ] Adjoint
en charge des R  gions

Olivier GRANGER
Directeur Ex  cutif
en charge des activit  s Espagne

Jean-Fran  ois GUYOMAR
Directeur Ex  cutif
en charge du P  le SIRT Paris

Fabrice PECQUEUR
Directeur Ex  cutif
en charge des activit  s Belgique,
Italie, Pays-Bas

■ Le Comit   Ex  cutif

Le Comit   Ex  cutif, qui se r  unit au moins une (1) fois par mois, est compos   du Pr  sident Directeur-G  n  ral, des directeurs op  rationnels des diff  rents P  les d'activit   du Groupe, du Secr  taire G  n  ral et du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est pr  sid   par le Pr  sident-Directeur G  n  ral.

Ses principales missions sont :

- de d  finir les grandes strat  gies commerciales, d'organisation et de d  veloppement,
- d'analyser les r  sultats commerciaux et financiers et de d  cider des mesures op  rationnelles    mettre en   uvre,
- de suivre les projets en cours.

■ Le Comit   Administratif

Le Comit   administratif, qui se r  unit au moins une (1) fois par mois, est compos   du Pr  sident Directeur-G  n  ral, du Directeur Financier du Groupe, du Secr  taire G  n  ral, du Directeur Juridique ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est pr  sid   par le Pr  sident-Directeur G  n  ral. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur G  n  ral D  l  gu  , le Directeur des Syst  mes d'Information et les Directeurs op  rationnels de P  le peuvent   tre convi  s aux r  unions du Comit   Administratif.

Ses principales missions sont:

- d'harmoniser au sein des diff  rents p  les, la politique de communication du Groupe,
- de d  finir les politiques sociales et de r  mun  ration,

- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de proc  dures administratives internes, de gestion et de contr  le, des r  gles de gestion et de d  l  gations,

- de proposer la mise en place et/ou l'  volution des syst  mes d'information, de fa  on coordonn  e avec les processus de gestion op  rationnelle et administratifs d  finis en amont.

Il est par ailleurs consult   sur la politique de r  mun  ration et d'incitation des cadres dirigeants du groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque P  le d'activit   du Groupe, les Comit  s de Direction se r  unissent    intervalles r  guli  rs, sous la pr  sidence des Directeurs Op  rationnels de P  le afin notamment de mettre en   uvre la strat  gie d  finie par la Direction G  n  rale.

■ Gouvernance d'entreprise

Le pr  sident d  tient 37,24 % du capital du groupe et 54,39 % des droit des vote (directement et par le biais de la soci  t   holding Soci  t   G  n  rale pour les Technologies et l'Ing  nierie (SGTI)).

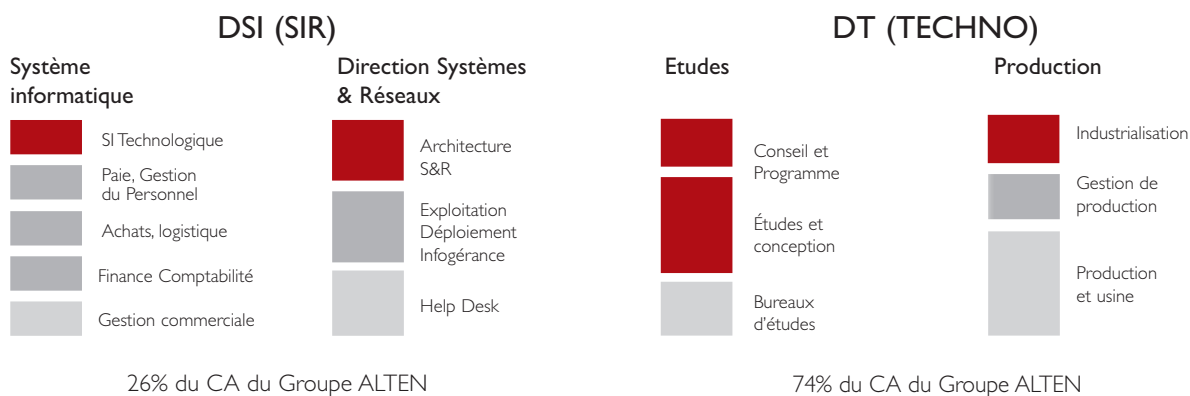
La position capitalistique du Pr  sident est garante du respect des int  r  ts de tous les actionnaires gr  ce    une gestion prudente, rigoureuse, cr  atrice de valeur, associ  e    des objectifs de d  veloppement ambitieux.

ALTEN en un clin d'œil

■ Les types d'intervention

	Décembre 2008	Décembre 2009	
Réalisation d'études et de projets au temps passé, en mode consulting	7 420	6 730	Un Tiers de l'activité en projets structurés
Management de projets	780	800	
Workpackage (équipe projet et structure dédiée)	1 340	1 400	
Forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé	800	810	
Near-Shore : Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie Off-Shore : Vietnam	160	160	
Total consultants	10 500	9 900	

■ Le positionnement métier





I.3. Le Groupe

■ I.3.1. Le positionnement

Créé en 1988, ALTEN est un groupe spécialisé en Ingénierie et Conseil en Technologies (ICT) et SI (Systèmes d'Information) Technologiques.

Le Groupe réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et les Directions des Systèmes d'Information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le positionnement stratégique du Groupe ALTEN repose sur :

- L'offre core business : le management de projets, et l'étude et la conception, réalisés principalement par des ingénieurs
- L'offre « Solutions », portée par des sociétés très spécialisées, transverses et transnationales (MIGSO, CISIA, AEROTEC, ANOTECH, AVENIR CONSEIL, DIXID, PEGASE, WINWISE, ...)

Aujourd'hui leader européen de l'ICT avec 11 300 collaborateurs présents dans 12 pays, ALTEN reste fidèle à son positionnement sur les métiers de l'ingénieur, qui sont plus que jamais porteurs des réponses aux grands défis de demain.

Sécurité globale et maîtrise des risques, mobilité durable, énergie performante ... les nouveaux enjeux sont complexes et requièrent une approche « système » : ils transcendent les territoires géographiques, décloisonnent les secteurs d'activités, et génèrent d'importantes ruptures comportementales et technologiques.

Face à ces défis, la mission d'ALTEN est d'accompagner la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la recherche et des SI technologiques, en apportant à chacun d'entre eux un dispositif sur mesure leur permettant d'atteindre leurs objectifs :

- Proximité géographique, en France et à l'international
- Souplesse du mode d'accompagnement, du conseil jusqu'au projet externalisé dans nos locaux
- Excellence des ingénieurs consultants sur le métier client
- Capitalisation des savoir-faire issus des travaux de recherche et des retours d'expérience projets, développés par la Direction Technique Groupe



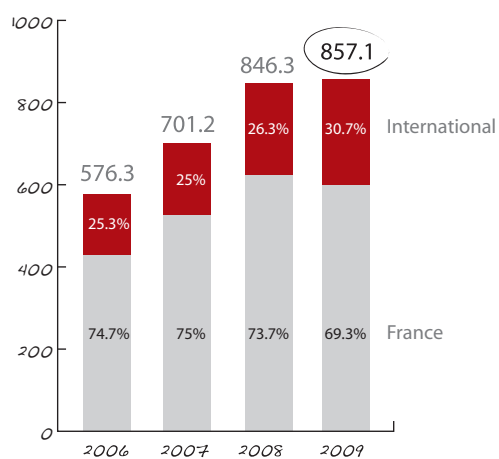
■ I.3.2. Tableau sociétés

France	Allemagne	Angleterre	Belgique	Espagne	Inde
ALTEN S.A. ALTEN SUD-OUEST ALTEN SI & RESEAUX ALTEN SOLUTIONS	ALTEN AEROTEC ENGINEERING	ALTEN SD PARTNERS ANOTECH ENERGY UK	ALTEN BENELUX ALTEN BELGIUM	ALTEN SPAIN BBR	ALTEN INDIA PRIVATE LTD
Italie	Pays-Bas	Roumanie	Russie	Suède	Suisse
ALTEN ITALIA ONION	ORION ENGINEERING DDA ENGINEERING ALTEN PTS	ALTEN SITECH-INO ROMANIA AEROTEC SRL	ANOTECH ENERGY	XDIN	ALTEN CONSULTING ELITYS CONSULTING ASTON

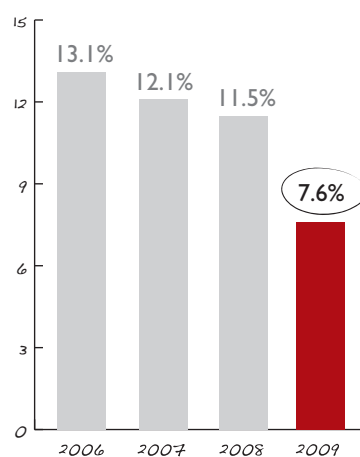


I.4. Les Chiffres Clés

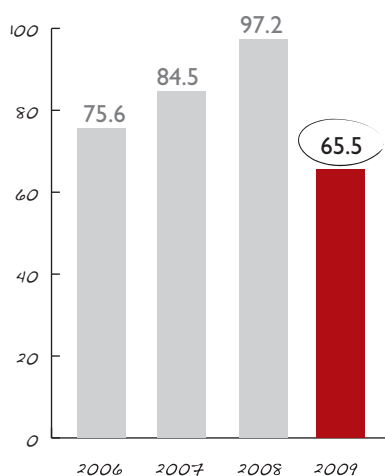
■ Chiffre d'affaires en M€



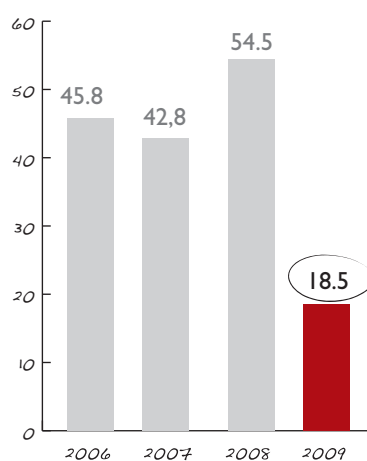
■ Résultat opérationnel d'activité en % du chiffre d'affaires



■ Résultat opérationnel d'activité en M€

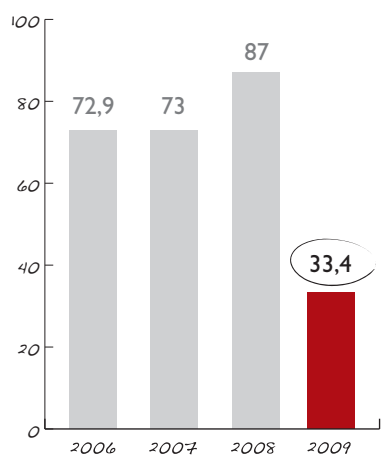


■ Résultat net part du Groupe en M€

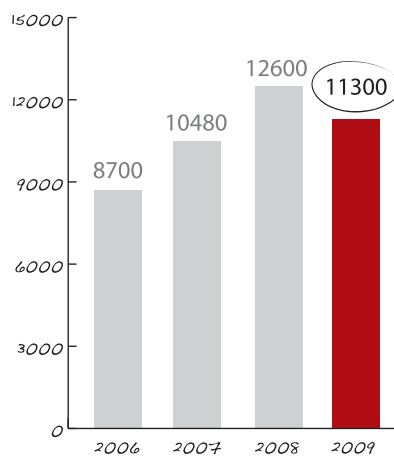




■ Résultat opérationnel en M€

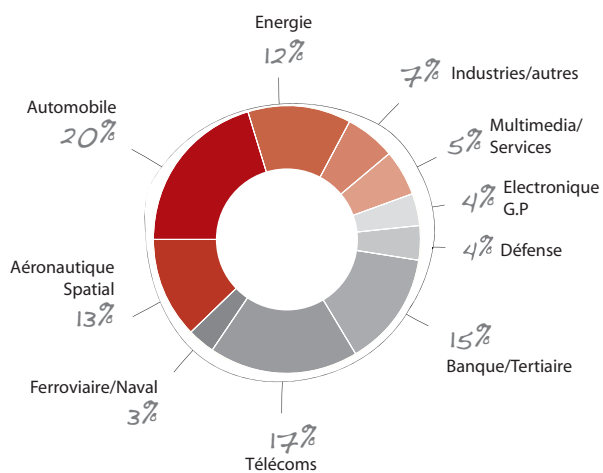


■ Effectifs (fin de période)

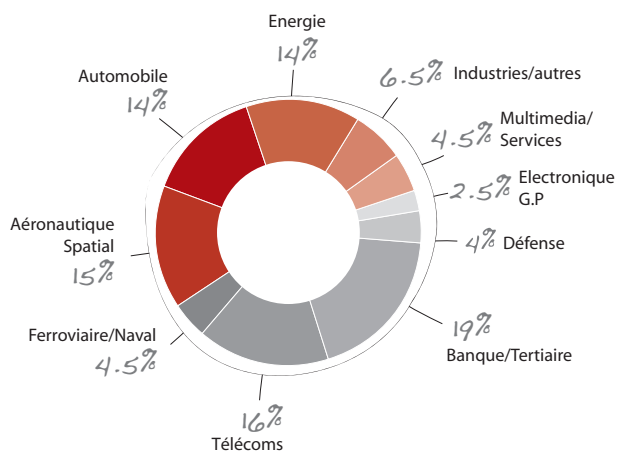


■ Répartition du CA par secteurs d'activité

2008



2009







2. POSITIONNEMENT D'ALTEN

2.1. Marchés

2.1.1. Tendances

Le marché sur lequel intervient ALTEN recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) ainsi que dans le domaine des Systèmes d'Information et Réseaux (SIR) technologiques.

Le taux d'externalisation des travaux de R&D des industriels aux sociétés de l'ICT est estimé à 27-30% en France et plus de 15% en Europe, illustrant la volonté des clients de se recentrer sur leur cœur de métier.

Selon le cabinet Pierre Audouin Conseil, l'évolution attendue du marché accessible à ALTEN, en France, peut être synthétisée dans le tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conseil en Technologies	6004	5436	5636	5916	6290	6711
(Périmètre ALTEN cœur de métier)						
Croissance	-	-9,5%	3,7%	5,0%	6,3%	6,7%

L'activité a brutalement décroché au début 2009, après une année 2008 dynamique sur toute l'Europe. Le point bas a été atteint au cours du second trimestre, et l'activité ne s'est réellement stabilisée qu'à la fin du troisième trimestre 2009.

Les secteurs de l'automobile et des télécoms ont été les plus fortement impactés, avec notamment une chute de l'activité de l'ordre de 40% cette année dans l'automobile qui s'est matérialisée par l'arrêt brutal de prestations et programmes chez certains constructeurs dès le 1er janvier 2009, et par une baisse graduelle chez les autres constructeurs et les équipementiers. Cette situation a conduit l'ensemble des acteurs de l'ICT à mettre en place des mesures de chômage partiel dans le secteur automobile dès le 1er semestre 2009.

Dans ce contexte, les Directions « Achats » de nos clients ont poussé leur avantage :

- Poursuite de la politique de réduction des short-lists,
- Pressions tarifaires continues,
- Souhait de recourir à des offres de plus en plus globalisées, principalement en workpackage,
- Développement de l'Offshore.

Les niveaux anormalement élevés d'intercontrat ont ainsi poussé certaines sociétés d'ICT à adopter une politique de dumping préjudiciable à l'ensemble de la profession.

Le début d'année a confirmé une légère reprise de l'activité mais avec une visibilité toujours faible sur le premier semestre 2010, dans un secteur qui reste atomisé malgré la crise et la réduction du nombre de fournisseurs référencés.

2.1.2. Environnement concurrentiel

Sur les activités d'externalisation de la R&D, le marché est atomisé, composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs nationaux. Les 10 sociétés leaders ne pèsent ainsi aujourd'hui que 47% du marché (source PAC).

Trois types d'acteurs peuvent être différenciés sur le marché de l'ICT :

- Les bureaux d'études, orientés Mécanique, comptant une part importante de techniciens intervenant sur des phases d'ingénierie de détail et de conception CAO, le plus souvent dans une approche forfaitaire. ALTEN est peu présent sur cette offre.
- Les grandes sociétés généralistes telles qu'ALTEN, présentes en France et à l'international, ayant aujourd'hui la taille critique suffisante pour adresser des réponses spécifiques à chaque secteur d'activité, intervenant à la fois en mode consulting et projet structuré/forfait.
- Des petites sociétés très spécialisées, qui ont de plus en plus de difficultés à résister à la rationalisation des panels fournisseurs menée par les Directions Achats des clients, et sont donc amenées à intervenir en rang 2 ou à envisager des rapprochements avec des sociétés référencées.

On note par ailleurs un début de convergence d'intérêts entre les sociétés d'ingénierie technologiques de l'ICT et celles de l'Industrie, plus traditionnellement orientées « infrastructures ».

ALTEN a joué en 2009 un rôle important dans la consolidation du marché, avec 3 sociétés acquises en début d'année, consolidées à compter du 1er janvier, représentant 550 consultants et un CA annuel de 52M€ :

- Une société spécialisée dans les activités de conception des systèmes véhicule, contrôle moteur, systèmes de motorisation (180 consultants, Chiffre d'affaires 2008 : 14M€) ;



- Une société dans les activités du Tertiaire (220 consultants, Chiffre d'affaires 2008 : 28M€) ;
- Une société spécialisée dans les Telecoms et logiciels embarqués (150 consultants, Chiffre d'affaires 2008 : 10M€).

Le contexte actuel des marchés devrait permettre à ALTEN de poursuivre en 2010 sa politique d'acquisitions ciblées et de renforcer sa croissance externe, notamment à l'international.

■ 2.1.3. Bilan ALTEN et perspectives

ALTEN a consolidé sa position de leader du marché "Ingénierie et Conseil en Technologies France", et a continué à gagner des parts de marché en 2009 par rapport à ses concurrents directs (source PAC).

La baisse soudaine de l'activité a cependant entraîné :

- Une hausse de l'intercontrat à 11-12% au cours du premier semestre 2009, réduit à 7,5% au second semestre grâce à la mobilité des compétences et à une gestion efficace des ressources.
- Le dépôt de bilan puis la liquidation le 15 octobre 2009 de la société Idestyle Technologies (365 salariés, positionnés sur les métiers du bureau d'étude mécanique et design), très dépendante du secteur automobile.

Des mesures de réduction de charge ont été mises en place pour s'adapter à la conjoncture et à la baisse du niveau d'activité :

- Ajustement des coûts salariaux,
- Revue des dépenses générales et renégociation des principaux contrats, réduction des locaux, réduction des dépenses de communication RH.
- Rationalisation de l'organisation par fusion des sociétés Paris IDF (Alten Techno et Gist au sein du Pôle TECHNO Paris, avec mise en place d'une organisation sectorielle) et espagnoles.

ALTEN a également engagé de profondes mutations en 2009 afin de bénéficier à plein de la reprise dès le redémarrage des programmes d'études :

- Mise en place d'une organisation transnationale de l'ingénierie aéronautique, au niveau opérationnel, impliquant principalement l'axe Toulouse – Hambourg ainsi que l'Espagne et le Royaume-Uni. Cette organisation a pour objectif de renforcer

notre présence sur les workpackages transnationaux et de garantir leur bonne réalisation.

- Regroupement des Directions du Développement sous la responsabilité du Directeur Général Délégué (Direction De la Coordination Commerciale, Direction des Projets Structurés), afin d'avoir une approche plus globale de nos grands comptes sur l'ensemble des phases de développement d'offres commerciales et de réalisation de projets.
- Déploiement du nouvel ERP chez Alten SA, qui permettra au Groupe en 2010 de disposer d'un réel bénéfice en termes de :
 - Sécurité et intégrité des données,
 - Outils de management, pilotage et contrôle,
 - Accompagnement du business (portail manager et pilotage de l'activité).
- Lancement de la phase fonctionnelle pour la mise en place d'un nouveau CRM

Par ailleurs, la complexification de l'offre a conduit le Groupe à :

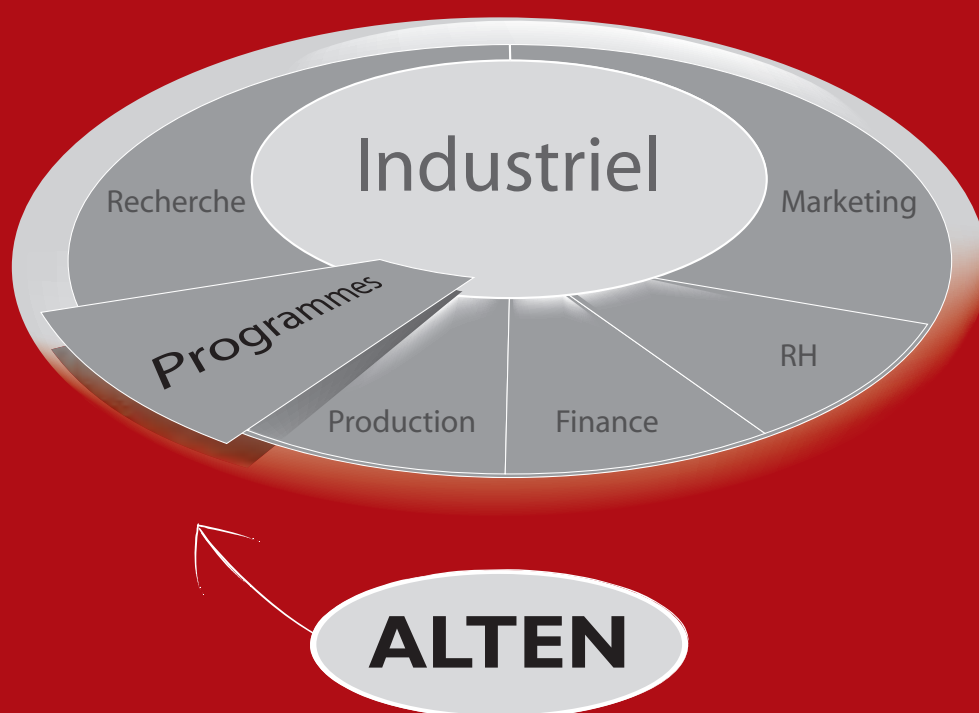
- Renforcer et structurer la Direction Technique,
- Capitaliser sur l'expérience et le savoir-faire «métier» des Responsables Chargé d'Affaires de haut niveau,
- Développer et mettre en œuvre un processus de certification des managers à la vente de projets structurés,
- Développer et structurer une Direction du Marketing Opérationnel

L'ensemble de ces outils, process et méthodes a pour objectifs :

- d'accélérer l'internationalisation du Groupe grâce à des croissances externes ciblées,
- de capitaliser sur les savoir faire «métiers» par secteur d'activité pour confirmer la position de leader d'ALTEN dans les Projets Structurés (workpackages),
- de confirmer la remontée de la marge opérationnelle d'activité, entamée au second semestre.

Ingénierie et projets structurés

Le Groupe ALTEN est solidement positionné sur les programmes de ses clients qu'ils concernent la R&D ou les SI technologiques :



L'orientation prise par les directions programmes des clients de positionner les partenaires technologiques sur des segments métiers rend nécessaire :

- la bonne compréhension des process internes du client, afin de pouvoir mettre en place les démarches d'externalisation dans des conditions maîtrisées, à la fois par le client et par le partenaire
- la mise en place de « Delivery centers » spécialisés métier/secteur, capables de capitaliser les retours d'expérience projets, de mettre en œuvre des méthodes et des process de management et de gestion de projet permettant de dégager des leviers de productivité, et d'avoir une approche « industrielle »

La DDPS (Direction Des Projets Structurés) a ainsi entamé une démarche de certification CMMi de l'ADC (ALTEN Delivery Center) qui regroupe l'ensemble des Delivery Centers du Groupe ALTEN, aussi bien sur les marchés de l'ICT (ex. Delivery Center d'Eragny, spécialisé en logiciel temps réel pour l'aéronautique et la défense) que du SI (ex. Delivery Center de Rennes, spécialisé en logiciel pour les télécommunications et le multimedia). Cette démarche, unique en France, permettra à ALTEN de garantir à ses clients les mêmes standards de développement sur l'ensemble de ses delivery centers, garantissant ainsi un degré élevé de qualité et de productivité.



2.2. Offre

■ 2.2.1. Synthèse

La mission d'ALTEN est de permettre à ses clients de concevoir, développer et lancer leurs nouveaux produits dans des conditions de Qualité, Coûts et Délais optimisés, et d'augmenter la performance de l'entreprise au travers de l'amélioration de ses systèmes d'information. Notre cœur de métier est donc centré autour de deux périmètres qui structurent les offres que nous déployons chez nos clients :

- L'Ingénierie et le Conseil en Technologies, qui visent la conception, le développement et l'industrialisation de nouveaux produits et systèmes.
- Les services informatiques et réseaux, liés à la mise en place et la restructuration de systèmes d'information et de plateformes de services.

Chacune de ces offres peut s'appuyer sur un réseau de solutions mutualisées pour l'ensemble du Groupe, et spécialisées soit sur des niches d'expertise technologique à très forte valeur ajoutée, soit sur des métiers transverses garantissant l'atteinte des objectifs « Projet » et la performance opérationnelle du produit sur son cycle de vie.

La maîtrise des différentes disciplines de l'ingénieur nous amène ainsi à intervenir pour l'ensemble des secteurs d'activités industriels, publics, et tertiaires, sur des thèmes transverses :

- Sécurité globale et maîtrise des risques : sécurisation des services informatiques, de process financiers, de sites de production d'énergie, de lieux publics (systèmes biométriques), de communications, de process de traitement des déchets, de systèmes avioniques...
- Mobilité durable : optimisation de la gestion de l'énergie à bord des systèmes de transport (train, avion...), contrôle groupes moto-propulseurs hybrides et électriques, conception et supervision d'infrastructures telecom, allègement des structures grâce aux nouveaux matériaux...
- Energie performante : optimisation et développement de sites de production d'énergie, bilan environnemental...
- Qualité de la vie et services consommateur : conception de services mobiles, optimisation de produits et d'interfaces utilisateurs au travers d'études d'ergonomie, développement de systèmes de billettique.

Systèmes avioniques

Gestion de l'énergie

Gestion des fournisseurs

Convergence des réseaux

Solutions de mobilité

Maîtrise des risques

Services mobiles

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Management de projet

Développement applicatif

Maîtrise d'œuvre

Conseil technologique

Contrôle moteur

■ 2.2.2. Types d'intervention

ALTEN dispose d'une large palette de modes d'intervention afin de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de chacun de ses clients, principalement fonction de deux paramètres :

- Le niveau d'engagement (moyen, résultat)
- Le niveau d'externalisation : sur site client en mode consulting ou projet ou workpackage, externalisé de façon partielle ou globalisé ou dans les locaux d'ALTEN

En fonction des orientations décidées, ALTEN peut donc intervenir de différentes façons :

- Dans une approche « Consulting », en déployant chez le client sous la responsabilité d'un manager ALTEN des expertises :
 - fonctionnelles, en assistance à maîtrise d'ouvrage, sur des phases nécessitant une bonne compréhension de l'organisation, des enjeux et des métiers du client
 - techniques, en renforcement capacitaire sur des phases de conception et d'études ou en apport technologique sur des niches à forte valeur ajoutée
 - supports, en assistance à maîtrise d'œuvre, pour renforcer le pilotage du projet sur ses différentes composantes (planification, qualité, contrôle des coûts, pilotage fournisseurs...) ou pour accompagner le client dans sa conduite du changement, au travers par exemple d'actions de formation

- Dans une approche « Projet » :

- au travers d'une organisation « workpackage », où sont mises à la disposition du client des compétences métiers (encadrement technique et ingénieurs projet) et des moyens logistiques (locaux, logiciels métier, liaisons sécurisées...). Une telle organisation offre l'assurance d'une équipe structurée, multidisciplinaire et pilotée par un chef de projet, avec des niveaux d'engagement définis avec le client.

- Au forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé, dans une approche Qualité-Coûts-Délais, sur la base d'un cahier des charges détaillant les spécifications techniques et les livrables attendus. Sous la responsabilité de la Direction Technique, une équipe projet, sous le pilotage d'un responsable chargé d'affaires et d'un responsable technique, prend en charge le projet sur l'ensemble des phases, de l'appel d'offres à la fin de la période de garantie en passant par les jalons de livraison et les processus de recette.

ALTEN réalise aujourd'hui près de 40% de son activité en mode « Projet ». En fonction des enjeux clients, ALTEN peut :

- mettre en place des organisations projets complexes dans le cadre des projets transnationaux notamment, nécessitant sur un projet donné une coordination accrue avec plusieurs équipes de R&D clients dans différents pays
- faire intervenir une de ses solutions offshore sur certaines phases du projet (cf chapitre « Dispositif offshore »)

Le Delivery Center d'Eragny

Le Delivery Center d'Eragny est situé dans une zone proche d'un client important du secteur de la Défense, et appartient en propre à ALTEN. Il dispose de 75 postes de travail situés dans trois entités sécurisées, permettant ainsi de faire cohabiter trois plateaux pour des clients différents de manière parfaitement étanche.

Actuellement, le Delivery Center abrite une équipe de consultants travaillant sur des programmes complexes de retrofit d'avions de chasse et d'hélicoptères militaires.

L'un des objectifs phares de ce Delivery Center, qui a été étendu courant 2009, est de permettre la création d'un centre de compétences dédié au développement logiciel pour le secteur aéronautique.

Le Star Park à Toulouse

Le Star Park est situé depuis 2007 dans la zone aéroportuaire de Toulouse, à deux pas des principaux donneurs d'ordres aéronautiques.

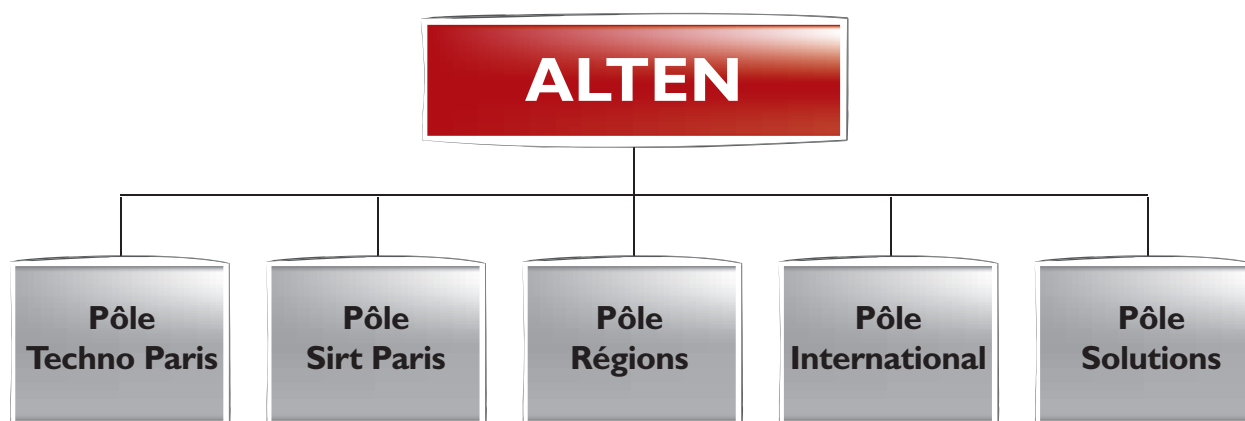
Entièrement sécurisé, le bâtiment dispose d'une capacité de 300 postes de travail et accueille des équipes du Groupe ALTEN sur un mode projet workpackage.

Précurseur en matière d'« industrialisation » d'une offre workpackage, ALTEN apporte grâce aux infrastructures du Starpark une solution performante aux besoins d'externalisation des projets globalisés de ses clients.





2.2.3. Présentation des 5 pôles d'activité



L'offre du Groupe ALTEN est portée par 5 pôles opérationnels qui, en lien étroit avec la DDPS (Direction des Projets Structurés) et la DDCC (Direction du Développement et de la Coordination Commerciale), ont pour missions de développer l'activité et de réaliser les projets confiés par les clients.

Elle est constituée :

- d'une offre core business, centrée sur le management de projets, l'étude et la conception*
- d'une offre spécialisée, déployée par des sociétés transverses et transnationales, sur des expertises technologiques et métiers très pointues positionnées sur l'ensemble du cycle de développement Produit*



Les offres

L'offre généraliste en Ingénierie et Conseil en Technologies, et Systèmes d'Information et Réseaux

■ PÔLE TECHNO PARIS

Chiffre d'affaires 2009 : 149,7M€

Nombre de consultants fin 2009 : 1850

Le pôle Techno Paris intervient en conception, développement et industrialisation de produits et systèmes dans les secteurs de l'Aéronautique, Spatial & Défense, de l'Energie & Sciences de la Vie, et du Transport Terrestre, avec de fortes expertises en ingénierie systèmes, électronique embarquée et logiciel temps réel, mécanique, contrôle-commande, électricité et génie des procédés.

De fortes actions de structuration ont été engagées en 2009 pour répondre à la crise :

- Fusion des structures ALTEN Techno et GIST, et finalisation d'une organisation sectorielle afin d'apporter une meilleure réponse aux besoins métiers de nos clients
- Actions de formation et de plans d'adaptation des compétences pour assurer le repositionnement de consultants automobile sur des projets d'autres secteurs d'activités
- Développement de nouveaux indicateurs pour anticiper les variations sectorielles et gérer les ressources
- Développement de l'offre et de l'expertise workpackage dans tous les secteurs d'activité

Enfin, le pôle s'est appuyé sur le programme d'évaluation des consultants mené par le Groupe, qui lui permet notamment d'alimenter en experts ses centres de services métiers/secteurs, tels celui d'Eragny.

Ces organisations et ces outils permettent au pôle de renforcer son efficacité, aussi bien dans sa gestion que dans son développement.

Par ailleurs, d'importants efforts ont été déployés dans la transformation de nos offres, à la fois en termes de positionnement sur les segments métiers de nos clients et d'évolution des modes d'accompagnement, dans une logique de responsabilité accrue et de transferts de savoir-faire en matière de productivité (mise en place d'unités d'œuvre et développement de centres de services).

■ PÔLE SIRT PARIS

Chiffre d'affaires 2009 : 177M€

Nombre de consultants fin 2009 : 1730

Le pôle SIRT (Systèmes d'Information Réseaux et Telecom) Paris adresse l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaires au travers de plusieurs offres :

- Mise en place et refonte de systèmes d'information visant à optimiser la performance industrielle, les process et la gestion de l'entreprise, la relation clients
- Conception et exploitation d'infrastructures SI et Télécoms
- Solutions métiers à destination des secteurs Banque, Finance et Assurance, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la gestion des risques

ALTEN SIR intervient aussi bien en conseil qu'en mode projet.

- Banque/Finance/Assurances : ALTEN SIRT intervient en banque de détail, en gestion d'actifs (Asset Management) et en banque de financement et d'investissement (Front, Middle et Back Office). Les consultants ALTEN SIRT capitalisent des compétences à la fois techniques et fonctionnelles en travaillant sur des projets à forte valeur ajoutée auprès des plus grandes entreprises françaises et européennes.
- Dans les Télécommunications, ALTEN SIRT accompagne :
 - Les Opérateurs dans la conception et la fourniture des services de connexion à leurs clients, grand public et entreprises, à tous les niveaux de la chaîne de valeur : réseau d'accès (fixe et radio), cœur de réseau, réseau de transport (optique et radio), plateformes de services, et infrastructure SI (CRM, Billing...)
 - Les Constructeurs et Equipementiers tant sur l'ensemble du cycle de conception et fabrication de leurs produits, que sur leurs activités d'intégrateurs de systèmes.
 - Les Fournisseurs de services & média dans la création, la distribution et la facturation de leurs services de contenu.
- Industrie et Services : ALTEN SIRT intervient auprès des principaux acteurs de l'Energie, de l'Automobile et des Média.

Les métiers du Conseil en Systèmes d'Information Réseaux et Telecom sont aussi présents en régions et à l'international, notamment au Benelux, en Espagne et en Italie. A ce titre, ALTEN SIRT a multiplié en 2009 les collaborations avec les autres pôles du Groupe aussi bien pour leur apporter un

support dans leur développement local (ex. Xdin en Suède pour un constructeur Telecom) que pour construire un accompagnement sur mesure dans une logique de développement grand compte (ex. ALTEN Régions, également pour un constructeur Telecom).

2009 a par ailleurs été mis à profit dans la formalisation d'offres spécialisées (mobilité, validation produit, support aux utilisateurs, development center et TMA, administration Oracle ...) qui vont renforcer la lisibilité du positionnement du pôle en 2010, et dans la mise en place d'organisations dédiées clients qui doivent permettre de porter l'ensemble des offres du pôle et de faire d'ALTEN SIRT le partenaire industriel de référence de nos grands comptes.

■ PÔLE RÉGIONS

Chiffre d'affaires 2009 : 165M€

Nombre de consultants fin 2009 : 2000

Organisé autour de 5 directions régionales (Ouest, Nord-Est, Rhône-Alpes, PACA et Sud-Ouest) et 12 implantations géographiques, le pôle Régions déploie l'ensemble des offres du Groupe et assure la couverture complète des secteurs industriels et tertiaires en dehors de la région parisienne.

Il apporte aux clients une réactivité accrue par une plus grande proximité et une meilleure maîtrise des spécificités locales, en garantissant une relation étroite avec les autres entités du Groupe.

Le bilan 2009 est variable selon les régions, et fortement corrélé aux secteurs d'activités présents dans les zones géographiques :

- L'activité dans la région Sud-Ouest (Toulouse / Bordeaux), fortement marquée aéronautique, est restée soutenue. ALTEN a capitalisé sur le référencement E2S pour consolider ses positions au sein des filiales du Groupe EADS, en particulier Airbus et Eurocopter. La problématique à gérer n'est cependant plus régionale ni même nationale, mais transnationale, avec la nécessité de se positionner en partenaire global dans plusieurs pays, notamment France et Allemagne. Des organisations opérationnelles ont ainsi été mises en place entre ALTEN Sud-Ouest (Toulouse) et Aerotec Engineering (Hambourg) afin de renforcer l'efficacité des workpackages confiés par Airbus.
- La région PACA a su s'appuyer sur les référencements nationaux gagnés par le Groupe pour développer ses positions dans le secteur de l'énergie
- La région Rhône-Alpes / Est a souffert de l'impact de la crise automobile mais a diversifié ses positions dans de nouveaux secteurs d'activités tels que les sciences de la vie, avec des potentiels de croissance prometteurs en 2010
- Enfin, la région Ouest a subi de plein fouet la crise du secteur des télécommunications et a mis à profit 2009 pour engager le déploiement de process CMMi qui permettront à son centre de Rennes de saisir le rebond dès le redémarrage des programmes ; des passerelles ont par ailleurs été mises en place avec les pôles Techno Paris et SIRT Paris afin d'adresser avec plus d'efficacité les grands industriels telecoms, opérateurs et constructeurs, ainsi que les secteurs du multimedia et de la télévision numérique

■ PÔLE INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires 2009 : 263,4M€

Nombre de consultants fin 2009 : 4025

Présent dans 11 pays, en particulier en Allemagne, au Benelux, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni, le pôle poursuit sa croissance dans des pays clé de l'Europe et accompagne notamment ses clients dans leur stratégie d'accès à de nouveaux marchés.

30% de l'activité d'ALTEN est aujourd'hui réalisée à l'international (voir chapitre dédié).



Les offres

Les sociétés spécialistes du Groupe :
ALTEN Solutions

■ PÔLE SOLUTIONS

Chiffre d'affaires 2009 : 102M€

Nombre de consultants fin 2009 : 1100

Ce pôle regroupe les filiales spécialisées sur des niches d'expertise technologique à très forte valeur ajoutée (ex. lois de commande, technologies Microsoft) ou sur des métiers transverses garantissant l'atteinte des objectifs projet et la performance opérationnelle du produit sur son cycle de vie (ex. management de projet, ergonomie, ingénierie documentaire, formation).

Ces solutions, transverses et transnationales, développent leurs activités en toute autonomie, en coordination avec la Direction du Développement Groupe, et interviennent également en support de l'ensemble des Pôles sur certains projets.

■ ANOTECH ENERGY



Anotech Energy intervient sur tous les métiers liés à la conception, à l'installation et à l'exploitation des sites d'extraction et de production d'énergie, principalement pour l'Oil and Gas mais également pour la Pétrochimie et les autres secteurs de l'Énergie (Nucléaire, Infrastructures Électriques, Eau et Environnement, Énergies renouvelables...).

Ses équipes sont composées d'experts ayant une forte expérience à l'international sur des projets à haute valeur ajoutée, dans des environnements divers.

ANOTECH Energy est très présent au niveau international, avec 80% de son activité réalisée à l'export.

Ses consultants interviennent ainsi à ce jour dans 37 pays sur les cinq continents : Écosse, Norvège, Angola, Nigéria, Afrique du Sud, Russie, Kazakhstan, Corée du Sud, Proche Orient, Brésil...

ANOTECH Energy a engagé en 2009 de fortes actions de structuration et de diversification vers les secteurs de l'énergie hors Oil & Gas (core business), qui devraient conduire en 2010 à la création de nouvelles implantations au Proche Orient et en Amérique du Sud.

Projets Oil and Gas

Expertises Microsoft

Ingénierie documentaire

Formation *Ergonomie*

Management de Projets

SAP

Les offres



■ AVENIR CONSEIL FORMATION



Avenir Conseil Formation est spécialisée dans la formation intra et inter entreprises, l'assistance et la gestion de projet dans les domaines de l'IAO (Ingénierie Assistée par Ordinateur, couvrant les domaines du PLM et de la CAO), du management et de la communication.

Les métiers :

- Formation et Ingénierie pédagogique
- Assistance post-formation et/ou helpdesk aux utilisateurs au poste de travail et en centre d'appels
- E-learning et sites dédiés
- Aide à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Les domaines d'intervention :

- Fondamentaux de l'efficacité professionnelle
- Sur-mesure adapté aux Systèmes d'Information des clients
- Sur-mesure adapté aux applicatifs et technologies internes

Malgré la crise, deux contrats significatifs ont été remportés en 2009 par Avenir Conseil Formation chez les deux constructeurs français, dont l'un dans le domaine de l'assistance globale IAO produit/process. Le contexte a cependant accéléré la démarche de diversification vers de nouveaux secteurs d'activités, avec pour objectif de devenir fournisseur de référence de deux nouveaux grands comptes en 2010. Un partenariat avec un éditeur leader dans le domaine du PLM a également été renforcé.

■ B2i AUTOMOTIVE ENGINEERING



B2i Automotive, qui a intégré le Groupe en 2009, opère principalement sur le segment de la R&D externalisée dans le domaine des systèmes embarqués.

Avec un savoir-faire reconnu dans le domaine des systèmes de contrôle embarqués GMP (Groupe Moto Propulseur) électrique, hybride et thermique (diesel et essence), B2i réalise plus de 70% de son activité dans ses bureaux d'étude, et 30% en plateaux techniques/ assistance technique.

Son offre est fondée sur une forte capitalisation "métier", et une approche très industrielle :

- Ingénierie système
- Contrôle et mise au point
- Logiciel
- Ingénierie de validation
- Outils et moyens de validation MIL, SIL, HIL

Ses métiers font appel aux sciences de l'ingénieur telles que la physique appliquée, l'automatique, l'électronique, le logiciel, la mécanique. L'appui du groupe ALTEN permet à B2i de déployer son offre en Europe, notamment au travers de collaborations avec la filiale allemande ALTEN GmbH.

Son activité de R&D est menée sur fond propre et/ou « aidée » dans le cadre de projets labellisés par des pôles de compétitivité. Elle est basée sur le développement de projets internes stratégiques, et la mise en œuvre de nouveaux outils et de méthodes en rupture avec le marché.

A titre d'exemple, « l'usine à valider » a été créée pour prendre en charge de grandes activités de validation externalisées dans nos bureaux d'étude. Ce concept met en œuvre l'amélioration continue, génère de la récurrence d'opérations, permet de garantir la qualité et dégage des gains de productivité réels.

omie

ammes



■ CISIA INGÉNIERIE



CISIA Ingénierie est leader sur les marchés de :

- l'ingénierie documentaire et la documentation technique,
- l'ingénierie de maintenance et le soutien logistique,
- la maîtrise des risques.

Son métier est de définir, produire et mettre en œuvre la politique de maintenance des équipements et des systèmes :

- Par la maîtrise des risques via l'optimisation des systèmes, des coûts, des procédés, des produits, des organisations et des ressources.
- Par la production et la mise en œuvre des environnements d'exploitation et de soutien (SLI/SDF).

Que le besoin se situe au niveau pédagogique, méthodologique et/ou de la réalisation, CISIA Ingénierie met en œuvre les compétences et les moyens adaptés aux besoins de ses clients. Ses experts dans les différentes disciplines assistent les Chefs de Projets rompus aux méthodes de management participatives, lesquels coordonnent des équipes pluridisciplinaires spécialisées dans chaque domaine d'activité.

L'activité de CISIA Ingénierie concerne essentiellement les secteurs de l'Aéronautique, de la Défense, du Naval et de l'Energie, sur des approches presque exclusivement tournées vers le forfait / contrat de service (mise en place d'unités d'œuvre), pouvant intégrer une forte dimension offshore.

■ MI-GSO



Le Management de Projet en R&D (PMO) peut être décliné sur différents secteurs d'activités.

C'est une offre de niche à très forte valeur ajoutée que très peu de sociétés sur les métiers de l'ICT sont capables d'offrir aux clients industriels.

Depuis sa création en 1991, MI-GSO a développé son savoir faire dans les domaines du Management et de la conduite de projet QCDP (Qualité – Coûts – Délais – Performances), et détient aujourd'hui de fortes positions dans le secteur aéronautique.

Fort d'une population d'ingénieurs ayant une double compétence à la fois technique et en conduite de projet R&D, MI-GSO apporte à ses clients une véritable méthode de travail, une offre complète qui les aide à piloter l'avancement des projets complexes.

Pour exemple, MI-GSO assure des prestations de Conseil et Diagnostic pour la mise en place d'un système de Management de Projet permettant le pilotage corrélé des composantes Coûts – Délais – Qualité et Risques dans l'Aéronautique, l'Energie et les Télécoms.

Les consultants MI-GSO interviennent au sein d'équipes transnationales (Engineering et Manufacturing) sur toutes les phases du projet (conception, définition, industrialisation, essais, qualification et certification). Ils ont pour objectif d'assister le client dans le pilotage en lui fournissant des indicateurs et des tableaux de bord d'aide à la décision.

La brutalité de la crise dans le secteur automobile début 2009 a placé MIGSO dans une situation inédite qui a accéléré la diversification engagée dans les secteurs de l'Energie, des Télécom et du Ferroviaire. Les référencements chez les clients majeurs de l'automobile et de l'aéronautique ont été maintenus.

Le positionnement géographique (France, UK et Allemagne) et industriel (Aéronautique, Espace, Défense, Énergie, Automobile, Ferroviaire, Télécom) laisse entrevoir des perspectives de croissance en 2010 par rapport à des démarrages d'importants projets, cela dans un contexte économique encore tendu et à visibilité réduite.



WINWISE



Winwise est une société d'experts en technologies avancées Microsoft.

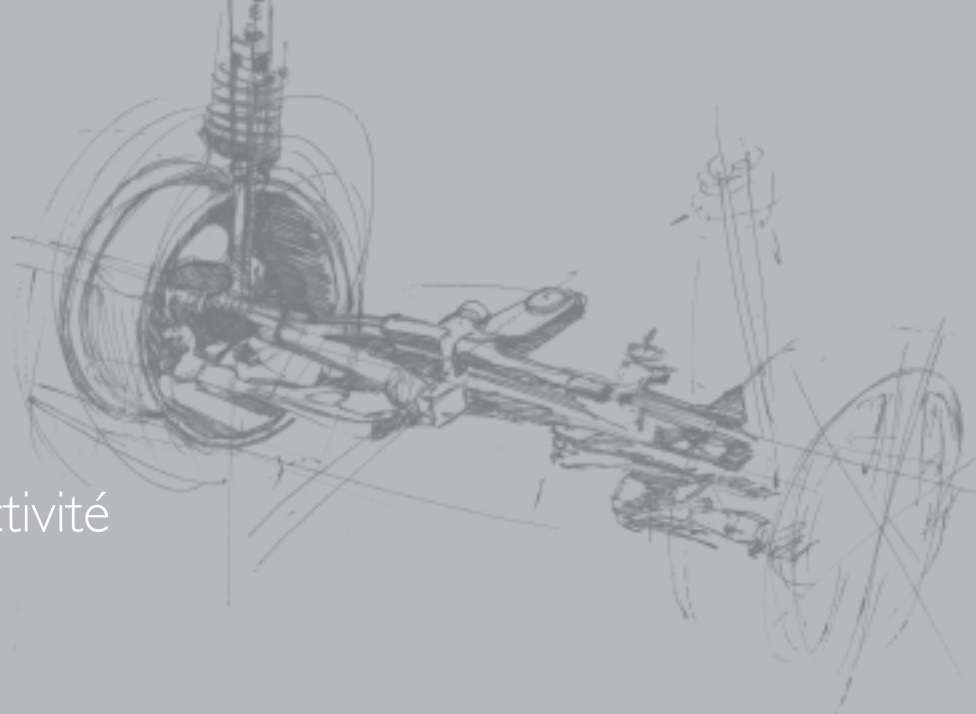
Ses clients sont les Services Études des Grands Groupes, et des sociétés innovantes souhaitant développer un avantage compétitif à l'aide des dernières technologies de conception et de développement Microsoft.

Grâce au conseil des experts Winwise, ils peuvent :

- Maîtriser le rapport bénéfice/risque de leurs orientations techniques,
- Faire prototyper rapidement les mécanismes clés de leurs applications stratégiques ou innovantes,
- S'assurer que les choix de conception permettront d'atteindre leurs objectifs avec un minimum de développements spécifiques et un maximum d'évolutivité,
- Mettre à la disposition de leurs équipes de développement des référents techniques garantissant une forte productivité,
- Faire réaliser un transfert de compétences approfondi vers leurs équipes.

Les consultants Winwise interviennent dans tous les secteurs d'activités, au stade de l'architecture logicielle, de la conception et de la réalisation.

Winwise anime par ailleurs le principal centre de formation français sur les technologies de développement Microsoft (.NET, Visual Studio, Sharepoint, Business Intelligence avec SQL Server...). Ses experts animent de nombreuses conférences techniques et entretiennent d'étroites relations avec l'éditeur de Redmond.



2.3. Secteurs d'activité

■ 2.3.1. Automobile

La filière automobile a investi en 2009 plus de 30 milliards d'euros en R&D en Europe, dont près de 5 milliards en France, ce qui en fait le premier secteur loin devant les télécommunications et l'industrie pharmaceutique, et le plus important donneur d'ordre des sociétés d'ingénierie.

C'est également le secteur qui a été le plus durement touché par la crise en 2009, et qui a conduit à près de 5.000 destructions d'emploi au sein des entreprises d'ICT, ainsi qu'à des mesures de chômage partiel et d'adaptation des compétences de nombreux consultants.

Certains environnements (moteur, dépollution, sûreté de fonctionnement) ont cependant donné quelques signes de reprise dès la fin de l'année 2009, qui se confirment en 2010.

De nouveaux enjeux sont apparus pour les constructeurs, tels que la mise sur le marché de véhicules hybrides, la mise au point des moteurs électriques et l'adaptation aux nouvelles normes de dépollution (norme Euro6). Leur stratégie d'innovation est ainsi structurée autour de quatre thèmes principaux : la sécurité, l'environnement, la vie à bord, et la performance dynamique.

Les constructeurs comme les équipementiers ont considérablement rationalisé leur panel de fournisseurs, avec chez certains d'entre eux un objectif de 3 fournisseurs par segment métier. Il en résulte des modes d'achat centralisés, avec négociation de tarifs globaux.

Alors que les équipementiers privilégient encore l'assistance technique, les constructeurs ont une forte demande de globalisation, et responsabilisent les partenaires sur les projets. La capacité des sociétés d'ingénierie à prendre en charge au travers d'offres globalisées des projets sur les segments métiers est désormais déterminante.

L'évolution en mode projet de l'offre ALTEN s'est ainsi accélérée courant 2009, au travers d'offres structurées et d'un niveau d'engagement de plus en plus important conduisant à la mise en place de plusieurs plateaux, situés en majorité chez nos clients, et externalisés pour les autres.

L'offre métier d'ALTEN s'est par ailleurs renforcée grâce à l'acquisition en France de la Société B2i AUTOMOTIVE ENGINEERING, en janvier 2009, spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicules » : contrôle moteur, système de motorisation et logiciels embarqués.

Au global, ce sont près de 1.500 consultants qui sont ainsi mobilisés dans nos filiales, principalement sur l'axe France – Allemagne – Suède, sur des activités d'études et conception mécanique (structure et habitacle), de contrôle moteur et boîte de vitesse, et de formation à la CAO/IAO (Conception/Ingénierie Assistée par Ordinateur), ce qui fait d'ALTEN l'un des plus importants acteurs européens au service des activités d'ingénierie des constructeurs et équipementiers automobiles.

Exemples de projets :

- Maintenance évolutive et corrective de Logiciel Embarqué Véhicule.
- Développement / Vie-Série de moteurs diesels (2L) et de boîtes de vitesse automatique (6 rapports) en plateaux externalisés, intégration et validation des stratégies de contrôles moteurs et boîtes de vitesse automatiques.
- Développement complet de composants électriques et mécatroniques pour véhicules hybrides : DMTC, prise 220V...



■ 2.3.2. Aéronautique, Défense et Spatial

Le secteur Aéronautique, Spatial et Défense comprend près de 2000 consultants mobilisés en France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et pays offshore.

ALTEN intervient pour les grands constructeurs et équipementiers du marché, ce qui lui permet de comprendre les enjeux, de maîtriser les technologies, outils et méthodes, et de développer des savoir-faire métiers spécifiques. Le Groupe est notamment l'un des premiers partenaires d'EADS, et occupe des positions de première importance au sein du Groupe SAFRAN, chez Sagem Défense et Sécurité, et chez Thales. Positionné en ingénierie système, ALTEN a la capacité d'intervenir sur des systèmes complexes.

De façon générale, l'activité ALTEN a continué à croître en 2009, sur un marché qui a connu un ralentissement mais n'a pas été impacté par la crise comme les secteurs de l'automobile et des télécoms. Les grands prescripteurs mettent en place des organisations achat et projet transnationaux, et des structures off-shore. Leur recherche de sous-traitants évolue ainsi vers des sociétés à dimension internationale maîtrisant des métiers plus que des technologies et capables de se positionner sur des segments opérationnels. Leurs partenaires doivent être en mesure de mettre en avant des process matures (type CMMI) et une capitalisation de savoir-faire. Dans un contexte de pression tarifaire forte, les réponses se font de plus en plus sous forme de plateaux externalisés, avec délégation des responsabilités vers l'engagement des partenaires. La volonté de réaliser une partie des études dans les pays low cost n'est aujourd'hui plus tant liée à la réduction des coûts qu'à la nécessité de contrer l'effet dollar et d'apporter des solutions dans le cadre des marchés de compensation (offset).

2009 a été l'année de la transformation :

- La mise en place et le déploiement des process CMMI ont été intensifiés au sein des « Delivery Centers » spécialisés Métiers, animés par la DDPS (Direction des projets structurés), vecteurs de productivité et d'innovation technique.
- ALTEN s'est positionné sur des segments métiers, en concertation avec les clients, afin de capitaliser les savoir-faire et les retours d'expérience projets ; cette démarche s'est généralement accompagnée d'un basculement des modes d'intervention, du conseil vers la globalisation et le « workpackage », en particulier chez les équipementiers et systémiers.

- Enfin, ALTEN a renforcé son offre transnationale à la demande d'EADS, notamment sur l'axe Toulouse – Hambourg que ce soit sur les activités d'ingénierie, de documentation technique et de management de projet. De nombreux projets de type « workpackage » avec fort degré de responsabilité ALTEN impliquent au niveau opérationnel une coordination d'équipes de consultants français, allemands et britanniques.

Le premier objectif du Groupe ALTEN pour 2010 dans un contexte difficile est de maintenir ses positions, en articulant sa stratégie autour de six points :

- Devenir un partenaire intégré,
- Poursuivre la politique d'amélioration de nos performances projets,
- Transformer les modalités d'intervention vers les workpackages à niveaux d'engagement multiples,
- Continuer à spécialiser nos delivery centers sur des fonctions opérationnelles,
- Renforcer la coopération avec nos clients majeurs sur tous les sites en France et à l'international,
- Développer nos participations dans des pôles de compétitivité et avec des laboratoires et des universités.

Exemples de projets :

- Rétrofit de systèmes avioniques d'avions et d'hélicoptères de combat.
- Design du mat prototype du programme Airbus A350 XWP, pièce de structure servant à fixer le réacteur sur l'aile de l'appareil afin de réaliser les essais en vol.
- Assemblage, intégration, essai et campagne de lancement d'un micro satellite scientifique d'observation du soleil.



■ 2.3.3. Energie et sciences de la vie

Le secteur de l'énergie a été l'un des plus dynamiques en 2009 et, contexte économique mis à part, il progresse traditionnellement plus vite que le PIB français. Le taux de croissance annuel moyen sur l'ingénierie et les études techniques est ainsi estimé à +7,5 %. Il est donc porteur d'un potentiel de développement important pour ALTEN, qui mobilise aujourd'hui 800 consultants au service des clients issus du nucléaire, de l'oil and gas, des énergies nouvelles et des sciences de la vie au sens large (y compris pharmacie et santé), en France, Espagne, et en accompagnement local dans de nombreux pays pour aider les industriels dans le développement et la réalisation de leurs infrastructures industrielles.

De grands projets, tels que la commercialisation des gammes de réacteurs de nouvelle génération (EPR), ou encore le projet ITER, créent pour les grands acteurs du nucléaire (AREVA, EDF, CEA...) des besoins importants sur des périmètres métiers très variés.

Dans le secteur Oil & Gas, les décisions d'investissement des grandes entreprises sont directement liées au prix du baril d'essence, dont dépendent les grands projets d'exploration pétrolière, de plus en plus éloignés. ALTEN accompagne les prescripteurs sur les projets d'études et d'ingénierie à l'export, et s'est implanté en 2009 en Russie au travers de sa filiale ANOTECH Energy afin d'accompagner les industriels dans l'exploration et l'exploitation des grands champs pétroliers.

Les énergies nouvelles induisent des technologies accompagnées de réglementations nouvelles. Ce secteur, ainsi que ceux de l'Eau et Environnement et Pharmacie/Chimie fine, est fortement porteur et représente un enjeu majeur pour ALTEN. La filiale espagnole dispose à cet égard de solides retours d'expérience dans l'ingénierie des systèmes éoliens.

En 2009, ALTEN a connu plusieurs succès importants, dont en particulier :

- La réalisation du contrat cadre AREVA Apte 2, et de plusieurs contrats-cadre dans l'industrie pharmaceutique
- La réalisation de forfaits ALSTOM
- La concrétisation du partenariat avec la société INGENICA/PHOEBE

- La place de partenaire privilégié de SOFINEL/EDF

Les objectifs pour 2010 sont ambitieux mais doivent néanmoins être corrélés à l'évolution de l'environnement de marché : rumeurs de recomposition du paysage nucléaire, ré-orientations stratégiques de l'état en matière d'environnement et de développement durable ... autant de sujets susceptibles d'avoir un impact important sur les besoins des donneurs d'ordre dans les mois à venir.

Les enjeux et axes stratégiques du pôle Energie seront notamment de :

- Renforcer notre présence sur le cycle industriel du nucléaire, et sur le cycle de l'ingénierie,
- Consolider notre maîtrise des contraintes réglementaires,
- Développer notre proximité client,
- Travailler de plus en plus sur l'externalisation d'activité.
- Faire évoluer notre offre, notamment au travers des synergies avec Ingenica qui doivent permettre à ALTEN de se positionner sur des projets clé en main.

Exemples de projets :

- Traitement de l'eau : mécanique – machines tournantes. Conception d'une station de traitement d'eaux industrielles à Tianjin (Chine).
- Oil & Gas : coordination technique de projet. Développement et adaptation du stockage souterrain de Céré-la-Ronde (Aquifère).
- Nucléaire : mécanique et fonctionnement génie civil/ installation tuyauterie et électricité, pont polaire de la centrale EPR de Flamanville 3.
- Eolien : Réalisation projet et suivi d'installation. Suivi du projet en phase réalisation d'un parc éolien.



■ 2.3.4. Ferroviaire

Le transport ferroviaire s'est imposé ces dernières années comme l'une des solutions les mieux adaptées aux problématiques de mobilité des biens et des personnes dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement.

Les projets se sont ainsi multipliés au niveau international, dans de nombreux domaines :

- Modernisation de matériel roulant
- Développement et mise en service de nouveaux matériels
- Ouverture de nouvelles lignes, principalement pour des applications Grande Vitesse et tramways dans les grandes métropoles
- Modernisation de gares et développement de nouveaux services (billettique, amélioration de la relation clients, déploiement de réseaux WiFi...)
- Interopérabilité de la signalisation ferroviaire européenne.

Ce secteur nécessite des besoins en ingénierie très variés : génie civil pour les travaux d'infrastructure des gares, génie mécanique et électrique pour les études de structure et d'aménagement des locomotives et des rames voyageurs, télécoms et informatique embarquée pour les échanges et le traitement des données en signalisation, informatique pour le traitement de l'information et le développement des interfaces utilisateur, etc.

ALTEN accompagne les principaux acteurs du secteur (constructeurs, équipementiers, exploitants de réseaux) au plus proche de leurs centres de R&D, en France (Ile-de-France, Lyon, régions Est et Nord), et à l'international.

Exemples de projets :

- Etudes électriques d'un système de transport modulaire automatique sur pneus, en plateau externalisé ALTEN à proximité du site client.
- Conception de produits d'aménagement intérieur pour un train à grande vitesse à destination du marché italien.
- Réalisation de la partie informatique du démonstrateur d'un système visant à apporter une aide en gare et en voiture aux personnes visuellement déficientes.
- Gestion de projet, intégration et tests du système de supervision du métro de Dubai (sous-systèmes vidéo, sécurité, billettique, trafic, signalisation).



■ 2.3.5. Télécommunications

Avec environ 1800 consultants présents majoritairement en Ile de France, dans la région Ouest, en Espagne, Italie et Suède, ALTEN est l'un des principaux acteurs du marché de l'ICT et des SI pour le secteur Telecom.

Les collaborations entre les différentes entités du Groupe se sont intensifiées en 2009, conduisant ainsi ALTEN Telecom à collaborer avec les filiales internationales pour répondre à des besoins clients sur des marchés locaux, en particulier à destination des constructeurs en Italie et en Suède.

Le Groupe intervient pour le compte des opérateurs, des équipementiers, des fournisseurs de services et des intégrateurs dont les enjeux sont globalement :

- De réduire les coûts et dégager des gains de productivité (notamment liés à l'arrivée prochaine du 4ème opérateur de téléphonie)
- D'être des opérateurs de services, et pas seulement d'infrastructures
- De déployer des réseaux THD (fibre optique et LTE) pour supporter notamment l'explosion du trafic data mobile (clé 3G, data mobile)
- De gérer la convergence (voix/data, fixe/mobile, services)
- D'innover en terme de services (ex. système d'exploitation et applications mobiles)
- D'améliorer la relation clients
- De réduire le time-to-market dans un marché très concurrentiel

Globalement les équipementiers Telecom européens ont été particulièrement touchés par la crise (surcapacités, ralentissement des investissements des opérateurs, concurrence chinoise) et les perspectives sont peu optimistes pour 2010.

Le marché des opérateurs, après un début d'année 2009 difficile, a lui retrouvé un certain dynamisme depuis le 4ème trimestre 2009.

Enfin le marché des fournisseurs de services reste dynamique mais particulièrement atomisé et principalement composé de structures petites ou moyennes.

Les acteurs du secteur des Telecom ont réduit de manière très significative leur panel de fournisseurs, les ramenant pour certains d'entre eux à moins de 10 sociétés. Ce phénomène facilite et accélère le processus de globalisation et de forfaitisation des activités engagé par ALTEN dès 2008.

En termes de positionnement, ALTEN intervient principalement dans 4 domaines et 9 métiers :

Domaines

- Réseaux Telecom : Voix/Data/IP, Fixe/Mobile/Convergence
- Plates-formes de Service & Applications : Communications, Services Multimédia
- Mobilité : Terminaux et solutions de mobilité
- Réseaux de communications d'entreprise : PBx, VoIP, Communications unifiées

Métiers

- AMOA
- Architecture réseau & services
- Développement applications & services
- Tests intégration réseau & terminaux
- Tests expérience utilisateurs
- Ingénierie Déploiement & Production
- Support technique niveau 2/3
- Supervision & Administration
- Formation

ALTEN est particulièrement reconnu et présent auprès de la quasi-totalité des acteurs sur les sujets liés à la Qualification/Validation, aux PFS et services à valeur ajoutée ainsi qu'à l'Administration/Supervision des réseaux (fixe et mobile).



Exemples de projets :

- Forfait : une équipe ALTEN multi sites (Paris, Toulouse, Grenoble) est en charge de réaliser et de valider les dossiers d'architecture techniques et fonctionnelles des plateformes de services du client, aussi bien pour des problématiques internes que pour les clients du client (opérateur).
- Forfait : ALTEN prend en charge l'ensemble des tests et recettes des applications informatiques de la DSI du client (opérateur).
- Support voix / data : nos équipes assurent le SN1 et SN2 de grands clients OBS sur les produits de 3 équipementiers (opérateur).
- Implication au sein d'un laboratoire d'expertise protocolaire sur les terminaux permettant de développer de nouvelles activités sur les équipements d'accès multiconstructeurs (opérateur).





■ 2.3.6. Banque, Finance, Assurance et Protection Sociale

ALTEN a progressé de façon importante au sein du secteur Banque Finance Assurance (BFA) ces 3 dernières années, et mobilise environ 1500 consultants au service des projets métiers et systèmes d'information des donneurs d'ordres, principalement en Ile de France mais également en régions, Espagne, Italie et Belgique.

Les positions du Groupe sont suivies sur chaque segment d'activité :

- En banque d'investissement (marchés de capitaux, asset management, services aux investisseurs...), ALTEN est le leader français du conseil IT et MOA, dans un environnement concurrentiel très atomisé.
- En « retail banking », services financiers spécialisés et assurance, ALTEN est un challenger très actif, dans un marché essentiellement dominé par les grosses SSII.
- Enfin, ALTEN effectue une entrée prometteuse dans le monde de la protection sociale (santé/prévoyance/retraite).

Dans un contexte économique qui a principalement touché le secteur bancaire (crise des subprimes, fraudes massives...) mais épargné les activités assurance et protection sociale, ALTEN a ainsi poursuivi sa croissance tout en consolidant ses positions. L'intégralité des référencements dans le secteur bancaire ont été conservés, et des succès majeurs dans le secteur de l'assurance ont été remportés (référencements et renforcement de positions stratégiques...). L'année 2009 a également été marquée par le lancement de nouvelles offres (Swift.Net, Risk management, Web, TSA, PMO...) et le gain de forfaits et de centres de services majeurs.

ALTEN se positionne en véritable acteur de la transformation grâce à la maturité de son modèle de conduite du changement progressive du mode d'intervention (ATU, ATG, catalogue de services, forfait...). Cette méthodologie est particulièrement bien adaptée à l'évolution des besoins des clients, dans un contexte de concentration et de rationalisation des fournisseurs.

Les efforts opérés sur 2009 doivent nous permettre de poursuivre notre croissance en 2010, dans un marché où la visibilité est toujours relative, en déployant nos offres et en continuant de développer des expertises répondant aux enjeux sectoriels spécifiques :

- Banque : gestion du risque (risques opérationnels Bâle 2, risques de marché, risques systémiques...), SEPA (plateformes de flux et de paiement), approche multi-canal (banque à distance...), fidélisation et proximité client, innovation
- Assurance et protection sociale : évolution permanente des normes et du cadre réglementaire (Solvency 2...), évolution des stratégies de distribution (essor du web), développement des offres santé et retraite pour compenser le désengagement progressif de l'état.

Exemples de projets :

- Réalisation d'un forfait de développement d'un outil intranet de souscription de contrats d'assurance transport aérien et maritime en Java/JEE sur plateforme JBoss.
- Mise en place d'un Centre de Compétences MOA dédié au support fonctionnel niveau 2 sur l'ensemble de la chaîne applicative Epargne.
- Prise en charge de l'ensemble du projet de réalisation d'une application de trading sur produits dérivés et du support auprès des traders et structuriers de la salle de marchés.
- Mise en place d'une plateforme commune de règlement/livraison de titres sous l'égide la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'Eurosystème.



2.3.7. Public et administrations

L'administration et le secteur public ont engagé de profondes mutations afin :

- d'accompagner les évolutions législatives, démographiques, économiques et culturelles,
- de gagner en efficacité dans leur fonctionnement interne,
- d'améliorer leur qualité de service vis-à-vis des citoyens, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies actuelles.

De nombreux projets, principalement liés aux systèmes d'information, sont ainsi engagés à tous les niveaux de l'administration :

- Dématérialisation des services et mobilité
- Stockage et exploitation des données
- Plateformes collaboratives (ex. projets interministériels) et interopérabilité, etc.

Ce secteur concentre par ailleurs des investissements importants, qui doivent permettre à l'état et aux collectivités de répondre aux défis posés par l'évolution de notre société. En particulier, la notion de développement durable, devenue prépondérante, implique des études sur les problématiques d'économies d'énergie, de sauvegarde de l'environnement, d'utilisation des dernières avancées technologiques, ou de mobilité. Cela se traduit par exemple par des évolutions législatives (Grenelle I & II), par des perspectives de développement (le grand emprunt, le grand Paris...) ou par des initiatives de recherche (les pôles de compétitivité). Le désengagement de l'état et des DDE implique une plus forte participation des sociétés d'ingénierie aux projets menés pour le secteur public.

Deux filiales d'ALTEN sont d'ores et déjà positionnées de façon significative sur ce secteur :

- ALTEN España, qui bénéficie notamment d'un excellent positionnement auprès de certains clients comme le Ministère de la Justice, et fait partie depuis 2004 des 30 sociétés référencées dans le « Catálogo de Patrimonio » donnant accès au marché des systèmes d'information des Administrations Publiques.


ALTEN est l'un des leaders de ce panel et dispose d'un avantage concurrentiel significatif sur certains domaines d'expertises (ex. Oracle) et sur le déploiement de produits développés exclusivement pour les besoins des Administrations.

Le secteur public est également porteur de nombreux projets de longue durée et à haute portée technologique, l'Espagne étant notamment en avance dans le domaine de la signature électronique et du traitement automatique et « secure » de l'information.

En 2010, l'enjeu sera de répondre à l'évolution des attentes des Administrations, principalement :

- Le recours à des sociétés ayant une connaissance très pointue dans des domaines tels que l'administration de base de données à distance ou encore la signature électronique, technologies sur lesquelles ALTEN est bien positionnée.
- Le mode projet de type work-package et/ou forfaitaire, par souci de rationalisation des coûts, sur lesquels ALTEN se positionne d'ores et déjà en s'appuyant sur ses delivery centers (Madrid, Valladolid ...).
- ALTEN Belgium, intervenant aussi bien pour la Commission Européenne que pour les collectivités régionales et les entreprises de service public, sur des activités de consulting et d'ingénierie en informatique et nouvelles technologie autour de 4 pôles d'expertise : Management & Business, Infrastructure, Intégration et Développement d'applications. ALTEN Belgium est notamment reconnu par les sociétés publiques pour son savoir-faire en développement Java, .Net et Oracle, ainsi que pour la mise en place de portails et d'outils CMS et SharePoint.

Les missions des différents acteurs du secteur public étant complémentaires, chaque client a un enjeu particulier : élections régionales de 2014, ouverture des services publics au marché européen, respect des normes européennes et des normes ISO pour les régions, ou encore mise à disposition des utilisateurs de services et d'applications plus complètes et utiles.



Le secteur public est resté porteur malgré le contexte économique en 2009, et cette année a permis à ALTEN Belgium de conquérir de nouveaux clients et de déployer de nouvelles offres chez ses clients existants, notamment en Infrastructure et Testing, et en management de projet. Un des faits marquants de l'année réside également dans la mise en place de consortiums, en co-traitance avec des acteurs complémentaires, pour répondre à d'importants projets de la Commission Européenne.

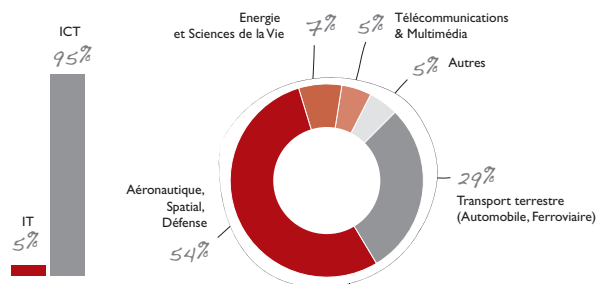
2010 s'annonce prometteuse en termes d'opportunités, avec d'importants référencements prévus chez plusieurs donneurs d'ordre du secteur public.

Exemples de projets :

- Ministère espagnol : support fonctionnel aux utilisateurs des applications judiciaires, fiscales et autres applications, sur l'ensemble du territoire ; déploiement, gestion opérationnelle et maintenance des systèmes d'information et des plateformes technologiques des différentes délégations du Ministère.
- Ministère espagnol : développement du portail de gestion des dossiers, plateforme permettant une complète interaction télématique entre le ministère et les entreprises. Un des premiers développements consécutifs à la loi de Contrat du secteur Public sur la transparence et la modernisation des Administrations, développant l'usage de la signature électronique et internet.



2.4. PRÉSENCE INTERNATIONALE



2.4.1. Allemagne

Chiffre d'affaires 2009 : 48,4M€

Nombre de consultants fin 2009 : 660

ALTEN est l'un des principaux acteurs de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies en Allemagne, dont le marché se caractérise par :

- des sociétés généralement spécialisées sur des secteurs ou des compétences techniques de taille plus faible qu'en France,
- une forte régionalisation du marché en comparaison du marché français, impliquant la nécessité d'une présence régionale forte et une gestion de la mobilité complexe,
- un taux de pénétration de la R&D externalisée inférieure à celui connu en France, mais en croissance (aux alentours de 15 %),
- une séparation marquée entre les activités de conseil et les activités forfaitisées, impliquant des équipes achats distinctes et des politiques tarifaires potentiellement très différentes au sein du même client.

L'année 2009 a été marquée par un repli sensible du marché. L'impact a cependant été très différent suivant les branches d'activité et les métiers. De même, l'année a été très contrastée avec un premier semestre marqué par de nombreuses interruptions de projets et une seconde partie de l'année marquée par une plus grande stabilité des projets, voire un redémarrage parfois très rapide chez certains clients.

Il faut souligner que les mesures mises en place par le gouvernement allemand ont permis aux entreprises de préserver l'essentiel de leur capital humain. Celles-ci sont donc capables d'accompagner rapidement la reprise actuelle du marché.

Cette situation de crise a également vu le renforcement des offres métiers chez la plupart des acteurs du marché.

L'offre ALTEN en Allemagne est représentative de l'offre globale du groupe avec des projets réalisés tant chez nos clients en conseil ou sous forme de plateaux, que des projets réalisés en maîtrise d'œuvre dans nos centres de développement.

Le pôle Solutions est également présent de façon significative, notamment au travers des activités de PMO de MI-GSO, et de documentation technique proposées par AEROTEC Engineering.

Leader dans le secteur aéronautique, ALTEN occupe par ailleurs une place de choix chez les constructeurs et équipementiers allemands dans les activités liées au développement des moteurs, notamment sur les développements liés à la norme EURO 6 ou aux motorisations hybrides.

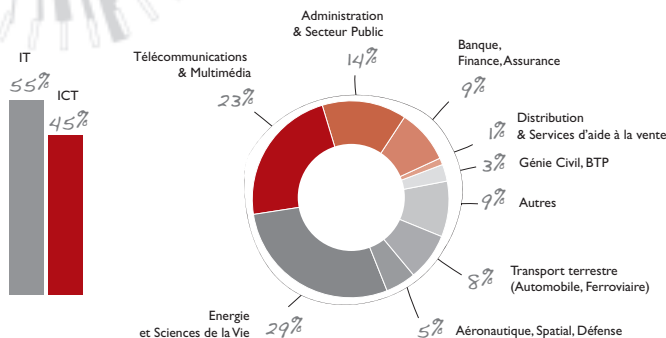
En 2009, ALTEN s'est renforcé sur le secteur aéronautique et a accéléré sa diversification dans les secteurs des équipements médicaux, du ferroviaire et de l'énergie.

Des organisations opérationnelles ont en outre été mises en place entre ALTEN Sud-Ouest et Aerotec Engineering, sur les activités d'ingénierie, afin de renforcer l'efficacité de la gestion des workpackages transnationaux confiés par AIRBUS, principalement sur l'axe Toulouse – Hambourg.

Une agence a été créée à Stuttgart, qui permet de compléter la couverture géographique de l'Allemagne et d'amortir le repli de l'activité global dans le secteur automobile grâce au gain de parts de marché chez les constructeurs automobiles du Bade-Wurtemberg.

L'année 2010 devrait permettre de conquérir des parts de marché significatives.

Enfin, des acquisitions ciblées sont à l'étude afin d'atteindre une taille critique permettant d'accélérer le développement chez les grands industriels de l'automobile, de l'énergie ou encore du ferroviaire.



2.4.2. Belgique

Chiffre d'affaires 2009 : 36M€

Nombre de consultants fin 2009 : 405

Les deux sociétés actives sur le marché Belge depuis 2000, ALTEN Benelux (R&D et Process) et Axen (Systèmes d'information) composent ALTEN Belgium, organisée autour de deux divisions :

- ALTEN Technology
- ALTEN IT Solutions

L'objectif est de mettre à la disposition des clients l'ensemble des offres et savoir-faire du Groupe, en s'appuyant à la fois sur les ressources locales et sur les centres de Delivery ALTEN de l'ensemble des filiales.

ALTEN Belgium a su devenir un acteur de référence sur son marché, avec une croissance régulière enregistrée depuis sa création. L'activité est concentrée sur un axe Bruxelles – Anvers, sur lequel sont installés de nombreux sièges ou filiales d'entreprises internationales. La Belgique compte également une forte densité d'entreprises de taille moyenne très performantes qui détiennent souvent des positions de leader dans leur domaine. Ces clients sont actifs dans des secteurs de la banque, finance, chimie, pharmacie, ingénierie des infrastructures...

Les technologies proposées par ALTEN Benelux en Belgique couvrent la gamme complète des métiers du Groupe : Electronique, Software, Mécanique, Ingénierie Systèmes et process pour la partie Techno, Management & Business, Infrastructure, Intégration et Développement d'applications pour l'activité IT Solutions. ALTEN a entrepris depuis 2008 une importante diversification vers de nouveaux secteurs industriels : pharmacie, chimie, pétrochimie, nucléaire, gaz, building engineering. Ces nouvelles activités offrent d'importantes opportunités vers les principaux acteurs du secteur de l'énergie, très présents au Benelux grâce à la proximité des deux plus grandes plateformes portuaires européennes que sont Anvers et Rotterdam.

L'année 2009 a été difficile, l'économie belge ayant été frappée de plein fouet par la crise, avec un réel ralentissement de

l'activité tant sur les grands comptes que sur les clients plus locaux. Ce recul a été plus impactant sur l'activité SI que sur l'Engineering.

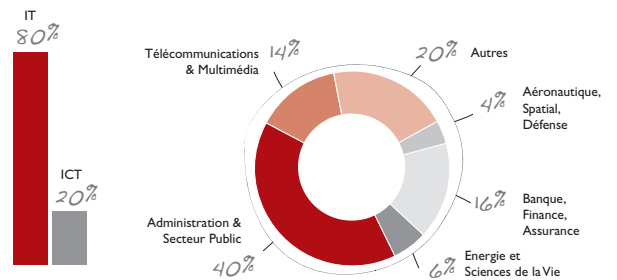
Les mouvements de rationalisation engagés par nos clients ont été accélérés, avec la mise en place ou le renforcement de listes réduites de fournisseurs référencés, en échange d'efforts tarifaires. La mauvaise situation financière de certains concurrents les a amenés à pratiquer des conditions commerciales très défavorables, amplifiant cette spirale baissière.

Les secteurs « Banque/Assurance » ont été les plus lourdement impactés, les grands acteurs bancaires actifs sur le marché Belge ayant été particulièrement exposés à la crise des subprimes, avec la Banque Fortis, première banque Belge, passée sous pavillon BNP Paribas, et le démembrement de Dexia et KBC. ING, banque néerlandaise très active en Belgique, n'a pas été épargnée. L'activité ALTEN dans ce secteur d'activité, qui représente une part très significative de son chiffre d'affaires, a donc particulièrement souffert.

Parallèlement, ALTEN Belgium a su se diversifier en accentuant ses efforts commerciaux sur des secteurs à potentiel moins impactés par la crise tels que :

- le secteur Pharmaceutique (SI & ICT),
- Le secteur de l'Energie (ICT),
- Les administrations et le secteur public (SI), où d'importants projets ont été gagnés (cf chapitre « Secteur public »).

ALTEN Belgium a également créé en 2009 les conditions du retour à la croissance en mettant en place l'« ALTEN Delivery Solutions », structure interne dédiée au développement de l'activité des Projets structurés, et en gagnant ou conservant plusieurs référencements-clé auprès de clients stratégiques, dans la banque, l'énergie, et le secteur public.



2.4.3. Espagne

Chiffre d'affaires 2009 : 75,5M€

Nombre de consultants fin 2009 : 1400

ALTEN est présent sur les sites de Madrid, Barcelone, Sabadell, Girona et Valladolid, à 80% sur les métiers des systèmes d'information technologiques.

ALTEN est aujourd'hui l'un des acteurs les plus importants, et fait désormais partie du top 5 des partenaires technologiques des Administrations Publiques Espagnoles.

Le « miracle » espagnol s'est cependant transformé en 2009 en une récession des plus violentes en Europe, atteignant des taux de chômage catastrophiques en fin d'année (plus de 18%). Par conséquent, l'année a été marquée par des arrêts brutaux de projets dans le domaine des télécommunications et dans certaines administrations publiques, par des baisses de tarifs importantes chez certains clients, et par une rétractation de la demande dans le secteur jusqu'alors le plus stable, les administrations publiques.

Les pressions tarifaires ont cependant peu affecté nos activités, celles-ci étant menées pour plus de la moitié en mode work-package ou forfait.

Nous avons par ailleurs réussi à maintenir nos activités dans le domaine de l'Ingénierie, notamment grâce au partenariat avec le groupe EADS et à notre développement dans le secteur de l'énergie (plus de 10 nouveaux clients sur 2009).

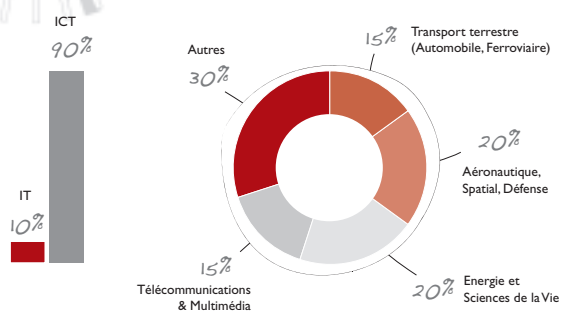
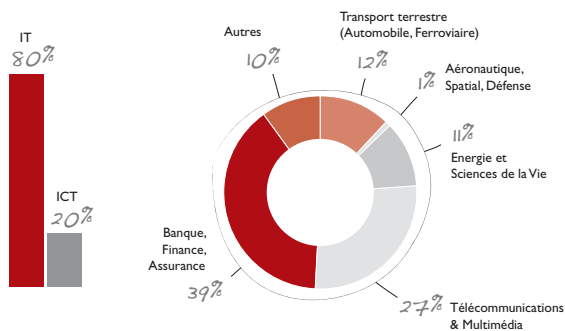
L'année 2009 a également été marquée par une transformation en profondeur de notre organisation, conduisant à la fusion de toutes les entités espagnoles afin d'être bien positionné dès le retour de la croissance :

- ALTEN SOLUCIONES, PRODUCTOS, AUDITORÍA E INGENIERÍA S.A., ou ALTEN S.P.A.IN S.A, est désormais organisée en 3 pôles d'activités :

- Le pôle Ingénierie
- Le pôle SI secteur privé
- Le pôle SI secteur public

Ces pôles se déclinent dans toutes les régions dans lesquelles ALTEN est aujourd'hui implanté : Madrid, Catalogne, Castilla y León.

- Deux directions techniques (l'une sur Madrid, l'autre sur Barcelone) ont été mises en place afin de gérer les projets en mode forfait ou workpackage, principalement pour les clients historiques tels que LA CAIXA, GAS NATURAL, BANCO SABADELL, divers Ministères, ...
- Les savoir-faire sont capitalisés dans le domaine des nouvelles technologies grâce au développement des delivery centers de Madrid, Valladolid et Barcelone.
- L'offre a été redessinée autour de 6 thèmes principaux :
 - La mobilité,
 - Le développement d'applications
 - L'administration système et base de données (en nous appuyant sur notre partenariat ORACLE)
 - La sécurité et protection des données
 - Le Risk Management
 - Les logiciels et solutions propriétaires dans l'administration des bases de données, les solutions d'e-learning etc.



■ 2.4.4. Italie

Chiffre d'affaires 2009 : 23,1M€

Nombre de consultants fin 2009 : 330

Le marché a été affecté par l'impact de la crise économique, qui s'est concrétisé par :

- Une contraction du marché du SI, en particulier sur certains segments métiers (ex. Intégration de systèmes),
- De fortes pressions tarifaires,
- Une réduction des panels dans le processus général de consolidation des fournisseurs.

En parallèle, la tendance du marché est au basculement des activités de conseil vers les modes "projets structurés", pouvant aller jusqu'au forfait, nécessitant de solides compétences à la fois méthodologiques et technologiques.

Dans le secteur des télécommunications, certains industriels ont ralenti voire arrêté des programmes de R&D pour les transférer vers des pays à bas coût.

Alten détient de fortes positions au sein du secteur bancaire, et accompagne également de façon significative les industries de l'automobile, de l'industrie et des media, sur 3 types d'offres :

- Ingénierie et conseil en technologies
- Services liés aux systèmes d'information et réseaux
- Solutions, principalement liées aux systèmes d'information : ERP, gouvernance et validation des SI, centre de développement Microsoft ...

2009 a par ailleurs été marquée par la réalisation d'un important projet Telecom impliquant notre structure offshore au Vietnam. Ce projet a dégagé d'excellents résultats en termes de productivité et de conformité aux attendus qualité/délais, laissant entrevoir de belles perspectives à venir sur ce schéma de collaboration.

L'objectif en 2010 est d'atteindre une taille critique, au travers d'acquisitions et de croissance organique, en capitalisant sur les ouvertures de compte réalisées en 2009 tout en ré-équilibrant le portefeuille commercial.

■ 2.4.5. Pays-Bas

Chiffre d'affaires 2009 : 23,6M€

Nombre de consultants fin 2009 : 320

L'activité d'ALTEN est centrée sur le développement logiciel en environnement recherche et développement (activité Techno), sur un modèle de fonctionnement plutôt orienté « consulting » à destination des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du transport, de la défense, des semi-conducteurs et de l'électronique.

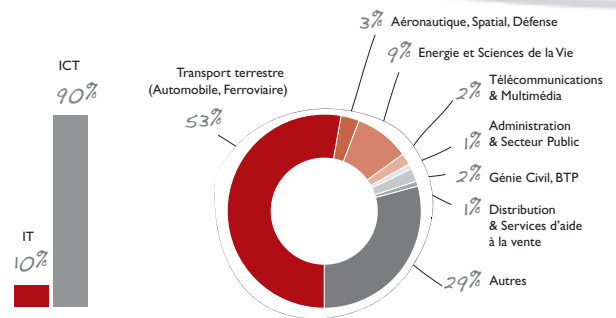
Le marché a été marqué par une pression sur les prix et par de nouveaux process de référencement fournisseurs, ainsi que par un suivi plus strict de ces derniers au travers de la mise en place d'indicateurs de performance.

Après un premier semestre difficile, le marché a montré des signes de reprise sur le second semestre, laissant entrevoir un redémarrage progressif sur des secteurs amont tels que les semi-conducteurs, très présents aux Pays-Bas.

ALTEN a développé son offre en lançant un centre de service de développement d'applications « Go Mobile », basé sur son fort savoir-faire en technologies Windows Mobile et étendu à d'autres plateformes, en particulier pour l'iPhone.

2009 a également permis de gagner de nouveaux référencements et de devenir fournisseur de référence d'un des plus importants industriels allemands présents aux Pays-Bas, dans toutes ses branches d'activités.

L'objectif en 2010 est le retour à la croissance, sans attendre la reprise définitive du marché, en nous attachant notamment au développement actif des nouveaux segments de business sur lesquels nous nous sommes positionnés en 2010.



2.4.6. Suède

Chiffre d'affaires 2009 : 34,4M€

Nombre de consultants fin 2009 : 510

ALTEN est présent en Suède depuis 2009 grâce à l'acquisition de la société Xdin, qui avec près de 500 collaborateurs est l'une des principales sociétés d'ingénierie et de conseil en technologies.

La réduction des panels fournisseurs, accompagnée d'une pression tarifaire, a marqué 2009. A titre d'exemple, Volvo Car Corporation ne s'appuie plus aujourd'hui que sur 6 sociétés d'ingénierie, dont Xdin, qui bénéficie ainsi d'un nombre plus important de consultations.

Dans l'ensemble, le marché suédois est plus orienté vers les activités de conseil que vers les workpackages et les forfaits, qui sont assez limités, contrairement à la tendance rencontrée dans la plupart des autres pays européens.

Xdin, présent à Göteborg et Stockholm, couvre les principaux secteurs d'activités présents en Suède : énergie, automobile, telecoms, industrie, aéronautique et défense, et médical. Xdin adresse également le secteur de l'oil & gas, très important en Norvège, et est présent aux Etats-Unis (Virginia Beach) pour accompagner l'un de ses plus importants clients.

Le poids de l'industrie automobile et du transport (camions, véhicules industriels) est cependant prépondérant, et l'offre d'Xdin est particulièrement adaptée à ces secteurs :

- Ingénierie mécanique
- Electronique (hard et soft)
- Calcul et simulation
- Développement logiciel et architecture SI et réseaux
- Ingénierie documentaire

En complément de cette offre, Xdin est également positionné sur les activités de PLM (Product Life Management) et de formation aux outils des principaux éditeurs de logiciels de conception numérique, ce qui lui confère un fort avantage concurrentiel certain dans le domaine de l'ingénierie mécanique.

L'année 2009 a été marquée par une pénétration du marché des telecoms, en synergie avec ALTEN Telecom en France et en Italie, et par le lancement de l'offre Ingénierie documentaire en bénéficiant du fort savoir-faire d'Aerotec Engineering à Hambourg.

Xdin a évidemment souffert sur le marché automobile, mais l'activité s'est stabilisée fin 2009, et les référencements ont été reconduits, laissant entrevoir de bons potentiels de croissance courant 2010.

L'objectif en 2010 est par ailleurs de consolider les positions dans la région de Stockholm, en déployant notamment l'offre SI, ainsi qu'au Danemark en capitalisant sur les ouvertures de comptes réalisées en 2009 dans le domaine de l'énergie.



■ 2.4.7. Dispositif offshore

Le positionnement sur les périmètres Nearshore (pays géographiquement proches) et Offshore (pays géographiquement éloignés) est une nécessité pour répondre aux stratégies clients liées aux problématiques :

- D'offsets, obligations relatives aux marchés de compensation avec les gouvernements, engageant des investissements directs et indirects pouvant prendre différentes formes (formation, réalisation d'une partie des études en local ...) dans le cadre de contrats de vente à ces pays.
- De parité euro/dollar, notamment pour l'industrie aéronautique qui facture une part importante de ses ventes en dollar et est donc amenée à réaliser une partie de la conception et/ou de la fabrication de ses produits dans des pays à zone dollar afin de ne pas être pénalisée par la conversion euro.
- De coûts, pour gagner en productivité sur certaines phases de conception et d'études du produit.

Le dispositif mis en place permet à ALTEN d'apporter un support aux centres de R&D locaux des clients ainsi qu'aux équipes projet ALTEN présentes dans les pays d'Europe de l'Ouest, et également de développer en parallèle une activité autonome en proposant des offres répondant aux besoins spécifiques des industries locales.

Les services de delivery Offshore et Nearshore font ainsi partie intégrante de la structure intégrée mise en place par ALTEN pour répondre aux impératifs des clients.

Le pilotage de ces projets mondiaux s'appuie sur une organisation Front-Office / Back-Office et sur des processus de travail éprouvés :

- Gestion de la relation client, gestion globale des programmes et conseil sous la direction du Front-Office ALTEN géographiquement proche du client en Europe.
- Activités de support au développement et à la conception détaillée dirigées par les équipes de delivery des centres Back-Office ALTEN situés en Offshore.

- Offre management de projet (ou PMO) Offshore spécifique, intégrée dans le Front-Office afin d'assurer l'assistance du Back-Office en termes de sécurité, performances, méthodes et fonctions qualité, développement des compétences et montée en puissance.

Les structures mises en place par ALTEN sont centrées autour de trois zones géographiques :

- **Inde** : en parallèle du partenariat mis en place en 2008 avec Infotech pour nos clients aéronautiques, en ingénierie mécanique, la création d'ALTEN India, initiée en 2009, a été finalisée au 1er trimestre 2010. ALTEN India intervient uniquement en mode structuré et intègre une dimension Offset.
- **Vietnam** : positionnée sur les métiers du logiciel et du logiciel embarqué, cette structure a notamment pris en charge un important projet gagné en 2009 par ALTEN Italia pour le compte d'un des tout premiers OEMs du secteur des télécommunications.
- **Roumanie** : ALTEN est présent sur un large spectre des métiers de l'ingénierie et du SI au travers de sa filiale ALTEN Romania, et déploie également d'importantes ressources pour des projets de documentation technique aéronautiques gérés au forfait par Aerotec Engineering.





3. ENGAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagements et développement durable

3. Engagements et développement durable

■ 3.1. L'accompagnement des clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement

Spécialiste de l'ingénierie et du conseil en technologies, ALTEN travaille pour ses clients sur des projets de recherche innovants visant à réduire l'impact environnemental de produits ou services.

A titre d'exemples, le groupe ALTEN a ainsi accompagné en 2009 ses clients sur des problématiques :

- de mobilité durable : allègement des structures grâce à de nouveaux matériaux, contrôle groupes moto-propulseurs hybrides et électriques,...
- d'environnement : systèmes d'optimisation du trajet des véhicules collecteurs de déchets, ...
- d'éco-conception : validation virtuelle de systèmes mécatroniques, sans recours à des essais physiques

■ 3.2. La réduction de l'impact environnemental des activités du groupe

Compte tenu de la nature de ses métiers, les activités d'ALTEN impactent peu l'environnement comparativement à des entreprises industrielles. Pour autant, le groupe, conscient de pouvoir agir à son niveau, s'inscrit dans une démarche de progrès active visant à mieux préserver les ressources naturelles.



■ 3.2.1. Equipements informatiques

Le groupe a pris un certain nombre de mesures pour optimiser son parc d'équipements et limiter son impact sur l'environnement :

- Utilisation d'équipements permettant de réduire les consommations de ressources naturelles (énergie notamment) : postes de travail équipés d'écrans plats, remplacement d'imprimantes individuelles par des imprimantes réseau,...
- Consolidation et virtualisation des serveurs internes, dont le nombre a été divisé par 6 depuis 2002
- Utilisation prolongée de certains équipements informatiques dont le groupe n'a plus l'usage grâce notamment aux dons effectués à des associations.

■ 3.2.2. Dématérialisation des documents et économie de papier

ALTEN a mis en place des actions concrètes pour réduire l'impression de documents et donc la consommation de papier, de consommables et d'énergie :

- création d'espaces collaboratifs permettant de réduire les flux de documents internes
- dématérialisation des factures fournisseurs, des fax entrant, démarrage de l'e-invoicing ...
- paramétrage des imprimantes

■ 3.2.3. Déplacements professionnels des collaborateurs

Le groupe essaie de limiter les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et a, pour ce faire, élaboré une politique voyages incitant à choisir les modes de transport plus respectueux de l'environnement et équipé l'ensemble de ses sites de systèmes de visioconférence.

■ 3.2.4. Aménagement des locaux

Différentes initiatives contribuant à réduire la consommation énergétique des bâtiments ont été mises en œuvre telles que l'installation de détecteurs de présence pour l'éclairage, l'utilisation d'ampoules fluo-compactes, la maintenance préventive des systèmes de chauffage et de climatisation,...

Pour le choix de ses futurs locaux, ALTEN a d'ores et déjà élaboré des cahiers des charges intégrant un ensemble de critères environnementaux et sociaux. Cette politique d'achats responsable permettra d'améliorer sensiblement et durablement le bilan environnemental des bâtiments utilisés par les sociétés du groupe.

■ 3.2.5. Gestion des déchets

Le groupe ALTEN s'efforce de recycler ses déchets : il respecte la réglementation en matière de recyclage des équipements informatiques et électroniques et confie le recyclage des cartouches d'encre et des toners à des entreprises agréées

3.3. Une politique sociale responsable

■ 3.3.1. Développement des compétences

De manière à offrir à ses clients les expertises en adéquation avec leurs besoins et permettre à ses collaborateurs d'enrichir et de développer leurs compétences, le groupe ALTEN mène une politique de gestion des compétences dynamique, au travers :

- de son système d'entretien annuel d'évaluation, dont bénéficie l'ensemble des collaborateurs et qui permet notamment d'identifier les besoins en formation et de définir un plan de développement individuel
- de l'université interne Amplify, lieu de formation, de coaching et d'échange destiné à développer les compétences et à donner aux managers les moyens de réussir tout au long de leur parcours dans l'entreprise
- de la politique de formation qui représente en France 5.5 M€ en 2009 soit plus de 2.3% de la masse salariale et 0.9% du CA. Elle représente 11517 jours de formation.

Le plan de formation s'articule autour de 3 thématiques majeures : le développement commercial, les métiers techniques et la gestion de projet, les parcours des fonctions support.

Plusieurs dispositifs sont proposés par le groupe :

- En 2009, 76 Salariés du secteur automobile ont bénéficié d'un plan d'adaptation des compétences dont l'objectif était de les ouvrir à d'autres secteurs d'activités par l'acquisition de nouvelles compétences. Sur le modèle de l'apprentissage, chaque salarié a bénéficié de formations longues, de stages pratiques et du support d'un tuteur, 30 collaborateurs se sont vus offrir une nouvelle mission à la fin de cette période.
- Des parcours de formation d'une durée de 30 à 80 jours ont été créés dans le but de développer l'employabilité de nos salariés dans des domaines comme les essais nucléaire, le ferroviaire ou la gestion de projet.
- CAP 2013 : La Direction du Développement des Projets Structurés a initié en 2009 une réflexion sur une transformation de son modèle d'organisation et de réalisation de ses activités. Cette réflexion a abouti au projet Cap 2013. L'ambition de la DDPS, à travers ce projet, est de réaliser l'ensemble des activités à engagement de résultats du Groupe dans un modèle CMMI (Capability Maturity Model Integration) de niveau de maturité 2 en 2010 puis de niveau de maturité 3 en 2012.

ALTEN deviendra alors l'une des premières sociétés de conseil en Europe certifiées CMMI à la fois pour les activités de services et pour les activités de développement. C'est dans ce cadre que la DDPS a lancé un programme de formation destiné à l'ensemble de ses collaborateurs sous 2 formes, en mode présentiel et en e-learning avec le lancement d'une plate-forme d'apprentissage en ligne : le "Campus ALTEN Delivery Center"

- Une nouvelle formule dans le cadre du DIF : les cours du soir. Presque 200 personnes sont concernées.

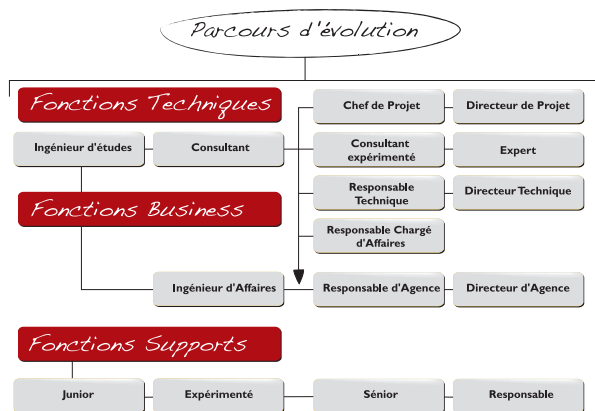
Une politique
sociale responsable



■ 3.3.2. Gestion des carrières et mobilité des collaborateurs

ALTEN ayant pour ambition de favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs, le groupe encourage la mobilité interne. Pour cela, il s'appuie sur 3 types d'entretiens : Le bilan annuel, les entretiens de suivi et les entretiens de carrière.

ALTEN a construit des parcours de développement professionnel offrant une visibilité sur les évolutions possibles vers des postes d'études, de chefs de projet, ou d'ingénierie d'affaires.



Concernant la mobilité géographique, une revue semestrielle de mobilité traite les demandes des consultants qui souhaitent s'installer dans une autre région ou développer leur mobilité à l'international. Plus de 250 consultants bénéficient d'un programme de mobilité et environ 650 consultants accompagnent les projets de nos clients dans le monde entier.

■ 3.3.3. Santé et bien-être des collaborateurs

En collaboration avec les CHSCT et la médecine du travail, ALTEN veille à assurer à l'ensemble de ses collaborateurs une bonne ergonomie des postes de travail.

Fin 2009, le groupe a entamé une réflexion avec les représentants du personnel du CHSCT afin d'envisager des actions pour lutter contre le stress au travail, dont le déploiement devra intervenir au cours de l'année 2010.

■ 3.3.4. Diversité et égalité des chances

La diversité et l'égalité des chances sont des sujets sur lesquels le groupe ALTEN s'est engagé depuis plusieurs années.

Près de 70 nationalités différentes sont aujourd'hui représentées au sein de ses effectifs.

Le groupe s'attache à respecter l'égalité professionnelle hommes-femmes et a pris des mesures pour favoriser l'évolution professionnelle des femmes et assurer l'équité en matière de rémunérations. Souhaitant également renforcer le recrutement de femmes au sein de ses équipes, ALTEN apporte son soutien à l'association « Elles bougent » œuvrant à la féminisation des métiers scientifiques (voir ci-après).

Par ailleurs, dans le cadre des accords seniors signés avec les représentants du personnel fin 2009, les sociétés du groupe ont défini des objectifs en termes de maintien dans l'emploi et de recrutement, de formation professionnelle et de suivi de carrière de personnes de 45 ans et plus pour les années à venir.

3.4. Un engagement sociétal

■ 3.4.1. Emploi

ALTEN est un acteur de référence sur le marché de l'emploi en France. Ainsi, en 2009, le groupe a recruté 1690 salariés, majoritairement en contrat à durée indéterminée et au statut cadre.

Près de 15% des embauches concernent les moins de 25 ans, ALTEN joue ainsi un rôle actif en matière d'accès des jeunes au marché du travail.

■ 3.4.2. Partenariats

La promotion de la diversité s'appuie notamment sur un engagement du groupe auprès de l'association « Elles bougent » au travers de différentes rencontres entre les marraines ALTEN et des lycéennes et étudiantes pour faire découvrir les métiers passionnants des femmes ingénieures.

A l'occasion du Salon du Bourget, ALTEN au côté de l'association a organisé une journée sous le signe de la découverte et de l'échange : « 100 jeunes filles, 100 marraines pour un centenaire ».

Sensibiliser les jeunes aux carrières scientifiques et technologiques est un objectif du groupe, qui reçoit régulièrement au travers de différentes associations comme C' GENIAL des collégiens et lycéens.

Depuis sa création, Simon Azoulay remet le Prix de l'innovation lors du prix des ingénieurs de l'année qui récompense ainsi un projet industriel dont l'audace et la créativité sont exceptionnelles. Cette distinction visant à promouvoir l'image du métier de l'ingénieur en France montre que l'esprit d'innovation reste une valeur essentielle de nos entreprises, valeur partagée par le Groupe ALTEN.

■ 3.4.3. Actions Ecoles

ALTEN recrute chaque année de nombreux jeunes diplômés, ce qui nous amène à nouer des partenariats avec les plus grandes écoles d'ingénieurs. Nous sommes très présents dans les parcours et la vie de l'étudiant, à travers notamment notre réseau de campus managers : Bureau National des Élèves Ingénieurs, cours académiques en gestion de projet, activités sportives (course croisière Edhec, Raid Centrale Paris, 4L Trophy).

Plug and Start Campus : en partenariat avec la Technopole de l'Aube, ALTEN, soucieux de promouvoir l'entrepreneuriat sous toutes ses formes accompagne les jeunes des écoles d'ingénieurs et de commerce porteurs d'un projet innovant.

ALTEN Training Solutions : Depuis 2008, ALTEN accueille en stages des étudiants indiens, encadrés par des ingénieurs du groupe. Ce programme visant à l'accueil d'étudiants étrangers en France, est composé d'une phase d'immersion à la langue et culture françaises, d'une année de césure de 12 mois sur un projet technique et d'une année de formation en M2 (seconde année de Master) dans une école d'ingénieurs.

■ 3.4.4. Projets de solidarité

ALTEN a lancé une nouvelle charte de sponsoring interne et apporte son soutien financier à des projets de solidarité portés par ses collaborateurs. Que ce soit des projets dans les domaines du culturel, de l'humanitaire, du social, du développement durable, ... tous sont porteurs de valeurs en cohérence avec celles du groupe.

■ 3.4.5 Accès à l'information

Communiquer, développer le sentiment d'appartenance et créer du lien entre les collaborateurs, sont des enjeux clés pour le groupe. Une refonte complète des outils de communication a été initiée en 2009 (welcome pack, outils web et éditions). Une nouvelle version de l'intranet devient le point d'entrée de référence vers l'information et les outils ALTEN avec un accès direct aux outils nécessaires aux démarches administratives, un accès direct au webmail ALTEN, et un contenu enrichi dans un environnement plus convivial.

Les moments de rencontres et d'échanges sont valorisés au sein d'un programme de communication consultant (rendez-vous d'information, ludiques, conférences techniques) pour concourir à l'information, la fidélisation, la mise en valeur et le partage des compétences.

■ 3.5. Les objectifs du groupe en matière de développement durable

Début 2010, le groupe ALTEN a voulu renforcer sa démarche en faveur du développement durable. Pour cela, il s'est doté d'un Responsable Développement Durable reportant à la Direction Générale du groupe, dont la mission est d'accompagner le déploiement du programme développement durable dans l'ensemble de l'entreprise.

Ce programme, construit avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé, repose sur une stratégie et un plan d'actions complet en ligne avec les enjeux développement durable d'ALTEN, à la fois environnementaux, sociaux et économiques, et sera déployé au cours des 18 prochains mois.

ALTEN souhaite ainsi continuer à réduire son impact environnemental en associant l'ensemble des collaborateurs à sa démarche et agir, notamment, sur sa consommation d'énergie. De manière à mettre en œuvre un plan de réduction de ses émissions de CO2 efficace, le groupe a décidé de réaliser en 2010 un bilan carbone de l'ensemble de ses activités. Les résultats détaillés du bilan carbone permettront d'identifier les postes clés d'émissions de CO2 sur lesquels agir, les actions prioritaires à mettre en œuvre et les potentiels de réduction.

ALTEN souhaite également poursuivre et renforcer sa politique sociale à l'égard de ses collaborateurs et attirer de nouveaux talents. La gestion des compétences, la formation et le bien-être des salariés seront ainsi au cœur de sa stratégie et de ses actions.

Un engagement
SOCIAL





4. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Le carnet de l'Actionnaire

■ Fiche signalétique

Raison sociale	ALTEN
Activité	Ingénierie et Conseil en Technologies
Code APE	6202A
RCS	348 607 417 Nanterre
Adresse du Siège Social	40, avenue André Morizet – 92513 Boulogne-Billancourt
Date de création	1988
Nationalité	Française
Capital social	32 386 537,33
Nombre d'actions ALTEN inscrites au Capital	31 863 999
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Exercice social	1er janvier au 31 décembre
Marché de cotation	Le titre ALTEN est coté au compartiment B du marché d'Euronext Paris
Indices boursiers intégrant le titre ALTEN	SBF 120, SBF 250, IT CAC 50, CACMID 100
Code ISIN	FR 0000071946

■ Analystes financiers

Aurel Leven
Avenir Finance Securities
Bryan Garnier
CIC Securities
Crédit Agricole Cheuvreux
Crédit du Nord
Deutsche Bank
Exane BNP Paribas
Fortis
Gilbert Dupont
HSBC
Kepler Equities
Natixis
Oddo Securities
Société Générale

■ Calendrier

10 mai 2010 : Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2010

21 juin 2010 : Assemblée Générale
sur les comptes annuels 2009

Juillet 2010 : Chiffre d'affaires semestriel 2010

29 septembre 2010 : Résultats semestriels 2010

Novembre 2010 : Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2010

Janvier 2011 : Chiffre d'affaires annuel 2010

■ Contact

L'information financière est accessible :

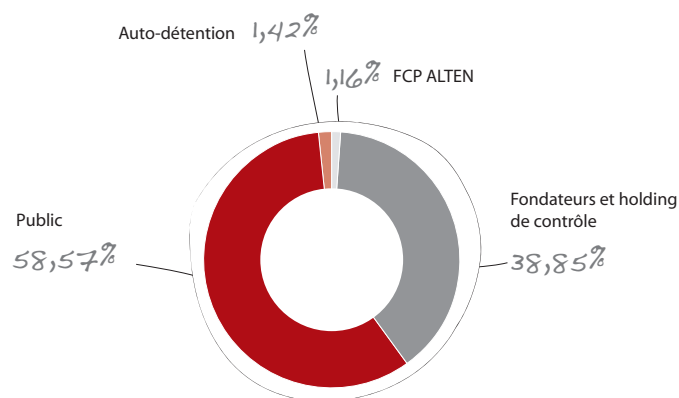
Sur internet : www.alten.fr (« espaces investisseurs »)

Par mail : comfi@alten.fr



■ Répartition de l'actionariat (au 30/04/2010)

En pourcentage du capital social :



■ Tableau évolution du cours de bourse

Date	Volume mensuel	K€	+ haut	+ bas	Cours moyen	Moyenne séance en titres	k€
janv-09	2 672 891	32 773 700	15,69	10,26	12,26	127 281	1 560 652
févr-09	2 413 311	30 514 170	13,89	10,7	12,64	120 666	1 525 709
mars-09	2 752 235	31 802 440	12,33	9,55	11,56	125 102	1 445 565
avr-09	2 043 352	25 481 200	13,99	10,71	12,47	102 168	1 274 060
mai-09	2 544 971	31 930 340	14,28	11,00	12,55	127 249	1 596 517
juin-09	2 348 516	30 308 500	13,39	11,50	12,91	106 751	1 377 659
juil-09	2 619 970	34 183 230	13,99	11,69	13,05	113 912	1 486 227
août-09	2 431 502	38 684 920	16,96	13,51	15,91	115 786	1 842 139
sept-09	2 856 553	53 297 760	19,52	16,50	18,66	129 843	2 317 294
oct-09	2 856 553	53 297 760	19,52	16,50	18,66	129 843	2 317 294
nov-09	1 896 445	32 359 730	18,22	15,36	17,06	94 822	1 617 987
déc-09	1 446 552	25 632 220	19,70	15,95	17,72	68 883	1 220 582
janv-10	1 201 686	25 286 420	21,93	19,31	21,04	57 223	1 204 115
févr-10	800 631	16 194 340	21,70	19,06	20,23	40 032	809 717
mars-10	1 482 458	32 004 080	21,67	19,57	21,59	67 384	1 454 731
avr-10	945 715	20 254 290	22,39	19,71	21,42	42 987	920 650





Rapport financier 2009



RAPPORT FINANCIER 2009

PROFIL DU GROUPE

Alten est un groupe spécialisé en Ingénierie et Conseil en Technologies (qui représente 80% du chiffre d'affaires), et dans les SI Technologiques.

Le Groupe réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et les DSI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaire.

Le Groupe Alten compte environ 11 300 collaborateurs à la fin 2009, dont 87% d'Ingénieurs de haut niveau.

Alten est leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT).

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	59
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	61
Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	72
Composition et fonctionnement des organes d'administration	78
Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010	81
Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe ALTEN	121
Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010	136
Comptes consolidés au 31 décembre 2009	144
Comptes annuels au 31 décembre 2009	191
Commissaires aux comptes	214
Rapport des Commissaires aux comptes , établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration d'Alten	214
Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	216
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	219
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	221
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe	189
Table de concordance	227

I - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

A. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Simon Azoulay
Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 219 et 221 du document.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés figurant en page 219 du document de référence contient une observation attirant l'attention sur la note 3 « Principes comptables » des états financiers relatifs aux nouvelles normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2009. »

Fait à Boulogne-Billancourt, le 27 mai 2010
Simon Azoulay - Président Directeur Général

B - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cabinet Dauge & Associés

Représentée par Monsieur Christian Laplane – 41, avenue de Friedland 75008 Paris

Date de 1ère nomination : 30 juin 1997.

Dates de renouvellement : 25 juin 2003 et 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société Grant Thornton

Représentée par Monsieur Laurent Bouby - 100, rue de Courcelles 75017 Paris

Date de 1ère nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Cabinet Kling - suppléant du cabinet Dauge & Associés

Représenté par Monsieur Didier KLING - 41, avenue de Friedland 75008 Paris.

Date de 1ère nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société IGEC, Commissaire aux comptes suppléant de la société Grant Thornton
Représentée par Monsieur Gilles Hengoat - 3, rue Léon Jost, 75017 Paris.

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

C - RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Bruno Benoliel
Directeur Général Adjoint

email : comfi@ALTEN.fr
Tél : + 33 (0)1 46 08 70 00

II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT SI CELUI-CI EST DIFFÉRENT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale de l'émetteur : Alten

Siège Social et Direction Groupe: 40, avenue André Morizet 92513 Boulogne Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)1 46 08 72 00.

Direction commerciale: 221 bis, boulevard Jean Jaurès 92514 Boulogne Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone de la Direction Commerciale est + 33 (0)1 46 08 70 00.

2. FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR ET LEGISLATION

Alten est une Société Anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce.

3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

La société a été constituée le 28 octobre 1988.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société est défini à l'article 2 des statuts, comme suit : « toutes prestations en France et à l'étranger dans les domaines technologique, informatique ou électronique, notamment, en matière de : conseil, études et ingénierie, formation, assistance, maintenance, exploitation de systèmes et réseaux, infogérance, développement et distribution de produits, matériels ou logiciels, et également la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités...et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 607 417 depuis le 16 novembre 1988.

6. INFORMATIONS STATUTAIRES

6.1 Exercice social (Article 22 des statuts)

L'exercice social de la société est de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

6.2 Répartition statutaire des bénéfices (Article 24 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou être affectées au report à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, portées en report à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

6.3 Modalités de paiement du dividende (Article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, soit en numéraire, soit en actions.

6.4 Assemblées Générales (Article 21 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées Générales ont lieu soit au siège social de la société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

6.5 Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit (Article 13)

13.1 Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

13.2 Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propiétaire a le droit de participer aux Assemblées Générales. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 juin 2010 de mettre cet article des statuts de la Société en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce et de le modifier en conséquence. L'article 13.2 des statuts serait libellé comme suit :

« 13.2 Le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. »

6.6 Droit de vote double (Article 14 des statuts)

Il est précisé que depuis l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes :

Dès l'inscription de leurs actions au nominatif, les actionnaires ont vocation à bénéficier du droit de vote double en fonction du délai en vigueur le jour de cette inscription. Toute modification ultérieure de ce délai leur est inopposable.

Nonobstant ce qui est précisé ci-dessus, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans visé ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société reste sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

6.7 Seuil de détention du capital (Article 7 des statuts)

Les statuts rappellent l'obligation d'information à la charge des actionnaires telle que visée à l'article 233-7 du Code de Commerce en cas de dépassement des seuils légaux.

L'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999 a ajouté une obligation à la charge des actionnaires pour ceux qui viendraient à détenir seuls ou de concert un pourcentage de participation supérieur ou inférieur à 3% du capital social ou des droits de vote, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil.

En cas de non respect des obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi ; cette sanction s'applique si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration a été constaté par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital et que le défaut de déclaration a été consigné dans le procès-verbal.

6.8 Titres au porteur identifiables (Article 8 des statuts)

La société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

6.9 Modifications du capital et des droits sociaux (Article 9 des statuts)

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales.

Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les obligations légales.

6.10 Conseil d'administration – Composition – Durée des fonctions (Article 15 des statuts)

« La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit (18) personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est ainsi de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'attester par écrit à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.»

6.11 Présidence du Conseil d'administration (Article 16 des statuts)

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

6.12 Délibérations du Conseil d'administration – Procès-verbaux (Article 17 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social.

Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

6.13 Pouvoirs du Conseil d'administration (Article 18 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

6.14 Direction Générale (Article 19 des statuts)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur Général. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

6.15 A titre d'information, dans un souci d'amélioration de la présentation des statuts de la Société, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de se prononcer sur la refonte desdits statuts et plus particulièrement de modifier l'ordre et l'organisation générale des articles, ainsi que de revoir la rédaction de certains d'entre eux.

7. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts de la Société, les comptes, les rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au Siège Social de la Société, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leur actualisation, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.alten.fr

B - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait à la date du 31 décembre 2009, à la somme de 32 292 949,10 euros, divisé en 31 771 921 actions (valeur nominale induite). Celui-ci a fait l'objet d'une augmentation liée à l'exercice d'options de souscription d'actions, constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 avril 2010 et s'élève à ce jour à la somme de 32 386 537,33 €, divisé en 31 863 999 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions sont librement négociables, elles sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

2. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

DATE	Opération	Capital	Primes cumulées	Nombre d'actions	Nominal de l'action
06/10/1997		2 000 000 F	300 621 F	20 000	100 F
19/08/1998	Suppression de la valeur nominale	2 000 000 F	300 621 F	20 000	Suppression
27/10/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000 000 F	300 621 F	6 000 000	
25/01/1999	Levées d'options de souscription	40 444 000 F	966 843 F	6 066 600	
31/12/1999	Apport de la société ABILOG	40 583 346 F	14 414 809 F	6 087 502	
28/06/2001	Conversion du capital en euros	30 935 000 €	2 197 523 €	6 087 502	
10/08/2001	Division du nominal par 5	30 935 000 €	2 197 523 €	30437 510	
31/12/2003	Levées de BSPCE	30 962 726 €	2 357 005 €	30 464 800	
27/01/2004	Levées de BSPCE	31 008 232 €	2 618 758 €	30 509 590	
31/12/2004	Levées de Stocks-Options	31 021 043 €	2 682 285 €	30 520 460	
28/09/2005	Levées de Stocks-Options	31 026 471 €	2 713 490 €	30 525 800	
20/10/2005	Levées de Stocks-Options	31 056 140 €	3 168 779 €	30 554 990	
30/12/2005	Fusion/absorption GROUPECYBER	31 095 815 €	3 693 888 €	30 594 025	
03/03/2006	Levées de Stocks-Options	31 129 978 €	4 186 538 €	30 627 650	
28/04/2006	Levées de Stocks-Options	31 302 535 €	6 675 980 €	30 797 490	
27/06/2006	Fusion/absorption QUATERNOVE	31 324 391 €	6 965 628 €	30 818 993	
27/06/2006	Levées de Stocks-Options	31 391 268 €	8 002 355 €	30 884 791	
03/10/2006	Levées de Stocks-Options	31 392 488 €	8 019 999 €	30 885 991	
18/12/2006	Levées de Stocks-Options	31 399 786 €	8 063 072 €	30 893 171	
29/01/2007	Levées de Stocks-Options	31 408 750 €	8 154 070 €	30 901 991	
06/03/2007	Levées de Stocks-Options	31 439 858 €	8 818 203 €	30932 597	
02/05/2007	Levées de Stocks-Options	31 496 724 €	9 134 363 €	30 988 545	
27/06/2007	Levées de Stocks-Options	31 538 966 €	9 453 746 €	31 080 105	
27/07/2007	Levées de Stocks-Options	31 553 439 €	9 550 298 €	31 044 345	
02/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 640 575 €	10 046 344 €	31130 075	
31/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 729 244 €	10 596 197 €	31217 313	
30/11/2007	Levées de Stocks-Options	31 923 155 €	11 727 346 €	31408 095	
29/01/2008	Levées de Stocks-Options	31 976 308 €	12 035 095 €	31460 390	
11/03/2008	Levées de Stocks-Options	32 001 718 €	12 235 796 €	31485 390	
11/04/2008	Levées de Stocks-Options	32 010 053 €	12 314 482 €	31493 590	
27/06/2008	Levées de Stocks-Options	32 206 465 €	13 690 591 €	31686 382	
28/07/2008	Levées de Stocks-Options	32 211 496 €	13 738 697 €	31691 782	
13/11/2008	Levées de Stocks-Options	32 244 888 €	14 054 011 €	31724 635	
20/01/2009	Levées de Stocks-Options	32 246 006 €	14 064 696 €	31725 735	
12/05/2009	Levées de Stocks-Options	32 249 055 €	14 091 905 €	31728 735	
30/07/2009	Levées de Stocks-Options	32 250 071 €	14 099 686 €	31729 735	
10/11/2009	Levées de Stocks-Options	32 286 636 €	14 368 873 €	31765 710	
14/12/2009	Levées de Stocks-Options	32 287 144 €	14 373 730 €	31766 210	
18/01/2010	Levées de Stocks-Options	32 292 949 €	14 436 570 €	31771 921	
21/04/2010	Levées de Stocks-Options	32 386 537 €	15 202 780 €	31863 999	

3. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

3.1 Il est rappelé que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 16 256 000 €, en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public et/ou placement privé (plafond annuel de 20% du capital), par émission d'actions, de bons, et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes, à tout moment ou date fixe, à des actions de la société par souscription, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'exception d'action de préférence.

Le Conseil d'administration a également été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres et dans la limite d'un montant nominal de maximal de 16 662 400 €.

D'autre part, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, et ce pour une durée de 26 mois, à procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE, à hauteur de 5% du capital. Une nouvelle délégation de compétence de même nature sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces délégations.

3.2 Il est rappelé également que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, et ce pour une durée de 18 mois, à émettre des Bons de Souscription d'Actions (BSA) réservés à une catégorie de personnes définie comme suit : dirigeants mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne peut être supérieur à 510 000 euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa réunion du 7 septembre 2009 et a décidé l'émission de 487 000 BSA au profit de 7 bénéficiaires à savoir sept dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce. Plus précisément, les bénéficiaires sont des dirigeants du groupe dont Monsieur Simon Azoulay, Président Directeur Général (à hauteur de 150 000 BSA) et Monsieur Gérald Attia, Directeur Général Délégué (à hauteur de 75 000 BSA).

Ces BSA, qui ne sont pas admis aux négociations sur le marché réglementé, donnent droit à leurs titulaires de souscrire des actions ordinaires nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle Alten pour un (1) BSA (nombre maximal d'actions à émettre : 487 000 actions). Ces actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes, dès leur admission à la cote, sur le marché d'Euronext Paris – Compartiment B.

Le prix de souscription du bon a été fixé à un euro dix neuf (1,19 €), sur la base d'un rapport émis par un expert indépendant. Les 487 000 bons ont été intégralement souscrits par leurs bénéficiaires.

Le prix d'exercice des bons a été fixé à quinze euros quatre vingt cinq (15,85 €), montant déterminé selon la règle définie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, à savoir : *« le prix de souscription des actions nouvelles auxquelles donneront droit les BSA après prise en compte, le cas échéant du prix d'émission des BSA, sera égal ou supérieur de 20% maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action Alten aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA. »*

La période d'exercice est fixée du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017. La durée maximum des BSA est de huit (8) ans, passé ce délai les bons deviendront caducs. Ces BSA ne sont pas cessibles. Une nouvelle délégation de même nature sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010.

3.3 Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre à hauteur de 3% du capital social. Conformément à cette autorisation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 avril 2008, a décidé l'attribution de 105 600 actions gratuites à 2 bénéficiaires. L'un des bénéficiaires ayant renoncé au bénéfice de ses actions gratuites, seules 52 800 actions gratuites demeurent attribuées à ce jour. Il est précisé qu'il s'agit d'actions existantes.

Une nouvelle autorisation de même nature sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010.

3.4 Par ailleurs, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions à hauteur de 14% du capital. Conformément à cette délégation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009, a décidé l'attribution de 574 330 options de souscription d'actions à 689 salariés. Cette attribution d'options de souscription d'actions a été soumise aux modalités suivantes :

- prix de souscription fixé à 15,21 euros par action (correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action Alten lors des vingt (20) dernières séances de bourse),
- fixation de la période de levée d'option entre le 7 septembre 2013 et le 7 septembre 2017, à l'exclusion des périodes de suspension définies dans le règlement.

Aucun mandataire social ne figurait sur la liste des bénéficiaires.

Pour les options attribuées en 2008, l'hypothèse de dividende retenue est un dividende nul. Le taux sans risque à 6 ans, date de maturité théorique est de 3,62%, la volatilité estimée de 32,38%, le taux de turnover de 3% par an et le discount de liquidité de 15%. En conséquence, la juste valeur de l'action déterminée selon le modèle binomial est de 7.86 € pour un prix d'attribution de 19,13€.

Pour les options distribuées en 2009, l'hypothèse retenue est un dividende estimé à 3,83%. Le taux sans risque à 6 ans est de 2,90%, la volatilité estimée est de 27,48%, le taux de turnover de 3% par an et le discount de liquidité de 15%. En conséquence, la juste valeur de l'action, selon le modèle binomial est de 3,12 € pour un prix d'attribution de 15,21 €.

L'information relative à l'intégralité des plans d'options de souscription d'actions figure en page 105 du présent Rapport Annuel.

4. CAPITAL POTENTIEL

Plans d'options de souscription d'actions

Il est rappelé que les Assemblées Générales Mixtes des 25 juin 2003, 27 juin 2006 et 23 juin 2009 ont délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 14% du capital. À cet effet, elles ont donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

En application de ces délégations, le Conseil d'administration, lors de ses réunions des 27 septembre 2000, 9 janvier 2001, 25 mars 2001, 25 janvier 2002, 13 mars 2003, 25 juillet 2003, 6 janvier 2004, 24 mars 2005, 23 octobre 2006, 18 février 2008 et 7 septembre 2009, a mis en place des plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits page 105.

Il est par ailleurs rappelé que le Conseil d'administration, lors de ses réunions du 25 janvier 2002 et 13 mars 2003 a décidé de proposer à certains bénéficiaires des plans du 27 septembre 2000, 9 janvier 2001 et 25 janvier 2002, de leur attribuer de nouvelles options à la condition suspensive de renonciation à de précédentes options qui leur avaient été consenties.

Ces opérations de repricing ont porté sur un nombre total de 209 500 options anciennes.

Au total, les options de souscription d'actions (déduction faite des options renoncées dans le cadre des repricings et des options caduques), donnent droit à des actions représentant 6,49% du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009.

Bons de souscription d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, l'attribution de 487 000 BSA (représentant 0,33% du capital à la date de l'émission) à sept (7) bénéficiaires, à savoir sept dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce.

Ces BSA qui ne sont pas admis sur le marché réglementé donnent droit à leurs titulaires de souscrire des actions ordinaires nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle Alten pour un (1) BSA (nombre maximal d'actions à émettre : 487 000 actions). Ces actions nouvelles seront assimilées, dès leur admission à la cote, sur le marché d'Euronext Paris – Compartiment B.

Le nombre d'actions à émettre au titre des BSA, soit 487 000 actions, représentait, au 31 décembre 2009, 1,53% du capital social.

5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital, soit 95 177 205 euros. Cette délégation expire le 22 décembre 2010.

L'utilisation de cette autorisation est décrite en page 92 du présent Rapport Annuel.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2010 de se prononcer sur une nouvelle délégation à conférer au Conseil, également à hauteur de 10% du capital.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

7. OBLIGATIONS CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES, REMBOURSABLES EN INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, À WARRANT OU AUTRES

Néant.

8. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

La société Alten a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, à SG Securities Paris. Toutes les informations relatives au contrat de liquidité figurent en page 92 du présent rapport annuel.

C – INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT DE L'EMETTEUR

1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (au 31/12/2009)

Les informations relatives à la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009 figurent en pages 91 du présent Rapport Annuel.

2. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (au 30/04/2010)

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<u>Actions nominatives</u>				
Simon Azoulay	3 217 938	10,09%	6 435 876	14,79%
SGTI ¹	8 612 961	27,02%	17 162 961	39,45%
Laurent Schwarz	251 410	0,79%	502 820	1,16%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
Autres	561 871	1,76%	609 082	1,40%
Sous-Total	12 655 870	39,70%	24 734 119	56,86%
<u>Actions au porteur</u>				
FCPE Alten ²	370 000	1,16%	370 000	0,85%
Public	16 539 954	51,89%	16 539 954	38,02%
Fidelity International Ltd	1 574 009	4,94%	1 574 009	3,61%
Fondateurs	285 184	0,89%	285 184	0,66%
Auto-détention	451 771	1,42%	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	31 876 788	100%	43 503 266	100%

1 Holding détenu par Simon Azoulay.

2 Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective.

Il n'y a eu aucune variation significative depuis le 30 avril 2010.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 3% du capital ou des droits de vote.

3. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008			Situation au 31 décembre 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Simon AZOULAY	3 217 938	10,13	14,83	3 217 938	10,14	14,70	3 218 050	10,23	14,64
Laurent SCHWARZ	251 410	0,79	1,16	251 410	0,79	1,15	251 410	0,80	1,14
Gérald ATTIA	11 690	0,04	0,03	11 690	0,04	0,05	11 690	0,04	0,05
SGTI	8 612 961	27,11	39,56	9 000 000	28,37	41,11	9 000 000	28,61	40,93
Autres	496 159	1,56	1,23	508 886	1,60	1,24	149 081	0,47	0,42
Sous total action de concert*				12 469 348	39,30	56,95	12 469 460	39,64	56,71
FCPE Alten	384 500	1,21	0,89	374 700	1,18	0,86	402 500	1,28	0,92
Public	16 465 687	51,82	37,95	17 625 132	55,55	40,25	18 141 689	57,67	41,25
Fondateurs	285 184	0,90	0,66	285 184	0,90	0,65	285 184	0,91	0,65
Fidelity International Ltd	1 595 506	5,02	3,68	-	-	-	-	-	-
Auto-détention	450 886	1,42	-	450 795	1,42	-	786	-	-
TOTAUX	31 771 921	100	100	31 725 735	100	100	31 460 390	100	100

* l'action de concert a pris fin en date du 16 octobre 2009

4. CONTROLE

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

5. OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Aucune offre publique d'achat, d'échange ou de garanties de cours n'a été lancée par des tiers sur les actions de la société.

Par ailleurs la société n'a lancée aucune offre publique d'échange sur les actions d'une autre société, sur un marché réglementé.

6. ACTION DE CONCERT

L'action de concert qui existait entre Monsieur Simon Azoulay, Monsieur Laurent Schwarz et la société SGTI depuis l'introduction en bourse de la société Alten, le 1^{er} février 1999, a pris fin le 16 octobre 2009 (déclaration AMF enregistrée sous le n°209C130 1).

7. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les franchissements de seuils déclarés sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2009, figurent en page 91 du Rapport Annuel.

Par ailleurs, par courrier reçu le 12 mars 2010, la société FIL Limited (P.O Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mars 2010, par suite d'une cession d'actions Alten sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société Alten et détenir 1 574 009 actions Alten représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,59% des droits de vote de cette société.

8. PACTES D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

9. NANTISSEMENTS, GARANTIES OU SURETES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, les titres ci-après font l'objet des nantissemments suivants dans le cadre de la couverture de prêts :

Nom	Nombre de titres Alten nantis	Date d'échéance	Nature	Pourcentage du capital social
Simon Azoulay	562 000	25/06/2011	Couverture de prêt	1,77%
	500 000	22/02/2011	Couverture de prêt	1,57%
	1 358 000	31/12/2010	Couverture de prêt	4,27%
	444 888	30/09/2011	Couverture de prêt	1,40%
	280 000	31/12/2010	Couverture de prêt	0,88%
SGTI	8 550 000	25/06/2011	Couverture de prêt	26,91%

10. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR

Il existe une seule catégorie de titres cotés en Bourse : actions ordinaires cotées sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

11. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes soit en numéraire, soit en actions.

Depuis la date de son introduction en Bourse, Alten n'a jamais distribué de dividendes.

Cependant, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 10 mai 2010, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de se prononcer sur une distribution de dividende de 0,90 € par action, soit un dividende total de 28 677 599,10 €.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 31 863 999 actions composant le capital social au 10 mai 2010, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé également que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La date de paiement du dividende serait fixée au 25 juin 2010.

12. EVOLUTION DU COURS DEPUIS 12 MOIS

Cette information figure en page 53 du présent Rapport Annuel.

III - L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

A. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

Depuis sa création, la croissance d'Alten suit deux axes stratégiques : la proximité géographique de ses clients (en France comme à l'étranger) et l'enrichissement continu de son offre par le développement de nouvelles compétences et prestations. Alten est ainsi devenu rapidement l'un des leaders européens du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies

1988

Création d'Alten par trois ingénieurs issus de Grandes Écoles, qui assurent la Direction du Groupe.

1989

Alten crée ses premières filiales en France : Alten Sud-Ouest, Alten Industrie (Intégration au forfait dans le domaine ferroviaire), GIST et à l'étranger : Alten Ltd (UK).

1991

Malgré la crise économique, Alten poursuit sa croissance, double ses effectifs et reste bénéficiaire pendant la période 1991-1994.

1994

Alten élargit ses prestations avec la création de filiales spécialisées en matière d'Architectures Réseaux, de Systèmes ouverts, de Client/serveur, et de Technologies Objet.

1997

Alten poursuit son déploiement régional à travers les agences Alten Ouest et Alten Est.

1999

Alten est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris le 1er février. Le Groupe complète son implantation régionale avec Alten P.A.C.A, Alten Nord et filiale ses activités en Belgique avec la création de la société Alten Benelux fin décembre.

2000

Alten poursuit son implantation à l'étranger en créant Altek en Allemagne, Alten Espagne, Axen au Benelux, et prend le contrôle à 100% d'Alten Ltd en Grande-Bretagne. Le Groupe acquiert Abilog, Anotech, Cogitel et le Groupe Techniques Avancées.

2001

Alten accélère sa politique de croissance externe pour maintenir son rythme de développement dans un environnement économique moins favorable et procède à l'acquisition de trois nouvelles sociétés dont une à l'étranger: Eben Technologies, SD Partners et ETIC.

2002

Le Groupe Alten poursuit sa croissance, tout en préservant ses marges. La société acquiert 4 nouvelles sociétés (SBD Technologies et Siatcom en Espagne, Orion aux Pays-Bas et Groupecyber en France) et renforce ses positions à l'international.

2003

L'international représente 20% du Chiffre d'Affaires du Groupe Alten à fin 2003 grâce au déploiement sur l'Italie (acquisition de DEC Informatica) et l'Allemagne (acquisition de IMP GMBH).

Alten acquiert également une société en France, le Groupe GSO, spécialisée dans le management de projets en R&D.

2004

Alten renoue de façon significative avec la croissance organique en France et poursuit son développement à l'international. Le Groupe réalise plus de 25% de son Chiffre d'Affaires hors de France. Alten acquiert 3 nouvelles sociétés : Cronos en Espagne, Syselog en France et Aerotec en Allemagne.

Cette dernière acquisition lui permet de devenir l'un des leaders européens dans le management de projets en R&D.

2005

Alten poursuit son développement à un rythme soutenu et dépasse son objectif de 6000 personnes avec un an d'avance (effectif de 6 540 personnes fin 2005). Le Groupe réalise plus de 27% de son chiffre d'affaires hors de France. Au 1^{er} juillet 2005, GIST absorbe la société Humelec, et Aptech, la société Cogitel. En septembre, Alten acquiert la société Quaternove en France. Au 30 décembre, Alten absorbe sa filiale Groupecyber et procède, immédiatement après, à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité constituée par la société Groupecyber à la société Alten SI.

2006

Alten devient le leader européen du Conseil en Hautes Technologies.

Le Groupe Alten a poursuivi sa progression par croissance organique et externe, en adaptant et élargissant son offre.

Pour répondre à la demande croissante des clients en workpackage¹ et offshore/nearshore² Alten a regroupé au sein d'une division dédiée, l'offre « Projets Structurés ».

Une société spécialisée dans les bureaux d'études R&D et Design en workpackage a été acquise en juillet 2006.

L'offre nearshore s'est étoffée grâce à une acquisition en Roumanie. Elle comprend désormais la Tchéquie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et le Vietnam.

¹ Prestations sous-traitées avec mise à disposition de moyens techniques (locaux, moyens informatiques, logiciels métiers)

² Services consommés en France et réalisés à l'étranger (dans les pays proches géographiquement : nearshore ou dans les pays éloignés voire très éloignés : offshore)

2007

Alten a confirmé son statut de leader du Conseil et de l'ingénierie en Technologies.

2008

Alten a confirmé la quasi intégralité de ses référencements et partenariats en Europe et fait partie des prestataires référencés E2S, dans le monde (cinq premiers prestataires en ingénierie du groupe EADS). L'année 2008 s'est également traduite pour Alten, par une croissance organique soutenue (16,2%) réalisée principalement dans les secteurs de l'Energie, du Ferroviaire, de l'Aéronautique et de la Banque. Alten a ainsi renforcé sa position de leader sur le marché de l'ICT (source : PAC 2009³).

2009

La détérioration de l'activité économique a été brutale au tout début de l'année 2009. Elle a affecté la plupart des secteurs d'activité et principalement l'Automobile où le recul est sensible. Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au niveau d'activité. Il a confirmé ses référencements en 2009 et a poursuivi sa croissance sur d'autres secteurs tels que l'Aéronautique, l'Energie ou la Banque/Finance. Le Groupe Alten devient leader français des projets structurés.

2010

Dans un contexte de légère reprise de l'activité mais avec une visibilité toujours réduite pour le premier semestre 2010, le Groupe Alten poursuit le redéploiement de son offre vers les projets structurés. Cette stratégie le conduit à renforcer et structurer sa Direction Technique, et à mettre en œuvre les processus de certification CMMI.

B. ROLE D'ALTEN S.A.

1) Rôle de Holding

Alten S.A. gère l'ensemble des participations des sociétés du Groupe et pilote la croissance externe. Alten S.A. fournit des services fonctionnels à l'ensemble des sociétés du Groupe tels que :

- juridique (droit des sociétés, contrats, gestion des litiges, droit social, contentieux, fusions-acquisitions...),
- financier (comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie...),
- administration et gestion du personnel (gestion des carrières, paie, relations sociales...),
- services généraux (logistique, entretien, maintenance...),
- informatique (Systèmes d'information et Réseaux/ Télécoms),
- développement interne (recrutement et formation des managers commerciaux...).

Ces services sont refacturés aux filiales selon le principe du coût réel majoré d'un mark-up (cost plus).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée en France, Alten a mis en place des conventions de trésorerie avec les filiales concernées.

2) Une activité opérationnelle : Alten Techno et Alten Régions

Les Pôles Alten Techno (Paris – Ile de France) et Alten Régions comptent environ 4 000 ingénieurs, à savoir 1850 ingénieurs pour Paris-Ile de France et 2160 ingénieurs en régions. Ils sont organisés en agences (centres de profits), comme l'ensemble des sociétés du Groupe.

C. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE au 31/12/2009

Voir note aux états financiers pages 162 et 163 du présent Rapport Annuel.

³ Etude réalisée par Pierre Audoin Conseil

D. PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE ET DESCRIPTIF DE LEUR ACTIVITÉ

Tableau descriptif des activités des principales sociétés du groupe Alten :

Alten	Holding et structure de direction du Groupe. Activité opérationnelle Alten (Alten Techno) pour les régions Ile de France et Province ; Conseil et Ingénierie en Télécommunication, Système embarqués et Temps réel, Electronique, Sciences physiques.
Alten SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux.
Alten Sud Ouest	Etudes, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautique, spatial, énergie, télécoms.

Alten S.A, société holding opérationnelle, réalise 37 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les autres sociétés contribuant de façon significative au chiffre d'affaires consolidé du Groupe sont : Alten SIR (11% du chiffre d'affaires consolidé) et Alten Sud Ouest (6 % du chiffre d'affaires consolidé). Alten n'a aucune restriction à l'accès à la trésorerie et au résultat de ses filiales.

E. PLACE DE L'ÉMETTEUR SUR LES MARCHÉS

1) MARCHÉ ET POSITIONNEMENT D'ALTEN

Le marché adressé par Alten recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du conseil en technologies. On distingue notamment les logiciels embarqués, le contrôle et la supervision, la recherche et le développement. Ces prestations trouvent leur principal débouché dans les secteurs où Alten réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires : les constructeurs et opérateurs télécoms, les constructeurs de matériel électrique et électronique et les industriels de l'aéronautique, automobile, espace, défense...

1.1 LE MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES, DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES ET DU CONSEIL EN MANAGEMENT

L'ensemble des informations qui suit est issu des études de Pierre Audoin Consultants, principale société d'analyse marketing de ce secteur en France et en Europe.

Le marché sur lequel se situe Alten est inclus dans le segment intitulé par Pierre Audoin Consultants "C-IS" (Conseil, Intégration de Systèmes).

Ce marché représente en France plus de 18,1 milliards d'euros en 2009. Il englobe des prestations et activités très hétérogènes.

1.2. LE MARCHÉ DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES ACCESSIBLE À ALTEN

Selon Pierre Audoin Consultants le marché accessible à Alten est constitué essentiellement de 2 segments, regroupés sous l'appellation Conseil en Technologies :

- Le C-IS en systèmes et applications scientifiques et techniques

Ce segment couvre les domaines suivants :

- Applications scientifiques (calcul, simulation...)
- Contrôle / Commande / Supervision
- Applications temps réel
- Applications "embarquées" ou intégrées dans des produits, systèmes, services...

- Le C-IS en externalisation Recherche & Développement (R&D)

Ce segment est constitué de sous-traitance en mode "assistance" ou en mode "projets" d'études et développement dans des domaines technologiques divers : chimie, énergie, électronique, mécanique, aérodynamique, environnement...

La différence essentielle entre ces deux marchés est que le premier est constitué exclusivement de prestations relatives aux technologies de l'information (IT), qui ont généralement pour objet le développement des logiciels. Le second est par contre, pour l'essentiel, constitué des prestations dans des sciences de l'ingénierie, hors informatique traditionnelle.

Ces deux marchés pèsent respectivement :

- 2 809 M€ pour le domaine des applications scientifiques et techniques (STIE) or Maintenance Applicative,
- 2 627 M€ pour le domaine de l'externalisation R&D,
Soit un total de 5 436 M€ en 2009.

Cependant, le marché accessible à Alten représente seulement une part de ce total. En effet, deux types d'acteurs adressent le marché :

- d'un côté, les intégrateurs de systèmes qui réalisent leurs prestations "au forfait", par exemple les grands systèmes complexes dans les domaines de la Défense, de l'Energie, des Transports...
- de l'autre côté les sociétés spécialisées en conseil-assistance.

Ces deux types d'acteurs convergent de plus en plus vers les modes d'engagement forfaitaires et plateaux externalisés demandés par les clients.

M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conseil en Technologies (Périmètre Alten cœur de métier)	6004	5436	5636	5916	6290	6711
Croissance	-	(-)9,5%	3,7%	5,0%	6,3%	6,7%

Il est intéressant d'étudier l'évolution du marché accessible à Alten, par rapport à l'ensemble du marché C-IS.

L'année 2009 affiche une décroissance de (-)9,5% sur le périmètre cœur de métier Alten.

La crise économique a, en effet, fortement touché le secteur du CET en particulier l'automobile, suivi de l'Electronique / High-Tech et de l'Aérospatiale. Le secteur de l'Industrie est de loin le plus gros consommateur de prestations de conseil en technologies, avec un marché estimé par PAC à 3,5 milliards d'euros en 2009.

1.3 L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Alten est communément inclus dans l'environnement concurrentiel des SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique). Dans ce contexte général, Alten est classé au 10ème rang des prestataires de services selon leur CA France Services (IT Services + Conseil en Management + R&D externalisée) en 2009 et au 7ème rang des sociétés de services à capitaux français selon le CA Total.

Toutefois, il est plus judicieux de positionner Alten parmi les sociétés proposant le même type d'offre.

Pierre Audoin Consultants a établi les classements des spécialistes dans le segment "Conseil en Technologies". Sur le marché " Conseil en Technologies", Alten se situe au 1er rang depuis plusieurs années.

Alten a encore gagné des parts de marché en 2009 en France par rapport à ses concurrents directs. Les clients continuent d'optimiser leurs achats, réduire le nombre de leurs prestataires et ont de plus en plus recours à des prestations globalisées.

1.4 CONCLUSIONS SUR LE POSITIONNEMENT D'ALTEN

Le marché du Conseil en technologies a fortement souffert en 2009. Le secteur automobile, en particulier, a vu sa demande fondre en raison de la crise économique.

Alten a néanmoins réussi à augmenter sa part de marché dans un contexte de fort recul de l'activité, grâce à un positionnement quasi exclusif sur les métiers de l'ingénieur, et à une offre adaptée, du consulting aux projets structurés et globalisés, en France et à l'International.

L'année 2010 devrait connaître une reprise progressive, notamment à partir du mois de septembre. Le secteur automobile connaît une profonde mutation, qui se répercute dans les secteurs manufacturiers de l'aéronautique.

L'année 2010 devrait également voir s'accroître la concentration du marché, sur fond de mauvais résultats économiques pour une grande partie des acteurs. Les acteurs les plus importants, qui savent tirer parti d'une offre diversifiée et capables de proposer des prestations réalisées en offshore devraient être moins affectés que leurs concurrents (*Cf Etude PAC de mars 2010*).

2) PRINCIPAUX CLIENTS D'ALTEN

Alten travaille principalement avec des clients grands comptes (près de 95% du C.A.). Le risque d'insolvabilité est donc limité. Les délais de recouvrement de créances clients s'établissent à 115 jours, comme en 2008.

Part des premiers clients (en % du C.A.)

	2007	2008	2009
1 ^{er}	8,5	8,3	9,7
5 premiers	29	29,1	25,3
10 premiers	42	41,7	40,2

3) CONTRATS CLIENTS

Alten facture la quasi-totalité de ses prestations au temps passé. Les contrats conclus par Alten sont des contrats d'assistance technique ou en mode workpackage (plateaux globalisés) dont la durée est variable en fonction des projets.

Le Groupe ne réalise que 8% de son Chiffre d'Affaires au forfait. Ces contrats font l'objet d'un reporting mensuel spécifique pour valider la marge prévisionnelle à fin d'affaire. Toute dérive constatée dans l'évolution de la marge est immédiatement identifiée et des actions correctrices mises en place.

Si nécessaire, des pertes à terminaison sont enregistrées dès qu'elles sont identifiées dans le cadre des normes de projet. Dans le cadre des certifications ISO, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place au sein du Groupe Alten.

En 2009, le Groupe a comptabilisé 145 K€ de pertes à terminaison (1 009 K€ en 2008).

Ainsi, les contrats clients sont validés par les services Qualité, Sécurité et Juridique.

3.1. Partenariats

Il a été constitué en date du 18 février 2010 une société commune avec la société Groupe Critères, société par actions simplifiée au capital de 649 920 € dont le siège social se situe 27, rue Fortuny 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 092 981, dans le domaine des prestations de Tierce Recette Applicative (TRA). Cette société dénommée Alten Systèmes d'Informations et Réseaux Global Testing Services, est détenue à hauteur de 51% du capital et des droits de vote par Alten et 49% du capital et des droits de vote par Groupe Critères.

3.2. Politique de financement des comptes clients

Le Groupe Alten ne recourt pas à la titrisation de ses comptes clients, ni au factoring. Il finance l'intégralité de son poste clients sur fonds propres ou utilise des lignes de crédit court terme. Il est cependant indiqué qu'en date du 1^{er} février 2010, le Conseil d'administration de la société Alten a autorisé la signature d'un projet de convention de crédit d'un montant global maximum de 110 000 000 €.

IV - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION

La composition du Conseil d'administration est présentée en pages 6 et 7 du présent Rapport Annuel.

2. INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Excepté le lien marital entre Monsieur Simon Azoulay et Madame Catherine Behar (épouse Azoulay), il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société.

3. EXPERTISE ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Simon Azoulay est diplômé de SUPELEC. Après une expérience de responsable de laboratoire de R&D chez Thalès, il crée Alten en 1988 avec Monsieur Thierry Woog (diplômé de Centrale Paris) et Monsieur Laurent Schwarz (tous deux ont depuis lors quitté le Groupe). Monsieur Gérald Attia (Titulaire d'un MBA Hartford) a rejoint les associés en 1993. Il est actuellement Directeur Général Délégué.

4. DECLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent document et au cours des cinq (5) dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration, ni de la Direction Générale, (ii) aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, et (iv) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration, ni de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires.

B. LES COMITES

1 - COMPOSITION DU COMITÉ EXECUTIF

La composition du Comité Exécutif est présentée en page 7 du présent Rapport Annuel.

2. COMPOSITION DU COMITE ADMINISTRATIF

La composition du Comité Administratif est présentée en page 7 du présent Rapport Annuel.

C. CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

D. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les informations exhaustives relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux figurent en page 100 du présent Rapport Annuel.

E. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 octobre 2006 a décidé l'attribution à Monsieur Gérald Attia de 16 000 options de souscription d'actions. Par ailleurs, aucune autre option n'a été attribuée à un dirigeant mandataire. Aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

F. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS, SES ADMINISTRATEURS, ET LES ACTIONNAIRES DÉTENANT UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10%, OU, S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ ACTIONNAIRE, LA SOCIÉTÉ LA CONTRÔLANT, ET QUI NE PRÉSENTENT PAS LE CARACTÈRE D'OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et L. 225-42 du Code de Commerce figurent en page 109 du présent Rapport Annuel.

G. INDICATION GLOBALE DES PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Néant.

V – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les états financiers consolidés du groupe Alten sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les annexes des comptes sociaux et consolidés.

A. LE GROUPE

1. L'ACTIVITÉ

1) L'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Toutes les filiales de la société Alten, (ci-après la « Société » ou « Alten »), sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans les notes aux états financiers consolidés.

a. Le marché et l'activité

Alten, leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le marché recouvre l'ensemble des prestations d'Ingénierie et de Conseil en Technologie (ICT), à savoir :

- Etudes Scientifiques et Techniques,
- Architectures Réseaux et Systèmes.

Après une année 2008 dynamique dans toute l'Europe, l'activité a brutalement décroché début 2009. Le premier semestre a été fortement impacté par la crise économique soudaine frappant le marché de l'ICT, notamment dans les secteurs de l'Automobile, de l'Electronique et des Télécoms. Le point bas a été touché au cours du second trimestre. L'activité ne s'est réellement stabilisée qu'à la fin du troisième trimestre 2009.

Concernant plus spécifiquement le secteur Automobile, la crise s'est traduite par :

- une chute de l'activité de l'ordre de 40% en 2009,
- l'arrêt brutal des prestations et programmes chez certains constructeurs dès le 1^{er} janvier 2009, une baisse graduelle chez les autres constructeurs et les équipementiers,
- la mise en place de mesures de chômage partiel dans le secteur automobile dès le 1^{er} semestre 2009.

Dans ce contexte, les Directions « Achats », toujours plus exigeantes, ont poursuivi leur politique de réduction des short-lists, ont privilégié les offres de plus en plus globalisées, principalement en mode workpackage et continué à exercer des pressions tarifaires.

Alten a pris les mesures nécessaires pour s'adapter à cet environnement de crise. La baisse soudaine de l'activité a entraîné une hausse de l'intercontrat à 11-12% au cours du premier semestre 2009. Mais grâce à la mobilité des compétences et à une gestion efficace des ressources, l'intercontrat a été réduit à 7,5% au second semestre.

Des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement ont été mises en œuvre pour s'adapter à la conjoncture et à la baisse du niveau d'activité.

Alten a également procédé à la rationalisation de certaines organisations par fusion des sociétés Paris Ile-de-France et des sociétés espagnoles.

b. La croissance externe

Alten a finalisé 3 acquisitions début 2009, consolidées à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- Une société spécialisée dans les activités de conception des systèmes véhicule, contrôle moteur, système de motorisation qui compte 180 consultants et qui a réalisé un chiffre d'affaires de 14 M€ en 2008 (acquisition de 100% des titres).
- Une société spécialisée dans les activités du Tertiaire qui compte 220 consultants et qui a réalisé un chiffre d'affaires de 28 M€ en 2008 (acquisition de 100% des titres).
- Une société spécialisée dans les activités des Telecom et des logiciels embarqués qui compte 150 consultants et qui a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2008 (acquisition de 100% des titres).

2. LES RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 857,1 M€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2008 (846,3 M€). La part de l'activité à l'international est en hausse à 30,7 % (26,3 % en 2008), grâce aux acquisitions réalisées en début d'année en Suède et en Italie.

L'activité est restée stable en 2009 grâce aux acquisitions réalisées en début d'année, mais en recul de 9,5 % à périmètre constant (-9,9 % en France, - 8,3 % à l'international).

La forte crise économique de 2009 a entraîné une chute brutale du nombre de projets, dès janvier 2009, entraînant une chute du taux d'activité à 88,6 % au premier semestre 2009.

Les secteurs de l'Automobile, celui de l'Electronique et des Telecoms ont été les plus pénalisés. En revanche, les secteurs du Ferroviaire, de l'Aéronautique et de l'Energie ont continué à progresser.

Afin de faire face à la baisse d'activité et à la chute de la marge opérationnelle d'activité au premier semestre (5,8 % du chiffre d'affaires avant éléments non récurrents et dépréciation des goodwill), le Groupe Alten a dû mettre en œuvre des mesures de réorganisation.

L'activité s'est progressivement stabilisée au cours du second semestre, partout en Europe, permettant la remontée progressive du taux d'activité. Il s'est ainsi établi à 92,5 % sur la deuxième partie de l'année.

En conséquence, le résultat opérationnel d'activité avant coûts non récurrents s'établit à 39,9 M€ au second semestre 2009, soit 9,6 % du chiffre d'affaires.

Sur l'année 2009, il s'élève à 65,5 M€, soit 7,6 % du CA, en recul de 32,5 % par rapport à 2008.

Le résultat opérationnel courant est de 66,2 M€ après prise en compte des paiements en actions (selon la norme IFRS 2).

Le résultat non récurrent s'établit à - 23,1 M€, dont - 7,1 M€ au premier semestre et - 16 M€ au second semestre. Il est constitué principalement des coûts liés au dépôt de bilan et à la liquidation de la société Idestyle Technologies, intervenue au second semestre. Les dépréciations de goodwill, d'un montant de 9,6 M€, concernent principalement les sociétés du Groupe Idestyle et Cisia. Ces dépréciations ont été constatées, pour l'essentiel, au premier semestre.

Après prise en compte de ces éléments financiers, le résultat opérationnel s'élève à 33,4 M€ (3,85% du CA), en recul de 62% par rapport à 2008.

Le résultat financier est de - 1,5 M€ ; la charge d'impôt de - 13,3 M€.

Le résultat net s'établit à 18,6 M€ et à 18,4 M€ part du Groupe.

Le Groupe Alten a généré un Free Cash Flow (flux générés par l'activité) de 46,7 M€ (51,5 M€ en 2008). Cette génération de cash s'explique par la réduction du besoin en fonds de roulement, du fait de la baisse organique de l'activité et ce, malgré une réduction de près de 50 % de la marge brute d'autofinancement.

Le free cash flow dégagé a permis à Alten d'autofinancer ses investissements, pour un montant de 34 M€, ainsi que de réduire son endettement pour le ramener à 3 M€ en fin d'année 2009. En conséquence, le *gearing* est presque nul.

Les résultats consolidés du groupe Alten sont détaillés dans le tableau suivant :

En millions d'€	2008		2009		Variation
	M€	%	M€	%	%
Chiffres d'affaires	846,3	100	857,1	100	1,3
Résultat opérationnel d'activité	97,2	11,5	65,5	7,6	-32,6
Coût des stocks options	-4,4		0,7		
Résultat opérationnel courant	92,8	11	66,2	7,7	-28,7
Résultat non récurrent	0		-23,1		
Dépréciation des Goodwill	-5,5		-9,6		
Résultat de cession	-0,3		0		
Résultat opérationnel	87,0	10,3	33,4	3,8	-62
Résultat financier	-1,3		-1,5		
Résultat net part du Groupe	54,5	6,4	18,4	2,1	-67

Approbation des comptes consolidés

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 18 463 649 €, conformément à l'Article L 225-100 du Code de Commerce.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 Activité en matière de Recherche et de Développement

Alten participe à des projets de recherche et de développement pour ses clients mais ne réalise généralement aucune activité de recherche et de développement pour son propre compte.

3.2 Principaux investissements réalisés en 2009

En 2009, Alten a réalisé principalement les investissements suivants :

- poursuite de la mise en place d'une ERP, pour un montant d'environ 3 M€,
- acquisition de sociétés et compléments de prix payés pour un montant d'environ 27,4 M€.

Ces investissements ont été, pour l'essentiel, autofinancés.

3.3 Principaux investissements futurs

Aucun investissement futur n'a fait l'objet d'engagement ferme de la part des organes de direction, à l'exception des clauses d'earn-out sur acquisitions de filiales. Ces montants ont été dûment enregistrés à l'actif des comptes consolidés du Groupe, en dettes sur immobilisations pour un montant total estimé à 8,8 M€ au 31 décembre 2009.

4. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après :

4.1 Risques crédit

En 2009, la société dispose de lignes de crédit à court terme renouvelables annuellement pour financer principalement son BFR et les opérations de croissance externe. La trésorerie générée est affectée au remboursement des découverts bancaires, ainsi qu'au financement du besoin en fonds de roulement généré par la croissance organique, des opérations de croissance externe et des investissements corporels et incorporels.

Le Groupe s'est néanmoins assuré la capacité à mettre en place dans des délais courts des financements à moyen terme pour financer une opération de croissance externe qui requerrait des investissements significativement supérieurs à la génération de trésorerie annuelle.

En avril 2010, le Groupe a confirmé ses lignes de crédit, dans le cadre d'un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 M€ de financements confirmés. Il dispose également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement.

4.2 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Alten dispose de financements bancaires à court terme non confirmés indexés sur l'EONIA. Les financements confirmés mis en place en avril 2010 sont indexés sur l'EURIBOR.

Il encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence. Du fait de la structure de ses financements, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de taux.

Le Groupe facture ses prestations en euros (€), à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni, en Suisse et en Suède, son risque de change est donc très limité. En 2009, l'effet de change a représenté 420 K€ sur son chiffre d'affaires total.

Le risque lié au cours de Bourse est faible. En effet, en sus des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la société Alten ne détient que 450 241 actions propres, représentant 1,41% du capital social, au 31 décembre 2009. Ces acquisitions de 450 241 titres, qui se sont échelonnées entre le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008, ont été réalisées par la société Alten dans le cadre de son Programme de rachat d'actions, conformément aux autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2007 et 27 juin 2008. Aucune acquisition de titres n'a été effectuée par Alten au titre de l'exercice 2009, en dehors du contrat de liquidité.

Par ailleurs, les valeurs mobilières donnant à terme accès au capital émises en 2009 par la société Alten ne représentent que 1,53% du capital social. Ces valeurs mobilières ont été émises dans le cadre d'une attribution de bons de souscription d'actions (BSA) décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 septembre 2009, conformément à la délégation octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009.

Il est également rappelé qu'une attribution d'actions gratuites a été décidée par le Conseil d'administration du 11 avril 2008, conformément à la délégation octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007. Compte tenu de la renonciation de l'un des bénéficiaires au bénéfice de ses actions gratuites, ces actions gratuites ne représentent plus, au 31 décembre 2009, que 0,16 % du capital social de la société Alten.

4.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité et dispose de lignes de crédit court terme négociées auprès de six (6) grandes banques. Ces facilités de caisse ne font l'objet d'aucun *covenant* particulier. La classification court terme/long terme est disponible page 170. Au total, les lignes de crédit non confirmées négociées s'élèvent à 105 millions d'euros dont l'utilisation varie quotidiennement. Elles sont utilisées en moyenne à hauteur de 30 millions d'euros.

La mise en place d'un crédit syndiqué de type « club deal » en avril 2010 permet au Groupe de bénéficier de lignes de crédit confirmées à hauteur de 110 M€, outre le maintien de facilités de caisse.

4.4 Risques juridiques

Les prestations d'Alten sont essentiellement facturées au temps passé. En pratique, les risques liés aux activités de contrats avec engagement de résultat restent faibles (environ 8% du chiffre d'affaires).

Les procédures internes élaborées par certains grands clients industriels pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement. Face à cette difficulté croissante, le Groupe a dû renforcer ses process et ses ressources pour limiter l'augmentation des encours clients, ceci ne traduisant pas une augmentation du risque d'insolvabilité des clients.

4.5 Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est partie à un certain nombre de procédures principalement dans le domaine social, commercial et fiscal. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Les provisions sont détaillées par nature, montant et échéance prévisible dans l'Annexe des comptes consolidés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.6 Risques liés aux délocalisations

Depuis quelques années, les Directions Achats des clients souhaitent faire réaliser une partie de leurs études et développements dans des pays dits à « bas coûts ». Le Groupe Alten a donc mis en place des structures dédiées pour répondre à cette demande. Dans la pratique, le nombre de projets réalisés en mode offshore ou nearshore est resté très limité.

Alten dispose actuellement de structures en Roumanie, Pologne, Vietnam. Il a été constitué une filiale en Inde début 2010.

A ce jour, le risque lié aux délocalisations est quasi nul. Cette offre, si elle se développe, devrait permettre à Alten de gagner de nouveaux marchés.

4.7 Risques liés à l'Activité

Les clients du Groupe sont parmi les plus grands comptes européens. Le Groupe Alten réalise 43% de son chiffre d'affaires avec une dizaine de clients, le premier client d'entre eux représentant près de 9% du chiffre d'affaires du Groupe, dans plusieurs pays, et sur plusieurs entités.

Aucun risque de dépendance à l'égard d'un client en particulier n'a été identifié.

4.8 Risques industriels liés à l'environnement

Ces risques sont non significatifs. Le Groupe Alten réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

5. ASSURANCES

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- dommages causés aux clients et aux tiers.

6. NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR

Les actifs financés en crédit-bail sont détenus juridiquement par les organismes financeurs, mais le Groupe dispose systématiquement d'une option d'achat pour un prix résiduel faible.

7. POLITIQUE DE FINANCEMENT

Concernant les opérations de croissance externe, Alten verse généralement un prix initial, auquel s'ajoute un complément de prix qui sera déterminé à l'issue d'une période de 2 ou 3 ans. Ce complément de prix est un multiple du résultat net ou du résultat d'exploitation des années futures, duquel est déduit le prix initial. Les multiples appliqués dépendent du taux de croissance et des taux de marge qui seront constatés les années suivant l'acquisition.

8. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le premier semestre de l'année 2009 a été fortement impacté par le caractère soudain de la crise économique sur le marché de l'ICT.

Parallèlement, l'effondrement de l'activité dans le secteur de l'automobile a été violemment ressenti par les filiales du Groupe Alten ayant une activité dédiée au monde de l'automobile. Plus particulièrement, la société Idestyle Technologies, société par actions simplifiée au capital de 600.557,06 €, dont le siège social est situé 3, Avenue du 8 Mai 1945, 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 383 695 806, filiale de la société Groupe Idestyle, elle-même filiale d'Alten, a perdu près de 70% de son activité dès janvier 2009. Malgré les mesures prises, la perte d'activité enregistrée par Idestyle Technologies dès le début janvier s'est élevée à près de 70% et a continué à se dégrader par la suite. Le dépôt de bilan est alors devenu inévitable.

Par jugement rendu en date du 4 août 2009, le Tribunal de Commerce de Versailles a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société Idestyle Technologies. Cependant, cette dernière n'a pas été à même de poursuivre son exploitation et aucun candidat n'a présenté d'offre de reprise avant la date limite fixée par le Tribunal. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Versailles a prononcé la liquidation judiciaire de la société Idestyle Technologies (ainsi que de la société Groupe Idestyle) en date du 15 octobre 2009.

Alten a proposé des solutions de reclassement aux salariés d'Idestyle Technologies et a financé très largement le Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en œuvre à compter du 28 octobre 2009, par souci de solidarité sociale.

Dans ce contexte, Alten a pris les mesures nécessaires pour permettre au Groupe de s'adapter à l'environnement de crise. Une gestion efficace des ressources, une mobilité des compétences vers les secteurs les plus porteurs et une forte dynamique commerciale ont permis d'améliorer le taux d'activité au second semestre.

9. MECENAT

Alten soutient des associations caritatives et réalise chaque année plusieurs dons en numéraire. Au titre de l'exercice 2009, le montant de ces dons s'est élevé à 377 284 €.

10. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

10.1 Les prises de participations :

Néant hormis les acquisitions réalisées, visées au paragraphe « Croissance externe » en page 82.

10.2 Les acquisitions :

Les acquisitions réalisées au titre de l'exercice 2009 sont décrites au paragraphe « Croissance Externe », en page 82.

10.3 Les cessions et les sorties

Aucune cession n'a eu lieu au titre de l'exercice 2009. Il convient de mentionner que les sociétés Idestyle Technologies et Groupe Idestyle font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du 15 octobre 2009 (cf. paragraphe 8 en pages 86 et 87 du présent Rapport Annuel).

10.4 Les opérations de restructurations internes:

a. En Europe (hors France)

1) En Espagne

- Absorption par la société Cronos des sociétés Burke Newco, Burke Formacion et Information Customer Services (ICS), suite à fusion en date du 1er septembre 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2009,
- Absorption des sociétés Alten Ingenieria, Alten Tecnologias de la Informacion y consultoria (Alten TIC), Grupo Alten Soporte Global, Apex et Algor par Alten Soluciones Productos Auditoria e Ingenieria (Alten SPAIN) (ex Cronos Iberica), suite à fusion en date du 24 novembre 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2009.

2) Aux Pays-Bas

- Absorption de la société PTS Software par la société Axen, suite à fusion en date du 20 février 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} août 2008,
- Absorption de la société Axen par la société Alten Nederland, suite à fusion en date du 20 février 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} août 2008.

b. En France

Confusions de patrimoine (article 1844-5 alinéa 3 du Code civil) avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2009 :

- entre les sociétés Cisia Cetop et MI-GSO ayant entraîné la dissolution de la société Cisia Cetop, en date du 28 février 2009,
- entre les sociétés GIST et Alten ayant entraîné la dissolution de la société GIST, en date du 1^{er} juillet 2009,
- entre les sociétés ECAM et Alten Sud Ouest ayant entraîné la dissolution de la société ECAM, en date du 1^{er} janvier 2010.

11. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

11.1 Alten a acquis, en date du 4 février 2010, 19% du capital de la société Phoebe. La société Phoebe est une société anonyme au capital de 266 848 €, dont le siège social est situé Le Clos de la Mare, 21 rue Albert Calmette - 78 350 Jouy en Josas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 405 334 004.

Phoebe est la société holding de tête du Groupe Phoebe (8 sociétés en France), qui détient notamment 100% du capital social de la société Ingenica, spécialisée dans l'ingénierie sur le secteur de l'Energie.

11.2 Il a été constitué une entité juridique en Inde, le 20 janvier 2010, sous la forme sociale d'une "Private limited company", société de droit privé avec responsabilité des associés limitée à leurs apports.

11.3 Il a été constitué en date du 18 février 2010 une société commune avec la société Groupe Critères, société par actions simplifiée au capital de 649 920 € dont le siège social se situe 27, rue Fortuny 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 092 981, dans le domaine des prestations de Tierce Recette Applicative (TRA). Cette société est détenue à hauteur de 51% du capital et des droits de vote par Alten et 49% du capital et des droits de vote par Groupe Critères.

11.4 Alten et sa filiale, la société Alten Cash Management ont signé, en date du 7 avril 2010, un contrat de crédit syndiqué avec 9 banques, permettant au Groupe de disposer de financements confirmés à hauteur de 110 M€.

12. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE

Sociétés	Activité	Chiffres d'affaires (en K€)		Résultat (en K€)		Effectifs	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008
Alten SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux	113 922	118 598	5 875	9 319	1 181	1 210
Alten Sud Ouest	Etudes, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautiques, spatial, énergie, télécoms	67 511	51 925	5 029	3 387	742	726

Alten SIR, permet au Groupe Alten de se positionner comme l'un des acteurs majeurs en France dans le domaine du conseil en architecture des systèmes d'information et réseaux.

Alten Sud Ouest, filiale d'Alten pour la région Midi Pyrénées Aquitaine, décline l'offre d'Alten auprès d'un portefeuille de clients locaux.

13. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PRESPECTIVES D'AVENIR

Le marché de l'ICT demeure un secteur atomisé, malgré la crise et la réduction du nombre de fournisseurs référencés. Après une année 2009 qui a connu une forte contraction de la demande, l'année 2010 devrait se traduire par une reprise progressive de l'activité.

Les enjeux d'Alten seront triples :

- Accélérer l'internationalisation du Groupe grâce à des opérations de croissance externe ciblées,
- Capitaliser sur les savoir faire « métiers » par secteur d'activité pour confirmer sa position de leader dans les Projets Structurés,
- Confirmer la remontée de la marge opérationnelle d'activité, entamée au second semestre.

14. L'ACTIVITÉ DU GROUPE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Le Groupe n'est présent que sur une seule branche d'activité : Ingénierie et Conseil en Technologie.

B. ALTEN S.A.

1. L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN S.A.

1.1 Commentaires sur l'activité de la société Alten S.A. au cours de l'exercice écoulé :

Les commentaires sur l'activité d'Alten au cours de l'exercice 2009 sont similaires à ceux développés pour le Groupe Alten au début du rapport de gestion.

La société Alten a absorbé sa filiale, la société GIST, positionnée également sur les activités d'ICT en région Paris Ile de France, suite à une opération de confusion de patrimoine, au sens de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, en date du 1^{er} juillet 2009. En raison d'un taux élevé de sous-traitance et d'activité « Portage » entre les deux sociétés, de la fusion opérationnelle des activités commerciales et de la réaffectation des périmètres commerciaux dès le 1^{er} juillet, il est impossible d'identifier au sein de la société Alten, au second semestre, l'ancien périmètre GIST. En conséquence, les taux de progression de l'activité et des résultats de la société Alten en 2009 versus 2008 ne sont pas pertinents.

La crise économique de 2009, qui a brutalement affecté les activités des sociétés GIST et Alten dès le 1^{er} janvier 2009, a entraîné des baisses d'activité sensibles dans plusieurs secteurs d'activité, notamment l'Automobile. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place dès le deuxième trimestre 2009, pour les ingénieurs du secteur Automobile, ainsi que des programmes de formation et de mobilité des compétences. Les mesures d'accompagnement n'ont néanmoins pas permis de compenser la baisse d'activité. Pour cette raison, GIST et Alten, présentes sur des marchés similaires et parfois concurrentes, ont dû fusionner leurs activités.

La société Alten a réalisé un chiffre d'affaires de 338 958 K€.

Ce chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires « portage » pour un montant de 44 246 K€, correspondant aux prestations réalisées par certaines filiales du Groupe chez des clients pour lesquels seule Alten est référencée. Dans cette hypothèse, Alten est facturée par sa filiale et refacture le client final à l'euro l'euro. Alten facture à ses filiales une prestation au titre de la gestion des créances portées.

Hors activité portage, le chiffre d'affaires réalisé par Alten s'établit à 294 712 K€.

Le résultat d'exploitation, après participation des salariés, s'établit à 10 281 K€, soit 3 % du chiffre d'affaires comptable et 3,5 % du chiffre d'affaires hors portage. Il est précisé qu'en raison d'un résultat fiscal insuffisant en 2009, la société Alten ne distribuera pas de participation aux salariés. Le résultat financier s'établit à 43 257 K€ en 2009 contre - 17 281 K€ en 2008. Ce résultat financier se compose essentiellement de 13 000 K€ de dividendes, 33 850 K€ de boni sur fusion de GIST, de - 3 748 K€ de provisions pour dépréciations sur actifs liés à Idestyle (comptes courants) et de - 1 364 K€ de charges financières sur découvert bancaire.

Le résultat financier était déficitaire en 2008 en raison de dotations aux immobilisations financières pour - 9 552 K€ (principalement des dépréciations de titres de participation Idestyle et Cisia) et de charges d'intérêts nettes de - 1 789 K€.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 9 876 K€ (composé quasi exclusivement des charges de liquidation d'Idestyle Technologies).

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 2, 9M€, le résultat net s'établit à 46 578 K€, soit 13,75 % du chiffre d'affaires.

La société Alten, principalement positionnée sur l'ingénierie et le conseil en technologie, a dû faire face à un premier semestre particulièrement difficile ; la baisse du nombre de projets s'accompagnant d'une hausse significative du taux d'intercontrat à 10 %. Les mesures de réorganisation et les actions commerciales engagées ont permis à la société de stabiliser son activité au second semestre et de ramener l'intercontrat à 7 %. La société est maintenant organisée pour profiter d'une éventuelle reprise d'activité en 2010.

1.2 Approbation des comptes sociaux

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 46 578 K€, conformément à l'Article L 225-100 du Code de Commerce.

2. LES RÉSULTATS FINANCIERS

1) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à la somme de 46 578 514,04 €.

2) Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois (3) derniers exercices.

3) Les charges non déductibles fiscalement

Aucune dépense et charge non déductible fiscalement n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2009.

4) Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe 1 au présent rapport de gestion.

5) Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe 1 au présent rapport de gestion.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

1) L'actionnariat de la Société

L'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2009, plus de 3%, de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, ou de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales est communiquée ci-après.

2) Répartition du capital et des droits de vote (au 31/12/2009)

	Situation au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Nominatif :			
Simon Azoulay*	3 217 938	10,13	14,83
Laurent Schwarz*	251 410	0,79	1,16
Gérald Attia	11 690	0,04	0,03
SGTI (1) *	8 612 961	27,11	39,56
Autres	496 159	1,56	1,23
Au Porteur :			
FCPE Alten	384 500	1,21	0,89
Public	16 465 687	51,82	37,95
Fondateurs	285 184	0,90	0,66
Fidelity International Ltd	1 595 506	5,02	3,68
Auto-détention	450 886	1,42	-
TOTAUX	31 771 921	100	100

*L'action de concert qui existait entre Monsieur Simon Azoulay, Monsieur Laurent Schwarz et la société SGTI depuis l'introduction en bourse de la société Alten, le 1^{er} février 1999, a pris fin le 16 octobre 2009.

(1) La société SGTI est contrôlée à 100% par Monsieur Simon Azoulay.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 3% ou plus du capital de la société et des droits de vote.

Les seuls franchissements de seuil qui ont été portés à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

Franchissements de seuil (A L233-7 Code de commerce)

Nom du déclarant	Date des opérations	Référence AMF	Nature du franchissement
Fidelity International Ltd	03/08/2009	209C1096	hausse du seuil de 5% en capital
	03/09/2009	209C1165	baisse du seuil de 5% en capital
	08/12/2009	209C1488	hausse du seuil de 5% en capital

3) Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2009, Alten détenait 450 886 actions représentant 1,42 % du capital social.

4) Avis de détention et aliénation de participations croisées

Néant.

5) Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la société a procédé, au titre de son contrat de liquidité, aux opérations d'achat et de vente d'actions suivantes, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice :

a) Nombre d'actions achetées : 292 991 (quote-part Alten 58.58% soit 171 633 actions)

Cours moyen des achats : 14,28 €

b) Nombre d'actions vendues : 292 834 (quote-part Alten 58.58 % soit 171 542 actions)

Cours moyen des ventes : 14,34 €

Montant des frais de négociation : Néant.

c) Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice (dans le cadre du contrat de liquidité) :

1 102 (quote-part Alten 58.58% soit 645 actions)

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2008, la société Alten a acquis 450 241 de ses propres actions, pour un montant total de 8 429 835,98 €, soit un cours moyen d'achat de 18,72 €.

Ces actions, acquises aux fins de couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés, ainsi que pour financer des opérations de croissance externe, ont été utilisées à hauteur de 105 600 dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites. Suite à une renonciation partielle, le nombre d'actions gratuites restant attribuées s'élève à 52 800 actions. La Société n'a procédé à aucune nouvelle acquisition d'actions au titre de l'exercice 2009.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, Alten détenait 450 886 actions représentant 1,42 % du capital social.

La valeur nominale globale est de 458 100 €.

La valeur évaluée au cours d'achat est de 16,5 €.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

4. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS)

Nom du dirigeant et / ou de la personne mentionnée à l'article L 621-18-2 du CMF	Fonction exercée au sein d'Alten	Référence AMF	Dates des opérations	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre total d'instruments financiers cédés / souscrits	Prix unitaire en €
Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI)	N/A	209D6469	07/10/2009	actions Alten	Cession	18 142	18,37
		209D6470	08/10/2009	actions Alten	Cession	19 000	18,46
		209D6471	09/10/2009	actions Alten	Cession	16 345	18,359
		209D6472	12/10/2009	actions Alten	Cession	71 513	18,953
		209D6473	13/10/2009	actions Alten	Cession	45 604	19,101
		209D6474	14/10/2009	actions Alten	Cession	30 949	19,116
		209D6475	15/10/2009	actions Alten	Cession	28 200	19,339
		209D6476	16/10/2009	actions Alten	Cession	19 174	19,049
		209D6477	19/10/2009	actions Alten	Cession	25 340	19,22
		209D6478	20/10/2009	actions Alten	Cession	16 218	19,24
		209D6479	21/10/2009	actions Alten	Cession	14 882	18,728
		209D6480	22/10/2009	actions Alten	Cession	68 226	18,357
		209D6481	23/10/2009	actions Alten	Cession	8 260	18,342
		209D6482	26/10/2009	actions Alten	Cession	5 186	18,075

5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital d'Alten ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière, détaillées en pages 70 et 91, révèlent que les actionnaires de référence (SGTI et Monsieur Simon Azoulay) détiennent ensemble la majorité aux Assemblées Générales, en termes de droits de vote.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote des actions n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuils statutaire pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital. Il est proposé à la prochaine assemblée d'élever le seuil de participation requis pour demander cette privation des droits de vote à 5 % du capital.

Les statuts de la société Alten prévoient en outre dans leur article 14 « qu'il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins, un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit ».

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration ainsi que les règles régissant les modifications statutaires sont les règles de droit commun.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Les délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration, actuellement en vigueur, sont décrites dans le rapport de gestion, pages 94 à 98 du présent Rapport Annuel, ainsi qu'à l'annexe 2 du rapport de gestion en page 117 du présent Rapport Annuel.

La société Alten est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.

- par application de l'article 7 des statuts de la Société qui stipule que « toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à franchir le seuil de détention de 3 % au moins du capital social ou des droits de vote (à la baisse ou à la hausse) est tenue d'informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle le seuil de 3% a été dépassé».

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires. Il est rappelé, à cet effet, qu'en date du 16 octobre 2009, la sortie de Monsieur Laurent Schwarz de l'action de concert a entraîné la fin de ladite action de concert qui existait depuis 1999.

Les droits de vote attachés aux actions Alten détenues par le personnel au travers du FCPE actions Alten sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

6. AUTORISATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2009 a, dans sa dixième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions.

Cette autorisation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 22 décembre 2010.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Alten par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2010 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à trente (30) € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 95 592 000 €.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 18 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa dixième résolution.

2) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 a, dans sa septième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Cette délégation donnée pour une durée de 24 mois, expirera le 26 juin 2010.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 24 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 dans sa septième résolution.

7. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

1) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes.

Cette délégation, donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 22 décembre 2010.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes définie ci-dessous, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce.

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourrait être supérieur à 711 000 € ;
- le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, serait égal ou supérieur de vingt (20)% maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action Alten aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;
- le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé aux BSA à émettre au profit de la catégorie de personnes suivantes : dirigeants, mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce ;
- la présente délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions au profit des titulaires de bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration, pourrait, avec faculté de subdélégation, procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;
- Établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la

réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;

- Et plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 18 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa dix-septième résolution.

2) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007 a, dans sa douzième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux.

Cette délégation, donnée pour une durée de 38 mois, expirera le 26 août 2010.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, et/ou,
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 3% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions. Toutefois, le Conseil d'Administration est autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires, et,
- plus généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 38 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007 dans sa douzième résolution.

3) Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

- Le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourraient être émises en vertu de la présente autorisation serait supprimé.
- Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation serait limité à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- Le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de vingt (20) %, ou de trente (30) % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourrait ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa quinzième résolution.

8. MODIFICATIONS STATUTAIRES

8.1 Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de mettre l'article 13.2 des statuts de la Société en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce et de le modifier en conséquence, comme suit :

Ancienne rédaction :

« 13.2. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux Assemblées Générales. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. »

Nouvelle rédaction :

« 13.2. Le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. »

8.3 Dans un souci d'amélioration de la présentation des statuts de la Société, il sera également proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de se prononcer sur la refonte desdits statuts et plus particulièrement de modifier l'ordre et l'organisation générale des articles, ainsi que de revoir la rédaction de certains d'entre eux.

9. LES MANDATAIRES SOCIAUX

1) Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay. Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a, dans sa cinquième résolution, renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de quatre (4) ans, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009 a confirmé l'option du cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Simon Azoulay pour la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

Monsieur Gérard Attia exerce les fonctions de Directeur Général Délégué. Il a été nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président, en date du 28 juin 2002. Aucune limitation n'a été apportée à ses pouvoirs.

Le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Gérard Attia a été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

2) Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste exhaustive des mandats et fonctions exercées au sein et hors du groupe Alten figure en Annexe 3 du rapport de gestion, pages 119 et 124 du présent Rapport Annuel.

3) Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald Attia expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald Attia viendrait ainsi à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4) Les jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé par la société Alten au titre de l'exercice écoulé.

10. LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

<i>Simon Azoulay Président Directeur Général</i>	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	259 080,00 €	409 080,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	259 080,00 €	409 080,00 €

<i>Gérald Attia Directeur Général Délégué</i>	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	148 159,00 €	218 224,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	148 159,00 €	218 224,00 €

2) Tableau récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social

Simon Azoulay	2008		2009	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
- rémunération fixe	109 080,00 €	109 080,00 €	109 080,00 €	109 080,00 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	0 €	150 000,00 €	300 000,00* €	300 000,00* €
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	109 080,00 €	259 080,00 €	409 080,00 €	409 080,00 €

*Ce montant correspond à :

- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en juin 2009, au titre de 2008, par la société de droit anglais Alten Ltd, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA au titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Director*, cette somme est donc mentionnée pour 2008 et pour 2009 (même si versée en 2009 uniquement) ;
- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en décembre 2009, par la société de droit espagnol Alten Tecnologias de la Informacion y Consultoria S.L, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Consejero*.

M. Simon Azoulay est par ailleurs actionnaire majoritaire et président de la société SGTI liée à la société Alten SA par une convention de prestations de services. SGTI perçoit à ce titre un montant annuel d'honoraires de 480 000 € (cf note 15).

Gérald Attia	2008		2009	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
- rémunération fixe	148 159,00 €	148 159,00 €	178 224,00 €	178 224,00 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	148 159,00 €	188 159,00 €	218 224,00 €	218 224,00 €

3) Tableau sur les jetons de présence

Mandataires sociaux non dirigeants		Montants versés en 2008 (en €)	Montants versés en 2009 (en €)
Simon Azoulay	Jetons de présence	Néant	300 000,00(1) €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Gérald Attia	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Catherine Azoulay	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Ce montant correspond à :

- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en juin 2009, au titre de 2008, par la société de droit anglais Alten Ltd, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA au titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Director* ;
- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en décembre 2009, par la société de droit espagnol Alten Tecnologias de la Informacion y Consultoria S.L, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Consejero*.

4) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

5) Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Simon Azoulay	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A

6) Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

	Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant chaque exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nombres d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

7) Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

	Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Années d'attribution
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A

8) Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, indemnités et/ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Simon Azoulay	Néant	Néant	Néant	Néant
Gérald Attia	Néant	Néant	Néant	Néant

9) Engagements de toutes natures correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci, n'a été pris au cours de l'exercice 2009.

11. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AU COURS DE L'EXERCICE SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CREANCES OU DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES DE LA SOCIETE OU DE SOCIETES CONTROLEES OU CONTROLANTES :

11.1 Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, d'attribuer 574 330 options d'actions à 689 salariés (représentant 1,80% du capital à la date de l'émission).

Cette attribution d'options de souscription d'actions a été soumise aux modalités suivantes :

- prix de souscription à 15,21 € par action (correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action Alten lors des vingt (20) dernières séances de bourse),
- fixation de la période de levée d'option entre le 7 septembre 2013 et le 7 septembre 2017.

Aucun mandataire social ne figurait sur la liste des bénéficiaires.

Aucune autre rémunération et/ou avantage n'a été versé sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes au cours de l'exercice 2009. Il est cependant rappelé que 16 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Gérald Attia au titre de l'exercice 2006 (plan du 23/10/06).

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	120 000	N/A	7.09.2009
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	37 515	10,73 7,30 5,90 17,98 16,20	7.09.2009

Historique des attributions d'options de souscription d'actions :

Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre de bénéficiaires	Date de 1ère levée possible	Date d'échéance du plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en €	Nombre d'options renoncées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options Caduques	Nombre d'options exerçables
07/01/99	27/01/99	34	27/01/03	28/01/07	27 950	6,86	-	18 880	9 070	-
07/01/99	16/12/99	190	16/12/03	17/12/05	292 900	27,4	-	17 150	275 750	-
07/01/99	27/09/00	50	27/09/04	28/09/08	174 250	27,2	85 000	1 750	52 500	-
07/01/99	09/01/01	180	09/01/05	10/01/09	283 000	28	64 500	14 670	174 000	-
07/01/99	28/03/01	3	28/03/05	28/03/09	30 000	26	-	-	30 000	-
07/01/99	21/08/01	2	21/08/05	21/08/09	28 500	16,85	-	28 500	-	-
07/01/99	25/01/02	214	25/01/06	25/01/10	438 400	15,72	60 000	292 205	73 475	12 720
07/01/99	05/09/02	1	05/09/06	05/09/10	10 000	6	-	10 000	-	-
07/01/99	13/03/03	237	13/03/07	13/03/11	359 150	5,9	-	303 915	37 900	17 335
07/01/99	25/07/03	6	25/07/07	25/07/11	450 000	7,3	-	379 500	500	70 000
07/01/99	06/01/04	259	06/01/08	06/01/12	318 970	10,73	-	134 607	84 800	99 563
23/06/03	24/03/05	356	24/03/09	24/03/13	496 500	17,98	-	2 316	197 875	296 309
27/06/06	23/10/06	598	23/10/10	23/10/14	1 189 780	24,1	-	-	642 740	547 040
27/06/06	18/02/08	794	18/02/12	18/02/16	622 790	19,13	-	-	165 075	457 715
23/06/09	07/09/09	689	07/09/13	07/09/17	574 330	15,21	-	-	12 705	561 625

TOTAL	5 296 520		209 500	1 203 493	1 756 390	2 062 307
--------------	------------------	--	----------------	------------------	------------------	------------------

11.2 Bons de souscriptions d'actions (BSA)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, l'attribution de 487 000 BSA (représentant 0,33% du capital à la date de l'émission) à sept (7) bénéficiaires, à savoir sept dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce. Plus précisément, les bénéficiaires sont des dirigeants du groupe dont Monsieur Simon Azoulay, Président Directeur Général (à hauteur de 150 000 BSA) et Monsieur Gérald Attia, Directeur Général Délégué (à hauteur de 75 000 BSA).

Ces BSA qui ne sont pas admis sur le marché réglementé donnent droit à leurs titulaires de souscrire des actions ordinaires nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle Alten pour un (1) BSA (nombre maximal d'actions à émettre : 487 000 actions). Ces actions nouvelles seront assimilées, dès leur admission à la cote, sur le marché d'Euronext Paris – Compartiment B.

Le prix de souscription a été établi à un euro dix neuf (1,19 €), sur la base d'un rapport émis par un expert indépendant. Le prix d'exercice a été fixé à quinze euros quatre vingt cinq (15,85 €), montant déterminé selon la règle définie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, à savoir :

« le prix de souscription des actions nouvelles auxquelles donneront droit les BSA après prise en compte, le cas échéant du prix d'émission des BSA, sera égal ou supérieur de 20% maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action Alten aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA. »

La période d'exercice est fixée du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017. La durée maximum des BSA est de huit (8) ans, passé ce délai les bons deviendront caducs. Ces BSA ne sont pas cessibles.

Historique des attributions de bons de souscription d'actions (BSA) :

Date d'Assemblée	
Date du Conseil d'Administration	07.09.2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des bons	487 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par :	
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Mandataire 1</i>	150 000
<i>Mandataire 2</i>	75000
Point de départ d'exercice des bons	07.09.2013
Date d'expiration	07.09.2017
Prix d'exercice des bons(4)	15,85€
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	NA
Nombre d'actions souscrites au 31.03.2010 (date la plus récente)	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou caduques	0
Bons de souscription d'actions restants en fin d'exercice	0

Bons de souscription d'actions attribués durant l'exercice à chaque mandataire social :

Nom du dirigeant mandataire social	BSA attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Date d'émission	Prix de souscription du bon	Nombre d'actions auxquelles les bons donnent droit	Prix de souscription des actions	Période d'exercice
Simon Azoulay	150 000	7.09.2009	1,19 €	1 bon = 1 action	15,85 €	Du 7.09.2013 Au 7.09.2017
Gérald Attia	75 000	7.09.2009	1,19 €	1 bon = 1 action	15,85 €	Du 7.09.2013 Au 7.09.2017

12. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société Alten sont présentés ci-après:

Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet Dauge & Associés

41, avenue de Friedland

75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

Cabinet Kling & Associés

41, avenue de Friedland

75008 Paris

Commissaire aux comptes titulaire :

Société Grant Thornton

100, rue de Courcelles

75017 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

Société IGEC

3, rue Léon Jost

75017 Paris

L'assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2009 a, dans ses sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, renouvelé l'ensemble des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

13. LES SALARIÉS

1) La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2009, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,21 % du capital social de la Société. Ces actions sont détenues via le FCPE Alten.

2) L'augmentation de capital réservée

Les actionnaires seront invités à statuer à nouveau et par anticipation sur des projets de délégations d'augmentation de capital en numéraire lors de la prochaine Assemblée Générale.

En conséquence, il leur appartiendra également de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E, effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

14. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS DE LA SOCIETE ALTEN

Conformément aux articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 19 956 658,05 € et était constitué de :

Dette fournisseurs	Total dette fournisseur au 31/12/2009	Dettes échues à la clôture	Total Dettes non échues	Dont échéances à – de 30 jours	Dont échéances entre 30 et 60 jours	Dont échéances à 60 jours
Fournisseurs d'exploitation	5 297 K€	1 512 K€	3 785K€	1 542 K€	2 230 K€	13 K€
Fournisseurs Groupe	14 659 K€	8 615 K€	6 044 K€	22 K€	6 015 K€	7 K€
Total des collectifs Fournisseurs	19 956 K€	10 127 K€	5 297 K€	1 564 K€	8 245 K€	20 K€

Fournisseurs factures non parvenues	8 994 K€
--	----------

TOTAL DETTE FOURNISSEURS AU 31/12/2009	28 951 K€
---	------------------

15. LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38, L. 225-39 ET L. 225-42 DU CODE DE COMMERCE

1) Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a. Conventions nouvelles conclues au titre de l'exercice écoulé

Il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les conventions suivantes, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes :

1 - Intégration fiscale

1.1 Une convention d'intégration fiscale a été signée le 13 octobre 2009 entre les sociétés Winwise et Alten, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la société Alten, lors de sa réunion du 12 mai 2009.

1.2 Une convention d'intégration fiscale a été signée le 13 mai 2009 entre les sociétés Dixid et Alten, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la société Alten, lors de sa réunion du 12 mai 2009.

2 - Avance de trésorerie

Une convention d'avance de trésorerie a été consentie par la société Alten à son actionnaire de référence, la société SGTI en date du 1^{er} juillet 2009, pour un montant maximum de 8 000 000 €. Le montant effectif de l'avance consentie au titre de cette convention s'élève à 7 414 000 €. Cette convention d'avance de trésorerie donne lieu au versement d'intérêts au profit d'Alten, calculés comme suit : EURIBOR 3 mois + 2%. Au titre de l'exercice 2009, le montant de ces intérêts s'est élevé à la somme de 56 353,70 €. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la société Alten, lors de sa réunion du 30 juin 2009. Le Conseil d'administration d'Alten, lors de sa réunion du 14 décembre 2009 a modifié la date d'échéance de cette convention d'avance de trésorerie, initialement fixée au 31 décembre 2009, pour la décaler au 30 juin 2010.

3 - Prestations de service

Une convention de prestations de services a été signée entre les sociétés SGTI et Alten en date du 16 décembre 2009. Au titre de cette convention, SGTI fournit à la société Alten des prestations de service de conseils dans les domaines de la stratégie, l'analyse de marchés, recherche d'opportunités d'implantation off-shore... Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la société Alten lors de sa réunion du 14 décembre 2009. Le montant facturé par SGTI, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 480 000 €.

b. Conventions conclues au cours d'un exercice antérieur mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

1 - Prêt accordé par la société Alten à la société Alten GMBH (ex IMP Engineering)

Suite à autorisation du Conseil d'Administration du 27 juin 2003, la société Alten a accordé un prêt de 6 591 963 € à sa filiale, la société de droit allemand Alten GmbH. Ce prêt a été ramené à 3 716 963€ en 2003 suite à une recapitalisation de la société Alten GmbH de 2 875 000 €, puis à 1 466 963 € en juin 2004 suite à une nouvelle recapitalisation de 2 250 000 €.

En 2005, ce prêt a été ramené par la société Alten GmbH à 1 100 222 € suite à deux remboursements successifs en novembre et décembre 2005 d'un montant de 183 370 € chacun.

La dette s'élève à ce jour à la somme de 948 037 € suite à un remboursement d'un montant de 152 184,94 € effectué en 2009.

La rémunération du prêt est calculée selon la règle : EURIBOR 12 mois +3 %.

Le produit des intérêts constatés au titre de l'exercice 2009 s'élève à la somme de 45 372,41 €.

2 - Intégration fiscale

Sociétés	Date du Conseil d'Administration ayant autorisé la convention	Date de signature de la convention	Date d'effet	Dirigeants Communs	Détention des droits de votes à plus de 10%
Abilog	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
Alten Aerospace	30/12/2005	02/01/2006	01/01/2006	Néant	Oui
Alten Cash Management	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
Alten Europe	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
Alten SIR	03/01/2000	05/01/2000	01/01/2000	Simon AZOULAY	Oui
Alten Sud Ouest	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Simon AZOULAY	Oui
Anotech Energy	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
Avenir Conseil Formation	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
Cisia Cetop*	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
Cisia Ingenierie	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
ECAM*	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Détention indirecte mais société contrôlée
GIST*	02/01/2001	02/07/2001	01/01/2001	Simon AZOULAY	Oui
Groupe Idestyle(1)	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
HPTI	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
Idestyle Technologies(1)	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
MI-GSO	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Néant	Oui

*** Sociétés dissoutes durant l'exercice écoulé, par absorption**

(1) Sociétés mises en liquidation

Conventions résiliées durant l'exercice :

- Convention d'intégration fiscale signée entre Alten et la société Cisia Cetop (suite à dissolution de la société par transmission universelle du patrimoine à la société MI-GSO),

- Convention d'intégration fiscale signée entre Alten et la société GIST (suite à dissolution de la société par confusion de patrimoine avec la société Alten),
- Convention d'intégration fiscale signée entre Alten et la société ECAM (suite à dissolution de la société par confusion de patrimoine avec la société Alten Sud Ouest).

L'économie d'impôt réalisée par Alten, sur l'exercice 2009, au titre de l'intégration fiscale s'est élevée à la somme de 6 156 258 €, répartie selon les sociétés contributrices suivantes :

- Dixid, pour un montant de 122 531 €
- Winwise, pour un montant de 307 028 €
- Alten Europe, pour un montant de 59 263 €
- Abilog, pour un montant de 175 €
- HPTI, pour un montant de 45 507 €
- Groupe Idestyle, pour un montant de 215 926 €
- Idestyle Technologies, pour un montant de 5 171 739 €
- Cisia Ingenierie, pour un montant de 234 089 €

2) Conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce

Une convention de prestations de services a été signée entre les sociétés SGTI et Alten en date du 3 juillet 2009. Au titre de cette convention, la société Alten exécute des prestations de services administratifs (comptabilité, juridique...) à SGTI. SGTI est l'un des actionnaires de référence de la société Alten et les 2 entités ont pour dirigeant commun Monsieur Simon Azoulay. En conséquence, cette convention devra faire l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires au titre de l'article L 225-42 du Code de commerce. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 15 000 € HT.

3) Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Il est également porté à la connaissance des actionnaires les conventions courantes conclues avec les filiales du Groupe, à des conditions normales et significatives, conclues au cours de l'exercice écoulé :

3.1 Conventions cadre de prestations de services Groupe au titre desquelles la Société offre à ses filiales, en fonction de leurs besoins, des prestations courantes (prestations de services Groupe) mais également, en cas de besoin, des prestations plus spécifiques (sous-location de locaux)

1) Signature en date du 1^{er} septembre 2009, avec effet rétroactif au 6 janvier 2009, d'une convention cadre entre Alten et la société B2I Automotive Engineering. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 17 641,00 €.

2) Signature en date du 30 janvier 2009, avec effet rétroactif au 28 janvier 2009, d'une convention cadre entre Alten et la société Onion. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 104 177,00 €.

3) Signature en date du 22 janvier 2009, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, d'une convention cadre entre Alten et la société X DIN AB. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 93 702,00 €.

4) Signature en date du 13 octobre 2009, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, d'une convention cadre entre Alten et la société Winwise. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 29 468,00 €.

5) Signature en date du 22 janvier 2009, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, d'une convention cadre entre Alten et la société BBR. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 28 274,00 €.

6) Signature en date du 22 janvier 2009, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, d'une convention cadre entre la société Alten et la société Burke Formacion. Le montant facturé par Alten, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 125 234,00 €.

3.2 Utilisation de la marque Alten

Sociétés	Montant des refacturations en 2009
Alten GMBH	92 000,00 €
Alten Benelux	85 000,00 €
Alten TIC*	113 000,00 €
Alten Ingenieria*	62 000,00 €

* **Sociétés dissoutes durant l'exercice écoulé**

3.3 Sous-location de locaux

Sociétés	Montant des refacturations en 2009
Cisia Ingénierie	215 329,05 €
Winwise	37 492,00 €

C. CONCLUSION

Il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires de donner quitus entier et définitif au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission, relatée dans leur rapport général.

Le Conseil d'administration invite l'Assemblée Générale des actionnaires à approuver par son vote, le texte des résolutions qu'il lui propose.

Le 21 avril 2010

Le Conseil d'administration

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1 :

LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

A. CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ :

L'année 2009 a été particulièrement marquée par un contexte économique tendu qui a eu des répercussions notables sur les activités de nos structures dans le secteur automobile.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes de nos clients en matière de référencement, le Groupe Alten a décidé de fusionner ses deux entités GIST et Alten au 1^{er} juillet 2009.

En conséquence, les chiffres relatifs à l'activité et à l'emploi ne sont pas à périmètre constant par rapport à l'année 2008.

1) L'emploi au sein d'Alten SA :

L'effectif global a progressé de 5,57%, progression liée en partie liée à la fusion GIST/Alten intervenue en juillet 2009.

Toutefois, et compte tenu du contexte économique instable, la société Alten SA a préféré gérer prudemment ses recrutements et privilégier un redéploiement des ses compétences en interne.

Effectif total au 31.12.2009 : 3944

Embauche à durée indéterminée : 663

Embauche à durée déterminée : 75

La société Alten SA a maîtrisé les départs de ses collaborateurs sur l'exercice 2009, qui a enregistré une diminution de 9% de ces derniers par rapport à 2008.

Départs, tous motifs confondus : 1482

- Démissions : 38% des départs

- Licenciements : 34% des départs

- Fin PE : 14% des départs

- Fin CDD : 4% des départs

- Autres (dont mutations) : 10% des départs

- Heures supplémentaires : 3776

Main d'œuvre extérieure : recours à la sous-traitance pour la réalisation de projets technologiques.

2) L'emploi et le recrutement de salariés étrangers :

Au 31 décembre 2009, ont été recensés 213 salariés de nationalité étrangère, dont 174 hors Union Européenne, dans les effectifs de la société Alten.

3) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

En matière d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés du Groupe se sont engagées dans une politique volontariste pour permettre une meilleure insertion de ces salariés dans l'entreprise.

La société compte 13 salariés handicapés, mais il est à noter que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité, certains salariés handicapés ne se faisant pas connaître de leurs employeurs.

Par ailleurs, la société Alten a fait réaliser des opérations de sous-traitance et achète des fournitures auprès d'associations favorisant l'insertion de travailleurs handicapés. La société Alten a versé auprès de l'AGEFIPH une taxe de 1 198 K€.

4) La mobilité :

Au regard de la nature de l'activité de la société, tous les consultants sont mobiles au sein de la société Alten. Au 31 décembre 2009, 600 consultants sont partis en mission de courte durée à l'étranger, afin d'assurer plus de 2000 projets dans plus de 90 pays.

5) Le temps de travail :

Durée du temps de travail :

- Temps plein : 35 heures :
- Temps partiel : supérieur ou égal à 20 heures : 51 salariés / inférieur à 20 heures : 2 salariés

En 2009, l'accès au temps partiel a été facilité.

Absentéisme et ses motifs : Le nombre moyen de jours d'absence par salarié s'élève à 7,5 jours alors que la moyenne nationale connue est estimée à 17,8 jours.

- Congés sabbatique, paternité, évènements familiaux = 38%
- Congé maternité = 18%
- Congé maladie = 43%
- Accident du travail = 1%

6) Les relations sociales :

Les sociétés du Groupe ont poursuivi une politique de dialogue avec les partenaires sociaux.

Pour Alten SA, 18 réunions du Comité d'entreprise et 11 réunions des Délégués du personnel au cours de l'année 2009.

7) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

10 réunions du CHSCT se sont tenues en 2009 au niveau d'Alten S.A. Les autres filiales du Groupe qui ont atteint les seuils réglementaires ont également mis en place des CHSCT, qui se réunissent selon les périodicités légales.

La plupart des consultants exécutent les prestations de services sur les sites des clients, dans des laboratoires ou bureaux ; les autres collaborateurs travaillent au siège dans les services fonctionnels.

Du fait de l'activité d'Alten, les salariés ne sont pas soumis à des conditions de travail contraignantes ou à l'exécution de tâches répétitives (travail à la chaîne).

Au titre de l'exercice 2009, le Groupe Alten n'a enregistré qu'un pourcentage très faible d'accident du travail (0,8%).

8) La formation :

La société Alten consacre un budget important aux actions de formation. Il représente 2,14% de la masse salariale pour l'année 2009.

L'effort de formation est réparti entre les axes suivants :

- l'adaptation des collaborateurs aux besoins opérationnels des pôles,
- le développement professionnel et personnel des collaborateurs afin qu'ils puissent saisir les opportunités de carrière offertes par l'entreprise,
- le renforcement des compétences managériales et la gestion de projets.

9) La rémunération, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale:

Le montant des charges sociales liées à la masse salariale se sont élevées, au 31 décembre 2009, à 58 795 K€.

La plupart des sociétés du Groupe, dont l'effectif est supérieur à 50 personnes, ont mis en place des accords de participation, et des PEE prévoyant la possibilité de versements volontaires. Les sommes sont investies, au choix des salariés, dans le FCPE Alten ou dans des fonds communs profilés (monétaire – prudence – dynamique).

10) Les œuvres sociales et culturelles :

Le budget alloué aux œuvres sociales s'établit à 0,8% de la masse salariale.

11) La sous-traitance :

Le recours d'Alten à la sous-traitance se fait majoritairement à l'intérieur du Groupe. Pour l'exercice 2009, les dépenses liées à la sous-traitance se sont élevées à 58 687 280,17 €. Le Groupe Alten veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants.

Le Groupe Alten essaie notamment de promouvoir auprès de ses sous-traitants et de ses filiales le respect d'un code éthique et notamment les dispositions de l'OIT, sachant que les ingénieurs proviennent principalement de pays membres de l'Union Européenne, dans lesquels les normes fondamentales de l'OIT sont appliquées.

Les dépenses liées au recours à l'intérim pour l'exercice 2009 se sont élevées à 204 099,79 €.

12) Les relations avec l'environnement local et régional :

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des relations de partenariats ont été nouées avec de nombreuses écoles de formation d'ingénieurs et les écoles de commerce dont les formations sont en relation avec les besoins de l'entreprise.

A cela s'ajoute la participation de la Présidence à une commission emploi et la mise en place du GEICET, groupement professionnel orienté vers la revalorisation du métier d'ingénieur.

Alten avec le réseau n+i, a également mis en place des filières de formation d'étudiants indiens, qui viendraient terminer leurs études d'ingénieur en France, dans des écoles prestigieuses.

B. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ :

Ces risques sont non significatifs. Le Groupe Alten réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

ANNEXE 2 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation aux fins d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	23/06/2009	22/08/2011	16 662 400 €	Néant	Néant	16 662 400 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux actionnaires	23/06/2009	22/08/2011	16 256 000 €	Néant	Néant	16 256 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé	23/06/2009	22/08/2011	16 256 000 €	Néant	Néant	16 256 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	23/06/2009	22/08/2011	10% du capital	Néant	Néant	10% du capital
Délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	23/06/2009	22/08/2011	5% du montant du capital	Néant	Néant	5% du montant du capital
Délégation aux fins d'émettre des options de souscription d'actions	23/06/2009	22/08/2012	14% du capital	Néant	(1)	12,2% du capital*
Délégation aux fins d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	27/06/2007	26/08/2010	3% du capital	(2)	Néant	2,67% du capital
Délégation aux fins d'émettre des BSA réservés à catégorie de personnes	23/06/2009	22/12/2010	510 000 €	Néant	(3)	15 208 €

(1) au titre de la délégation du 23 juin 2009, 574 330 options ont été attribuées et donnent droit à 561 625 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 1,76 % du capital.

Pour mémoire :

- au titre de la délégation octroyée par l'assemblée du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 199 618 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,63% du capital.
- au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 296 309 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,93 % du capital.
- au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 1 004 755 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 3,16 % du capital.

NB : Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

Au total, 2 062 307 options attribuées sont encore exerçables, soit 6,49% du capital (au 31 décembre 2009).

(2) au titre de la délégation du 27 juin 2007, 105 600 actions gratuites ont été attribuées à 2 bénéficiaires par le conseil du 11 avril 2008. L'un des bénéficiaires ayant renoncé au bénéfice de ses actions gratuites, seules 52 800 demeurent attribuées à ce jour (représentant 0,17% du capital).

(3) au titre de la délégation du 23 septembre 2009, 487 000 BSA (représentant 0,33% du capital) ont été attribués à 7 bénéficiaires, 1 BSA donnant droit à 1 action Alten.

ANNEXE 3 :

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Mandats exercés au sein du Groupe (hors Alten SA) au cours des 5 derniers exercices	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe Alten) au cours des 5 derniers exercices
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (P.D.G) et AG appelée à statuer sur l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (Administrateur)	Président- Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Représentant permanent de la société Alten, personne morale</u> <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Sud Ouest SAS * - Alten Sir SAS * - Alten Si SAS - Develop4@LI SAS - Alten Sud Ouest SAS - Gist SAS - Anotech Energy SAS - Cogitel SAS - Humelec Technologies SAS • <u>Représentant permanent de la société Alten Europe, personne morale, Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ingenieria Slu (Espagne) • <u>Représentant permanent de la société Alten Europe, personne morale, Secretary de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Anotech Energy Ltd * (Grande-Bretagne) • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir Conseil Formation SA * - Quatermove SA - Groupecyber SA • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Abilog SARL * - Alten Europe SARL * - Alten Cash Management SARL * - Alten Services SARL - SGTI SCI - HRLT • <u>Consejero de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Spain SA Unipersonal * (Espagne) - Burke Newco Slu (Espagne) - Grupo Alten Soporte Global Slu (Espagne) - Alten T.I.C. Slu (Espagne) • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Benelux Sprl * (Belgique) - Axen Sprl * (Belgique) • <u>Director de la société :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ltd * (Grande Bretagne) - SD Partners Ltd (Grande Bretagne) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des Systemes et des hommes SA * • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir Montmorency SCI * - Simalep Société civile * - Cakciv Société civile * • <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SGTI SAS *
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan (France)	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009 (Administrateur)	Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Director de la société :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SD Partners Ltd * (Grande-Bretagne) • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Goupecyber SA • <u>Consejero de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten T.I.C. Slu (Espagne) • <u>Apoderado de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ingenieria Slu (Espagne) • <u>Styrelse ledamot de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - XDin Aktiebolag (Publ) * (Suède) - HRH Consulting Aktiebolag * (Suède) - Recoverrest Aktiebolag * (Suède) - X Din Francisco Aktiebolag * (Suède) - X Din Systems Aktiebolag * (Suède) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Représentant permanent de la société Alten SA, Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Smart Trade Technologies SA • <u>Représentant permanent de la société Alten SA, membre du Conseil de surveillance de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - X Ange Capital SA • <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Etic Software • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Proxym SARL *
Catherine AZOULAY Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème) (France)	28/06/2002 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013		Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Cakciv Société civile *

* Mandat ou fonction en cours

ANNEXE 4 :

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE ALTEN S.A.
(en K€)**

TABLEAU FINANCIER	31/12/2009	31/12/2008	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Capital social	32 293	32 246	31 976	31 400	31 096
Nombre d'actions ordinaires	31 771 921	31 725 735	31 460 390	30 893 171	30 594 025
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	2 062 307	1 842 773	2 137 433	2 861 202	2 257 375
Chiffre d'Affaires hors taxes	338 958	373 490	291 946	241 027	176 707
Résultat avant impôts, participation, dotations	52 429	29 903	43 261	31 875	21 351
Impôts sur les bénéfices	-2 917	7 120	9 490	6 921	7 105
Participation des salariés	0	2 587	2 695	2 269	2 381
Résultat après impôts, participation, dotations	46 579	2 546	30 254	20 772	9 848
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	1.56	0.64	0.99	0.75	0.39
Par action résultat après impôts et dotations	1.47	0.08	0.97	0.67	0.32
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	3 854	3 726	3 084	2 520	2 059
Montant de la masse salariale	134 312	130 532	106 430	91 237	71 883
Cotisations sociales et avantages sociaux	68 564	64 767	51 765	43 097	33 267

VI – RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR ALTEN

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'administration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mai 2010, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, est destiné à vous rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport.

I – LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Alten (ci-après : la « Société ») se réfère désormais (délibération du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010) au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites rendu public le 17 décembre 2009 (ci-après le « Code de référence ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, en lieu et place du code AFEP/MEDEF de décembre 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Code Middlenext est disponible sur le site Middlenext à l'adresse suivante : www.middlenext.com.

Le Code de Référence contient quinze (15) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du Code de référence, à savoir :

- *Nomination d'administrateurs indépendants :*

La sixième Recommandation du Code de référence préconise d'indiquer les critères d'indépendance des membres. Il est rappelé, à ce titre que cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Le conseil considère qu'à ce jour, aucun de ses membres ne remplit les critères d'indépendance susvisés. Une recherche est en cours visant à identifier un ou plusieurs profils susceptibles de rejoindre le conseil d'administration en qualité d'administrateurs indépendants, à même de lui apporter une expertise complémentaire dans certains domaines. Dans le cadre de la mise en conformité de la Société avec les dispositions de la huitième Recommandation du Code de référence, la nomination d'un (1) seul administrateur indépendant est requise, le Conseil étant à ce jour constitué de moins de cinq (5) administrateurs.

- *Mise en œuvre d'un processus d'évaluation des travaux du Conseil :*

Conformément aux dispositions de la quinzième recommandation du Code de référence, les membres du Conseil seront invités par le Président, une (1) fois par an à compter de l'exercice 2010, à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux. Parallèlement, un processus visant à permettre une évaluation pertinente des travaux du conseil sera mis en place dès qu'un administrateur indépendant sera nommé au sein du Conseil d'administration.

Le Code de référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 10 mai 2010.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté un Règlement Intérieur le 20 janvier 2004, dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration, ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, afin notamment de se conformer aux nouvelles dispositions figurant dans le règlement général de l'AMF et relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants.

Le Règlement intérieur a, en outre, été enrichi par des informations faisant notamment référence au gouvernement d'entreprise en mars 2008.

Enfin, compte tenu de l'adoption du nouveau Code de référence Middlenext par le Conseil d'administration, le Règlement intérieur du Conseil d'administration a fait l'objet d'un certain nombre d'ajustements lors de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration est conforme à la sixième Recommandation du Code de référence relative au contenu et à la publicité du règlement intérieur. Il est disponible sur le site Internet de la Société (<http://www.alten.fr/finance/informations-reglementees-alten.htm>).

1.1 Règles de fonctionnement et d'organisation

1.1.1 Composition du Conseil d'administration :

L'Article 15 des statuts de la Société dispose que le Conseil d'Administration comprend trois (3) membres au moins et dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Monsieur Simon Azoulay, qui exerce également les fonctions de Président-Directeur Général ;
- Madame Catherine Behar, épouse Azoulay;
- Monsieur Gérald Attia, qui exerce également les fonctions de Directeur Général Délégué.

Monsieur Simon Azoulay, né le 29 mai 1956, à Rabat (Maroc) est diplômé de SUPELEC. Au 31 décembre 2009, il détient 10,13% du capital de la société (soit 3 216 438 actions) en son nom propre, et 27,11 % (soit 8 612 961 actions) via la société SGTI qu'il contrôle à 100%.

Monsieur Gérald Attia, né le 6 avril 1962, à Livry Gargan (93) est Titulaire d'un MBA Hartford. Au 31 décembre 2009, il détient 0,93% du capital de la société (soit 296 874 actions) en son nom propre.

Madame Catherine Behar, épouse Azoulay, née le 18 novembre 1958, à Paris 14ème. Au 31 décembre 2009, Madame Catherine Azoulay détient 0,005% du capital de la société (soit 1 500 actions) en son nom propre.

Il n'existe à ce jour, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés.

1.1.2 Durée et cumul des mandats

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juin 2009 de se prononcer sur une modification statutaire relative à la durée des mandats des administrateurs visant à la réduire à quatre (4) ans au lieu de six (6) ans). La durée des mandats des membres du Conseil d'administration est donc aujourd'hui statutairement fixée à quatre (4) années, Cette durée est conforme aux préconisations de la dixième Recommandation du Code de référence.

Il est rappelé que les mandats des administrateurs font l'objet d'un échelonnement (cf.tableau récapitulatif des mandats).

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 est la suivante :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Mandats exercés au sein du Groupe (hors Alten SA) au cours des 5 derniers exercices	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe Alten) au cours des 5 derniers exercices
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (P.D.G) et AG appelée à statuer sur l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (Administrateur)	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Représentant permanent de la société Alten, personne morale</u> <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Sud Ouest SAS * - Alten Sir SAS * - Alten Si SAS - Develop4@LI SAS - Alten Sud Ouest SAS - Gist SAS - Anotech Energy SAS - Cogitel SAS - Humelec Technologies SAS • <u>Représentant permanent de la société Alten Europe, personne morale</u> <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ingenieria Slu (Espagne) • <u>Représentant permanent de la société Alten Europe, personne morale</u> <u>Secretary de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Anotech Energy Ltd * (Grande-Bretagne) • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir Conseil Formation SA * - Quaternove SA - Groupecyber SA • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Abilog SARL * - Alten Europe SARL * - Alten Cash Management SARL * - Alten Services SARL - SGTI SCI - HRLT • <u>Consejero de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Spain SA Unipersonal * (Espagne) - Burke Newco Slu (Espagne) - Grupo Alten Soporte Global Slu (Espagne) - Alten T.I.C. Slu (Espagne) • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Benelux Sprl * (Belgique) - Axen Sprl * (Belgique) • <u>Director de la société :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ltd * (Grande Bretagne) - SD Partners Ltd (Grande Bretagne) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des Systemes et des hommes SA * • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir Montmorency SCI * - Simalep Société civile * - Cakciv Société civile * • <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SGTI SAS *
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan (France)	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009 (Administrateur)	Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Director de la société :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SD Partners Ltd * (Grande-Bretagne) • <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Goupecyber SA • <u>Consejero de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten T.I.C. Slu (Espagne) • <u>Apoderado de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Alten Ingenieria Slu (Espagne) • <u>Styrelse ledamot de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - XDin Aktiebolag (Publ) * (Suède) - HRH Consulting Aktiebolag * (Suède) - Recoverrest Aktiebolag * (Suède) - XDin Francisco Aktiebolag * (Suède) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Représentant permanent de la société Alten SA</u> <u>Administrateur de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Smart Trade Technologies SA • <u>Représentant permanent de la société Alten SA</u> <u>membre du Conseil de surveillance de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - X Ange Capital SA • <u>Président de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Etic Software • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Proxym SARL *
Catherine AZOULAY Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème) (France)	28/06/2002 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013		Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Gérant de :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Cakciv Société civile *

* Mandat ou fonction en cours

1.1.3 Convocation aux réunions du Conseil d'administration

Conformément à la loi et au Règlement Intérieur, les administrateurs sont convoqués par lettre simple ou par courrier électronique. Le délai moyen de convocation du Conseil d'administration sur l'exercice 2009 est de quatre (4) jours.

Les délégués du Comité d'Entreprise (un représentant du collège cadre et un représentant du collège non cadre) ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration ayant porté sur l'examen ou l'arrêté des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

De plus, dans un souci d'amélioration de la transparence et afin de mettre les commissaires aux comptes dans une situation qui leur permet d'exercer au mieux leurs diligences, ces derniers sont convoqués de plus en plus systématiquement à toutes les réunions du Conseil d'administration.

1.1.4 Information des administrateurs

Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de préparer utilement les réunions, le Président fournit aux administrateurs, dans un délai raisonnable et suffisant, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission, et ce, en toute indépendance. Chaque administrateur peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les administrateurs estiment que l'information communiquée est claire, précise et leur permet notamment de débattre de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de la stratégie de la Société en matière de développement et de croissance externe.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais des mêmes informations que les membres du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa plus proche réunion.

1.1.5 Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2009, seul un administrateur a usé de cette faculté.

1.1.6 Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoient la possibilité, pour les administrateurs, de participer aux délibérations du Conseil d'administration par voie de visioconférence ou de télécommunication. Les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil d'administration par ces moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles cette faculté ne serait pas permise par la loi ou les règlements (actuellement comptes annuels et rapport de gestion).

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2009.

1.1.7 Présidence des séances

Monsieur Simon Azoulay, Président, a présidé les quatorze (14) réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2009.

1.1.8 Invités du Conseil

Au cours de l'exercice 2009, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du Conseil. Les fonctions de Secrétaire du conseil sont exercées par le Directeur Juridique du Groupe.

1.2 Fréquence des réunions et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'administration s'est réuni quatorze (14) fois au cours de l'exercice 2009, au siège social, avec un taux de présence moyen de ses membres de 66 %.

1.3 Principales missions

Le Conseil d'administration a pour principales missions de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre.

Il intervient dans les domaines qui relèvent de sa compétence propre comme l'arrêté des comptes (comptes annuels et situations comptables intermédiaires), la convocation des Assemblées Générales d'actionnaires, les conventions réglementées (au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce), ainsi que la détermination de la rémunération des mandataires sociaux.

Par ailleurs, sont notamment soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration, les opérations suivantes : (i) opérations de croissance externe, (ii) opérations de cession d'activité, (iii) les constitutions de sociétés communes avec des tiers, (iv) l'émission de cautions, avals ou garanties.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a notamment arrêté les comptes annuels de l'exercice 2008 et les documents de gestion prévisionnelle, autorisé quatre (4) opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux, donné délégation au Président-Directeur Général à l'effet d'émettre des cautions, avals et garanties dans certaines conditions et limites, autorisé un (1) projet de création de société commune dans le cadre d'un partenariat.

1.4 Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay. Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a, dans sa cinquième résolution, renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de quatre (4) ans, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009 a confirmé l'option du cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Simon Azoulay pour la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

Monsieur Gérald Attia exerce les fonctions de Directeur Général Délégué. Il a été nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président, en date du 28 juin 2002. Aucune limitation n'a été apportée à ses pouvoirs

Le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Gérald Attia a été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

1.5 Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L225-35 du Code de Commerce

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 janvier 2010, a renouvelé l'autorisation qu'il avait donnée au Président lors de sa réunion du 20 janvier 2009, d'émettre, avec faculté de subdélégation, des cautions, avals et garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant de cinq (5) millions d'euros. Cette autorisation, donnée pour une période de douze (12) mois, expire le 18 janvier 2011.

Il a été fait usage de cette autorisation à deux (2) reprises au cours de l'exercice écoulé :

- En date du 8 janvier 2009, la société Alten a émis une lettre de confort pour sa filiale Alten Europe, société à responsabilité au capital de 57 120 299,48 €, dont le siège social se situe 40, avenue André Morizet, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 480 168 301, dans le cadre de l'acquisition par cette dernière d'une société en Italie;
- En date du 22 juillet 2009, la société Alten a émis une lettre de confort pour ses filiales indirectes espagnoles Cronos Iberica S.A., Alten Tecnologias de la Informacion y Consultoria S.L., Alten Ingenieria S.L., et Grupo Apex S.A., dans le cadre de lignes de crédit bancaires.

1.6 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats sociaux. Le Conseil d'administration se prononce en début d'année sur le montant à attribuer à ces derniers pour l'exercice en cours, comme indiqué ci-après.

1.6.1.1 Rémunérations versées par Alten S.A.

La rémunération totale brute fixe que Monsieur Simon Azoulay a perçue, au titre de son mandat de Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2009 s'est élevée à la somme de 109 080 €. Aucune rémunération variable n'a été versée à Monsieur Simon Azoulay au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009, a attribué à Monsieur Simon Azoulay cent cinquante mille (150 000) Bons de Souscription d'actions (« BSA ») non admis sur le marché réglementé. Le prix de souscription du BSA a été fixé à la somme d'un euro et dix-neuf centimes (1,19 €) et le prix d'exercice à quinze euros et quatre vingt cinq centimes (15,85 €). La période d'exercice des BSA a été fixée du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017.

Monsieur Simon Azoulay n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009. Il n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle ni aucun avantage en nature versés par la Société au cours de l'exercice 2009.

1.6.1.2 Rémunérations versées par les sociétés contrôlées par Alten S.A. (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce).

Monsieur Simon Azoulay n'a perçu aucune rémunération* ni aucun avantage en nature versés par une société contrôlée par Alten S.A. (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2009.

* Hormis les jetons de présence visés au § 1.6.3 ci –après

1.6.2 Rémunérations versées au Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2009

1.6.2.1 Rémunérations versées par Alten S.A.

La rémunération totale fixe brute que Monsieur Gérald Attia a perçue au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, au cours de l'exercice 2009, s'est élevée à la somme de cent soixante dix huit mille deux cent vingt quatre (178 224) €.

Monsieur Gérald Attia a également perçu une prime exceptionnelle de quarante mille (40 000) € versée en janvier 2009 au titre de l'exercice 2008, correspondant à l'atteinte de l'objectif de reprise et de réorganisation de la Direction du Développement des Projets Structurés.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a attribué à Monsieur Gérald Attia soixante quinze mille (75 000) Bons de Souscription d'actions (« BSA ») non admis sur le marché réglementé. Le prix de souscription du BSA a été fixé à la somme d'un euro et dix-neuf centimes (1,19 €) et le prix d'exercice à quinze euros et quatre vingt cinq centimes (15,85 €).

La période d'exercice des BSA a été fixée du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017.

Monsieur Gérald Attia n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites au titre de l'exercice 2009. Il n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle autre que la prime de 40.000 € susmentionnée, ni aucun avantage en nature versés par la société Alten S.A. au cours de l'exercice 2009.

1.6.2.2 Rémunérations versées par les sociétés contrôlées par Alten S.A.

Monsieur Gérald Attia n'a perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature versés par une société contrôlée par Alten S.A. (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2009.

A ce jour, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ, ou engagement de retraite.

1.6.3 Jetons de présence :

1.6.3.1 Jetons de présence versés par Alten S.A.

Les administrateurs de la Société n'ont pas perçu de jetons de présence de la part de la société Alten SA au titre de l'exercice 2009.

1.6.3.2 Jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Alten S.A. (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce).

Monsieur Simon Azoulay a perçu les jetons de présence suivants :

- Cent cinquante mille (150 000) € versés en juin 2009, au titre de 2008, par la société de droit anglais Alten Ltd, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA au titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Director* ;
- Cent cinquante mille (150 000) € versés en décembre 2009 par la société de droit espagnol Alten Tecnologias de la Informacion y Consultoria S.L, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Consejero*.

Monsieur Gérald Attia n'a perçu aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

1.7 Actions détenues et opérations sur titres

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration comporte un certain nombre de dispositions régissant la réalisation par les membres du Conseil d'administration d'opérations sur les titres de la Société et notamment :

- les membres du Conseil d'administration déclarent à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société (selon les modalités fixées par la loi, le règlement général de l'autorité de marché et actuellement définies dans l'instruction AMF du 3 février 2006) toutes opérations (transfert, achat, vente, nantissement...) portant sur les titres de la Société et ce, dans le délai légal (actuellement de cinq (5) jours de bourse maximum à compter de la date de l'opération).
Il est rappelé que les titres détenus par les membres du Conseil d'administration doivent être mis au nominatif (pur ou administré). La Loi de Modernisation de l'Economie (dite loi LME) du 4 août 2008 a supprimé l'obligation faite aux administrateurs de détenir une action de la Société et a laissé aux statuts la possibilité de fixer ou non, le nombre d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire. Une résolution proposant une modification de l'article 15 des statuts de la Société en vue de supprimer l'obligation pour les administrateurs d'être actionnaire a été soumise au vote des actionnaires et approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009.
- à l'instar de tout actionnaire, les membres du Conseil d'administration déclarent à l'AMF tout seuil réglementaire ou légal qu'ils pourraient franchir en capital et/ou droits de vote à la hausse ou à la baisse. Ces déclarations doivent être notifiées à l'AMF dans un délai de quatre (4) jours de bourse maximum. Les membres du Conseil d'administration adressent par ailleurs à la Direction Juridique de la Société copie de la déclaration faite auprès de l'AMF.

1.8 Le Comité Exécutif et le Comité Administratif

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux du Comité Exécutif et du Comité Administratif pour préparer efficacement la prise de ses décisions.

1.8.1 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, des directeurs opérationnels des différents Pôles d'activité du Groupe, du Secrétaire Général et du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Ses principales missions sont :

- de définir les grandes stratégies commerciales, d'organisation et de développement,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours.

1.8.2 Le Comité Administratif

Le Comité administratif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, du Directeur Financier du Groupe, du Secrétaire Général, du Directeur Juridique ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Systèmes d'Information, les Directeurs financiers des filiales ainsi que les Directeurs opérationnels de Pôle peuvent être conviés aux réunions du Comité Administratif.

Ses principales missions sont:

- de définir les politiques sociales et de rémunération, les parcours de carrière et les règles de management de tous les personnels fonctionnels, à l'exception des fonctions commerciales,

- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de procédures administratives internes, de gestion et de contrôle, des règles de gestion et de délégations,
- de proposer la mise en place et/ou l'évolution des systèmes d'information, de façon coordonnée avec les processus de gestion opérationnelle et administratifs définis en amont.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe, les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs Opérationnels de Pôle afin notamment de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction Générale.

1.9 Les commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés conjointement par la société Grant Thornton, représentée par Monsieur Laurent Bouby, et par la société Dauge & Associates, représentée par Monsieur Christian Laplane.

L'assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2009 a, dans ses sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, renouvelé l'ensemble des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro (0) heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont fournies en page 94 du présent Rapport Annuel.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de référence utilisé pour la rédaction de la partie contrôle interne et gestion des risques du présent rapport fait l'objet d'une recommandation de l'AMF en date du 22 janvier 2007.

1. Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques – Périmètre

Le contrôle interne est défini dans le Groupe Alten comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel, pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- l'optimisation des activités opérationnelles ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ;
- la fiabilité et la qualité de l'information exploitée à l'intérieur de la société et celle diffusée à l'extérieur, et
- d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe Alten, le Groupe Alten étant défini comme la société Alten S.A. ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe s'appuie sur une longue pratique et sur des systèmes documentaires et d'information formalisés. Certaines sont accessibles à tous les collaborateurs et d'autres uniquement à certaines directions (Finance, Ressources Humaines, Juridique) ainsi qu'aux Directeurs Opérationnels.

Ce système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques dont il vise à réduire la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel.

2. Références et composantes du contrôle interne d'Alten

Le contrôle interne du Groupe est formalisé par un ensemble de procédures qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique.

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle internes liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur les services de la Comptabilité, de la Consolidation et du Contrôle de gestion ainsi que sur les Directions Financières des différentes filiales du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe communiquent un reporting opérationnel complété par un reporting financier mensuel, validés par le Contrôle de Gestion. Chaque reporting trimestriel fait l'objet d'une revue approfondie.

Pour les structures étrangères, des audits financiers complémentaires annuels dont les programmes de travail sont élaborés par la Direction Financière au vu des zones de risques, sont mis en place. Il s'agit d'un outil essentiel pour le groupe Alten dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles.

Des revues mensuelles, voire hebdomadaires, sur les reportings financiers, commerciaux et techniques sont réalisées.

En outre, il convient de mentionner certaines règles spécifiques élaborées par les différentes directions fonctionnelles du Groupe Alten :

Recrutement :

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources Humaines Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe. La paie des effectifs "France" est centralisée pour plus de 90% des effectifs.

Ventes :

Toute ouverture de compte client, en France, est validée par la Trésorerie Groupe afin de s'assurer de sa solvabilité. L'intégralité des comptes clients sont scorés et font l'objet de procédures de recouvrement différenciées selon les niveaux de scoring.

A ce titre, Alten a déployé en 2007 un logiciel de gestion des comptes clients et du recouvrement. Cette application intervient à différents niveaux à partir de la facturation : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du Chiffre d'Affaires.

Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Les factures sont émises par les services administratifs des entités concernées.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales de Services renforcées, qui sont systématiquement intégrées dans les réponses à appels d'offre.

En 2008, un process été mis en place aux fins d'encadrer la conduite des projets structurés. Dès la réception d'un appel d'offres, le Responsable Chargé d'affaires (RCA) et le Responsable Technique (RT) examinent les risques commerciaux et les risques techniques avant de se prononcer sur la suite à donner à l'appel d'offres, le Directeur des Opérations (DOP) intervenant en qualité d'arbitre.

Le *process* se poursuit, le cas échéant, avec la conception, le développement de la proposition financière ainsi que de la proposition technique, puis par la revue d'offre à laquelle participent notamment le Directeur Technique, le Directeur de Département, le Contrôle de gestion et le Directeur des Opérations.

La Direction Juridique est systématiquement intégrée à ce *process*.

Eu égard à la clientèle du Groupe, le risque de change et le risque crédit sont faibles.

Achats :

Toute procédure d'achat est soumise à des contrôles indépendants :

- émission du besoin par le donneur d'ordre interne,
- achat du matériel ou de la prestation par le service Groupe concerné (*Services Généraux, Informatique...*),
- validation de la prestation et/ou de la livraison par le service concerné,
- validation du bon à payer et de la facture par la Comptabilité au vu des différents documents.

Le règlement des factures, organisé par la Comptabilité, est validé par une tierce personne indépendante, qui s'assure que les contrôles en amont ont été effectués et qui, par sondage, procède également à une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales d'Achat renforcées.

Juridique :

Des procédures juridiques sont en place au niveau du Groupe, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants.

Des audits juridiques des filiales du Groupe sont conduits régulièrement, sur la base d'un questionnaire préalable d'auto-évaluation.

Croissance externe :

L'identification des cibles et leur pré-qualification sont initiées par une Direction dédiée, puis sont validées par la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction opérationnelle du Pôle concerné.

Toutes les propositions sont revues par la Direction Financière, la Direction Juridique et nécessitent l'accord préalable de la Direction Générale.

À l'issue des audits opérationnel, financier, RH, fiscal et juridique, chargés de valider l'adéquation des cibles au "business model", les performances financières et l'identification des risques éventuels, les dossiers d'acquisition sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Une fois le projet validé, la finalisation de l'opération est pilotée par la Direction Juridique, qui rédige la documentation associée.

Les sociétés acquises sont immédiatement intégrées dans le process de reporting opérationnel et de gestion du Groupe. Selon leur taille, les systèmes d'information du Groupe sont déployés pour garantir la fiabilité des informations. Elles subissent des tests de valorisation sur un rythme annuel.

Immobilier :

La première étape qui concerne l'expression des besoins et la recherche de nouveaux locaux se matérialise par un formulaire que le Responsable de Région adresse au Directeur des opérations (DOP), lequel signe pour accord et transmet à son tour aux Services Généraux du Groupe pour traitement. L'étude du projet et la validation des locaux retenus revient au Secrétaire Général.

La Direction Juridique intervient ensuite aux différents niveaux de la négociation des baux et assure leur suivi avec les Services Généraux. Un comité immobilier se tient chaque semaine, permettant d'entretenir un échange d'informations régulier entre la Direction Juridique et les Services Généraux et offrant une visibilité et une actualisation permanente des projets en cours et à venir.

Communication Financière:

Le Groupe Alten met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière, fiable, claire et transparente à ses actionnaires, ainsi qu'aux analystes financiers.

L'information est assurée par des communiqués diffusés dans la presse, ainsi que par la publication trimestrielle du chiffre d'affaires du Groupe et par la publication semestrielle et annuelle de ses résultats.

Le Groupe organise deux (2) fois par an des réunions « SFAF », à l'occasion de la publication de ses résultats.

Délégations de pouvoir :

Les principes de délégations de pouvoir mis en place répondent à un triple objectif :

- Sensibilisation des Directeurs opérationnels à leurs responsabilités en matière d'hygiène et sécurité;
- Création d'un pouvoir de représentation du groupe Alten au profit des Directeurs opérationnels;
- Fixation d'un cadre précis dans lequel s'exercent les pouvoirs des directeurs opérationnels (en ce compris la faculté de subdélégation).

Les délégations portent principalement sur des engagements directement liés à la partie opérationnelle (*embauches de consultants ou de managers commerciaux, signature de contrats clients, gestion des litiges etc.*).

La signature bancaire n'est que partiellement déléguée, en France et à l'International, et pour des montants limités.

Systemes d'Information :

Le Groupe a mis en place des Systemes d'Information dont l'objectif est triple :

- réaliser des gains de productivité,
- sécuriser les flux d'informations financières, et
- contrôler les opérations réalisées par les différentes sociétés du Groupe et disposer d'une information opérationnelle pertinente permettant de gérer l'activité de façon réactive.

Les principaux applicatifs existants sont :

- Customer Relationship Management (« CRM ») ;
- Ressources Humaines et gestion du recrutement des consultants ;
- Gestion commerciale et reporting, suivi des missions ;
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs (validation de la facturation et des éléments de paie et RH) ;
- Gestion et suivi des frais (adossée à la gestion des temps et des projets) ;
- Administration des ventes et facturation ;
- Paie ;
- Gestion financière ;
- Consolidation ;
- Gestion de trésorerie.

Des interfaces ont été réalisées entre les différents applicatifs, afin de disposer d'une information fiable et homogène à toutes les étapes du traitement des données.

Travaux réalisés en 2009

Après la mise en œuvre en 2009 du projet ERP « Vision » chez Alten SIR le Groupe a décidé de poursuivre son déploiement chez Alten SA, lequel est effectif depuis janvier 2010. Ce projet permettra au groupe de disposer d'une information fiable et intégrée, dans des délais courts, et de répondre ainsi aux défis posés par la taille et l'internationalisation du Groupe.

Il permet également au Groupe de renforcer ses processus de contrôle interne et de sécuriser les flux de données.

Un projet de remplacement de l'outil de CRM est également en cours. Un service dédié, constitué à cet effet, a mené une étude afin de permettre à la Direction Générale de choisir un nouveau CRM intégrant la GRH consultant, un Business Intelligence, un moteur de recherche et un portail permettant aux managers d'avoir un outil de suivi et de pilotage de leur activité intégré.

Trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés ETEBAC 5 (norme française) et passent progressivement sous les normes du réseau swift, déployé à compter du 1^{er} janvier 2010 pour la France..

Les flux de trésorerie des filiales étrangères seront intégrés progressivement dans un *cash pooling* international. Néanmoins, les flux de trésorerie des filiales étrangères sont contrôlés et les excédents centralisés dans le cadre de conventions de compte courants, dans l'attente des remontées annuelles de dividendes.

Travaux réalisés en 2009

De nouveaux outils de gestion de trésorerie et de communication bancaire sont progressivement déployés et utilisés pour gérer les flux avec les banques intégrées dans le pool bancaire France du Groupe. Ces flux sont désormais gérés via le réseau swift.

Les premières phases de la mise en place d'un budget de trésorerie ainsi que d'un outil qui permettra de gérer les risques de taux et de change ont été mises en place, avec un démarrage prévu sur 2010.

3. Gestion des risques

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques figurent en pages 84, 85 et 86 du présent Rapport Annuel.

4. Conclusion – Perspectives

Le Groupe Alten va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter la performance de ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'année 2010 verra notamment les actions suivantes mises en oeuvre:

- poursuite des déploiements « Vision » au sein des sociétés du Groupe Alten,
- poursuite du déploiement du cash pooling à l'international dans le cadre des nouveaux outils de gestion de trésorerie,
- préparation du déploiement d'un nouvel outil de CRM.

Le 10 mai 2010

Le Président du Conseil d'administration
Simon Azoulay

VII – PROJET DE RESOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – Quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport établi par le Conseil d'administration, du rapport établi par le Président du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 46 578 514,04 euros, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2009.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à la somme de 46 578 514,04 € comme suit :

Origine :

- Bénéfice net de l'exercice	46 578 514,04 €
------------------------------	-----------------

Affectation

- Réserve légale :	14 054,00 €
- Dividende: 31 863 999 actions à 0,90 €	28 677 599,10 €
- Report à nouveau	17 886 860,94 €

En conséquence, un dividende de 0,90 euros reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 31 863 999 actions composant le capital social au 10 mai 2010, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La date de paiement du dividende est fixée au 25 juin 2010.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 18 463 649 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Approbation et ratification de ces conventions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve et ratifie successivement les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérald Attia expire à l'issue de la présente Assemblée Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald Attia viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Gérald Attia a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat d'Administrateur et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

SIXIÈME RÉOLUTION

Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Alten par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à trente (30) euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 95 591 970 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1^o) - Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2^o) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 20 juin 2012, la durée de validité de la présente autorisation,

3^o) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 dans sa septième résolution.

HUITIEME RÉSOLUTION

Délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes définie ci-dessous, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce ;
- 2) Fixe à dix-huit (18) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 décembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation;
- 3) décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 711 000 euros ;
- 4) décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera égal ou supérieur de vingt (20)% maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action Alten aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires des BSA à émettre au profit de la catégorie de personnes suivantes : dirigeants mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce ;
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions au profit des titulaires de bons de souscription d'actions ;
- 7) Délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;
- Établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;
- Et plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa dix-septième résolution.

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, et/ou,
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires, et,
- plus généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices. Elle est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007 dans sa douzième résolution.

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- 3) Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de vingt (20) %, ou de trente (30) % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 dans sa quinzième résolution.

ONZIÈME RESOLUTION

Mise en conformité de l'article 13.2 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en conformité l'article 13.2 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce et de le modifier en conséquence comme suit :

Ancienne rédaction :

« 13.2. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux Assemblées Générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. »

Nouvelle rédaction :

« 13.2. Le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. »

DOUZIÈME RÉOLUTION

Adoption des statuts modifiés de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide :

- de revoir la rédaction de certains articles des statuts de la Société,
- de modifier l'ordre et l'organisation générale des articles des statuts de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des statuts modifiés de la Société, qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs donnés par l'assemblée pour effectuer les formalités prescrites par la loi

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra, relatives aux résolutions votées dans le cadre de la présente Assemblée.

VIII – COMPTES CONSOLIDES

I – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1) ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(En milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	1	177 932	162 561	124 427
Immobilisations incorporelles	2	11 987	10 211	3 038
Immobilisations corporelles	2	10 224	11 428	11 498
Actifs financiers non courants	3	11 300	15 016	13 977
Actifs d'impôts	4	6 227	6 883	5 737
ACTIFS NON COURANTS		217 670	206 100	158 677
Clients	5	333 620	377 096	299 025
Autres actifs courants	5	40 064	27 117	22 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	52 395	43 719	32 167
ACTIFS COURANTS		426 080	447 932	353 407
TOTAL ACTIF		643 750	654 032	512 084

PASSIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital social		32 293	32 246	31 976
Primes		15 017	14 065	12 036
Réserves consolidées		270 819	216 754	177 353
Résultat consolidé		18 464	54 483	42 879
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		336 593	317 549	264 244
INTERETS MINORITAIRES		274	0	428
TOTAL CAPITAUX PROPRES		336 867	317 549	264 672
Provisions	11	10 803	8 205	6 009
Passifs financiers non courants	7	3 456	3 375	1 704
Autres passifs non courants	8	4 986	6 772	4 731
PASSIFS NON COURANTS		19 244	18 352	12 444
Provisions	11	1 335	2 225	1 511
Passifs financiers courants	9	52 966	58 542	27 919
Fournisseurs		29 925	32 560	23 707
Autres passifs courants	10	203 413	224 803	181 831
PASSIFS COURANTS		287 639	318 131	234 968
TOTAL PASSIF		643 750	654 032	512 084

2) COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	21	857 077	846 284	701 156
Achats consommés	12	(63 730)	(46 800)	(44 769)
Charges de personnel	13	(611 916)	(593 824)	(481 263)
Charges externes	14	(94 544)	(91 946)	(76 653)
Impôts et taxes et versements assimilés	15	(12 475)	(12 916)	(11 202)
Dotations aux amortissements		(6 621)	(5 473)	(5 047)
Autres charges d'activité	16	(5 492)	(5 151)	(3 438)
Autres produits d'activité	16	3 220	6 967	5 741
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		65 518	97 141	84 525
Paielements fondés sur des actions	17	646	(4 366)	(4 195)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		66 165	92 776	80 330
Autres charges non courantes	18	(24 367)	0	(1 594)
Autres produits non courants	18	1 265	0	0
Résultat de cession		0	(260)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	1	(9 617)	(5 560)	(5 644)
RESULTAT OPERATIONNEL		33 446	86 956	73 093
Charges financières	19	(3 373)	(3 132)	(3 159)
Produits financiers	19	1 890	1 867	2 429
Charge d'impôt	20	(13 309)	(30 889)	(29 147)
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		18 653	54 802	43 216
dont :				
Part des intérêts minoritaires		190	319	337
Part du groupe		18 464	54 483	42 879
Résultat net par action en euros (part du groupe)	22	0.58	1.72	1.38
Résultat net dilué par action en euros (part du groupe)	22	0.58	1.72	1.36

3) ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat part du Groupe	18 464	54 483	42 879
Résultat part des intérêts minoritaires	190	319	337
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 653	54 802	43 216
Neutralisation des paiements en actions rapportés au compte de résultat net d'impôt	177		
Ecart de conversion	353	(426)	(438)
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres	530	(426)	(438)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	19 184	54 376	42 777
<i>ont :</i>			
<i>. Part du Groupe</i>	<i>18 994</i>	<i>54 057</i>	<i>42 440</i>
<i>. Part des intérêts minoritaires</i>	<i>190</i>	<i>319</i>	<i>337</i>

4) TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'Euro	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net de l'ensemble consolidé		18 653	54 802	43 216
Amortissements et provisions opérationnels	23	18 233	12 147	7 516
Paiements fondés sur des actions	17	(646)	4 366	4 195
Charge d'impôt	20	13 309	30 889	29 148
Autres		862	(357)	(321)
Charges financières	19	3 373	3 132	3 159
Produits financiers	19	(1 890)	(1 867)	(2 429)
Marge brute d'autofinancement après coûts de l'endettement financier et impôt		51 895	103 112	84 483
Impôts payés		(27 254)	(31 862)	(28 076)
Variation du besoin en fonds de roulement	23	22 041	(19 756)	(34 026)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		46 681	51 493	22 382
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(6 938)	(12 628)	(8 431)
Acquisitions d'immobilisations financières		(698)	(2 300)	(8 156)
Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	23	(27 435)	(37 080)	(14 622)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		257	627	300
Réductions d'immobilisations financières		813	1 090	788
Flux net de trésorerie sur opérations d'investissements		(34 002)	(50 292)	(30 121)
Coût de l'endettement financier net	19	(1 914)	(626)	(437)
Augmentation de capital	23	1 098	2 299	4 573
Acquisitions et cessions d'actions propres		(225)	(7 465)	0
Remboursements des passifs financiers non courants		(780)	65	(1 145)
Variation des passifs financiers courants		(2 182)	16 077	8 171
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(4 002)	10 351	11 161
Variation de trésorerie		8 677	11 552	3 422
Trésorerie à l'ouverture	6	43 719	32 166	28 744
Trésorerie à la clôture	6	52 395	43 719	32 166
Variation		8 677	11 552	3 422

Conformément à la norme IAS 7 rattachant les concours bancaires courants et emprunts aux opérations de financement, le tableau ci-dessus fait ressortir la variation des postes de trésorerie d'actif (cf. note 6).

La trésorerie nette du Groupe s'analyse explicitement comme suit :

Trésorerie à la clôture	6	52 395	43 719	32 166
Concours bancaires	9	(51 716)	(54 533)	(25 650)
Emprunts bancaires	7,9	(3 370)	(6 903)	(3 267)
Trésorerie nette		(2 690)	(17 718)	3 249

5) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Variation des capitaux propres consolidés part du Groupe (en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat (Pdg)	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2007	31 460 390	31 976	12 036	177 844	(48) 0	(443) 0	42 879	264 244
Affectation résultat 2007				42 879			(42 879)	0
Augmentation de capital (1)	265 345	270	2 030	0				2 299
Actions propres					(7 418)			(7 418)
Paiements fondés sur des actions				4 366				4 366
Transactions avec les actionnaires		270	2 030	47 244	(7 418)	0	(42 879)	(752)
Résultat global de la période						(426)	54 483	54 057
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	0	(426)	54 483	54 057
Au 31 décembre 2008	31 725 735	32 246	14 065	225 088	(7 465)	(869)	54 483	317 549
Affectation résultat 2008				54 483			(54 483)	0
Augmentation de capital (2)	46 186	47	372	0				419
Autres variations (3)			580	(77)	0			503
Actions propres					(225)			(225)
Paiements fondés sur des actions				(646)				(646)
Transactions avec les actionnaires		47	951	53 760	(225)	0	(54 483)	50
Résultat global de la période				177		353	18 464	18 994
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	177	0	353	18 464	18 994
Au 31 décembre 2009	31 771 921	32 293	15 017	279 025	(7 690)	(516)	18 464	336 593

(1) En 2008, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 265 345 actions.

(2) En 2009, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 46 186 actions.

(3) Dont : émission de BSA (669 k€) et effet de dilution (-167 k€).

Variation des capitaux propres part des intérêts minoritaires (en milliers d'euros)

	Réserves	Résultat	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2007	91	337	428
Affectation résultat 2007	337	(337)	0
Variation de périmètre (1)	(747)		(747)
Résultat 2008		319	319
Au 31 décembre 2008	(319)	319	0
Affectation résultat 2008	319	(319)	0
Variation de périmètre (1) (2)	84		84
Résultat 2009		190	190
Au 31 décembre 2009	84	190	274

(1) Les variations de périmètre reflètent les variations de pourcentage d'intérêt résultant de l'intégration des engagements liés à l'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels.

(2) En 2009, la variation de périmètre intègre également la souscription d'intérêts minoritaires au capital des sociétés Anotech Energy France et Anotech Energy UK.

II – NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1) ACTIVITE DU GROUPE ALTEN

Fondé en 1988, Alten est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont réalisées pour 80% de l'activité en Ingénierie et Conseil en Technologie et pour 20% en Systèmes d'Information et Réseaux.

Alten intervient chez ses clients selon différents types d'offre : le consulting, les prestations réalisées en « workpackage » (plateaux globalisés), et en mode forfait. Les prestations sont pour l'essentiel facturées au temps passé, en engagement de moyens, à l'exception des projets au forfait pour lesquels Alten est tenu à une obligation de résultat pour un prix forfaitaire.

Alten réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et Systèmes d'Information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Alten est certifié ISO depuis 1998, et a engagé pour certains sites des processus de certification CMMI.

Les comptes consolidés présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 avril 2010.

2) FAITS CARACTERISTIQUES

Activité

La crise a été ressentie de manière forte et soudaine. Les secteurs d'activité ont été impactés de façon variable, l'automobile, l'électronique et les télécoms ont plus particulièrement souffert. Dans un contexte de forte contraction de la demande, les clients ont poursuivi leur politique de réduction des fournisseurs référencés et ont maintenu leurs pressions tarifaires.

Après une année 2008 dynamique, l'activité d'Alten a brutalement « décroché » en début d'année 2009, entraînant une hausse du taux d'intercontrat au 1^{er} semestre. Le résultat net s'est trouvé fortement obéré par des coûts non récurrents et des dépréciations de goodwill (Idestyle et Cisia, notamment).

La crise dans le secteur automobile a lourdement pesé sur l'activité et les résultats de l'année. Le recul de l'activité dans ce secteur a atteint 35%. Alten s'est trouvé dans l'obligation de former ou de réorienter des centaines d'ingénieurs vers d'autres activités. Les coûts de restructuration, correspondant principalement aux indemnités de licenciement et autres coûts de transactions, s'élèvent à 14,9 M€.

La société Idestyle Technologies (380 salariés), positionnée sur les métiers du Bureau d'Etude Mécanique et du Design, considérés non stratégiques, a subi une chute brutale de 70% de son activité en début d'année 2009. Malgré des tentatives de relance de l'activité, Idestyle Technologies a vu son activité irrémédiablement compromise. Dans ces conditions, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 août 2009. En l'absence de repreneurs, la liquidation judiciaire a été prononcée le 15 octobre 2009. Les sociétés Idestyle Technologies et sa holding Groupe Idestyle ont été déconsolidées à partir du 1^{er} juillet 2009. Un Plan de

Sauvegarde de l'Emploi a été mis en place chez Idestyle Technologies dont les coûts supportés par le groupe Alten s'élèvent à 9,5 M€.

Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement ont été prises par Alten telles que :

- la réalisation d'une cartographie détaillée des compétences, le repositionnement des ingénieurs d'étude de l'Automobile vers d'autres secteurs d'activité,
- le monitoring quotidien des ressources et de la politique de recrutement,
- le recours au chômage partiel pour les consultants du secteur Automobile,
- la réduction des frais généraux.
- le déploiement de nouvelles offres « métiers », par secteur d'activité,
- la rationalisation de l'organisation par fusion des sociétés situées à Paris Ile-de-France et en Espagne.

Restructurations juridiques

Plusieurs restructurations juridiques ont été réalisées au cours de l'année 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2009 :

- Aux Pays-Bas : la société Alten Nederland est devenue Alten PTS après avoir absorbé Axen Pays-Bas et PTS Software.
- En France : la société Cisia Cetop a été reclassée au sein du Groupe MI-GSO puis dissoute par voie de confusion patrimoniale dans la société MI-GSO. Les autres sociétés composant le Groupe Cisia (Cisia Investissements, Groupe Cisia Ingenierie, Cisia Ingenierie, Cisia Exaterm) ont été fusionnées dans Cisia Investissements qui a elle-même repris la raison sociale de Cisia Ingenierie.
- En France : la société Alten SA a absorbé par voie de confusion patrimoniale la société GIST au 1^{er} juillet 2009.

Acquisitions

Alten a poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées, en France et à l'étranger.

- En France :
- une société spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicule », contrôle moteur, systèmes de motorisation, logiciels embarqués et temps réel, acquise en janvier 2009 (180 consultants, CA annuel : 14 M€),
- une société spécialisée dans les activités du tertiaire, acquise le 26 mars 2009 (220 consultants, CA annuel: 28 M€),
- En Italie : une société spécialisée dans les activités télécom et logiciels embarqués, acquise en janvier 2009 (150 consultants, CA annuel : 10 M€),

Ces sociétés sont consolidées à compter du 1^{er} janvier 2009.

3) PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Ces normes sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias.fr.htm

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les normes, interprétations et amendements suivants, sont appliqués pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle »,
- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée en 2007,
- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » révisée en 2007,
- la norme IAS 40 révisée « Immeubles de placement »,
- la norme IAS 32 amendée « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »,
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation,
- les amendements IFRS 7 « Informations communiquées au titre des instruments financiers »,
- l'interprétation IFRIC 11 « Transactions au sein d'un Groupe »,
- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle »,
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

La première application de ces normes, interprétations et amendements, n'a pas d'impact sur les comptes établis au 31 décembre 2009. Seule la norme IAS 1 révisée a un impact de présentation sur les informations communiquées par le Groupe. L'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » n'a pas conduit le Groupe à revoir la segmentation de son activité pour les besoins de l'information sectorielle, cette segmentation étant conforme au reporting utilisé en interne pour le suivi des performances et l'allocation des ressources.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne ou adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2009.

Il s'agit notamment des textes suivants :

- IFRS 3 révisée : « Regroupements d'entreprises »,
- IAS 27 : « Etats financiers consolidés et individuels »,
- Amendement IAS 32 : « Classement des droits de souscription émis »,
- Amélioration des IFRS (Avril 2009, non adoptée par l'Union Européenne),
- IAS 24 révisée : « Informations relatives aux parties liées »,
- Amendement à IAS 39 : « Eléments couverts éligibles »,
- Amendement à IFRS 2 : « Transactions de Groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en trésorerie »,
- Amendement à IFRIC 14 : « Paiement anticipé des exigences de financement minimal »,
- IFRIC 19 : « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers : classification et évaluation »,
- IFRIC 17 : « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires ».

L'effet de l'application de ces textes sur les comptes consolidés est en cours d'analyse par le Groupe.

Estimations de la direction

L'établissement des états financiers dans le cadre conceptuel des normes IFRS requiert de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont réalisées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent sur l'évaluation des écarts d'acquisition (note II-3-H et note III-1), les compléments de prix (notes III-8 et III-10), les indemnités de fin de carrière (note IV-6) et les provisions (note II-3-P et note III-11).

Le contexte actuel de la crise économique rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Indicateurs financiers

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs financiers :

- Le chiffre d'affaires,
- Le « Résultat Opérationnel d'Activité » ROA, c'est à dire le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges sur stock options (qui ne donnent jamais lieu à décaissement), résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition, et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le « Résultat Opérationnel Courant » ROC, c'est à dire le Résultat Opérationnel d'Activité après prise en charge des paiements fondés sur des actions,
- Le « Résultat Opérationnel » RO, c'est-à-dire le résultat opérationnel courant après prise en compte des résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité.
- Le taux de Résultat Opérationnel d'Activité qui est le rapport entre le Résultat Opérationnel d'Activité et le chiffre d'affaires, mesure la performance opérationnelle d'activité, hors éléments non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le ratio d'endettement financier (dettes nettes/capitaux propres).

Segments opérationnels

Le Groupe Alten n'exerce qu'un seul métier : celui de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » n'entraîne pas de changement dans la présentation qui était adoptée par le Groupe dans le cadre de la précédente norme (IAS 14 « Information sectorielle »). En effet, cette présentation reflétait déjà « l'approche de direction » fondée sur le reporting interne du Groupe.

En conséquence, l'information sectorielle est présentée par zone géographique, en distinguant France et hors France (cf. note III-21).

Conversion des comptes libellés en devise étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la maison-mère.

Les états financiers des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone euro sont établis selon la monnaie fonctionnelle de l'entité convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan (à l'exception des capitaux propres) aux cours de clôture ;
- les capitaux propres au taux historique ;
- le compte de résultat au taux moyen de la période ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Réserves de conversion » incluse dans les capitaux propres.

Ecarts d'acquisition

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La date d'acquisition, à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

A la date d'acquisition, les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, et est constaté à l'actif du bilan si cette différence est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle demeure négative après l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, correction d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un actif d'impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l'objet d'un amortissement récurrent mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de dépréciation (cf note H).

Les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles un goodwill est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. A cet effet, les goodwills sont affectés à chacune des UGT auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise. Lors de la cession d'une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur nette comptable de l'unité cédée. Il est donc pris en compte pour déterminer le résultat de cession.

Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente
- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. La norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » a supprimé la possibilité de comptabiliser en charge l'intégralité des coûts d'emprunts et rendu obligatoire leur capitalisation dès lors qu'ils sont attribuables directement à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Dans la mesure où le Groupe ne dispose pas d'actifs éligibles financés par endettement en 2009, cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation des immobilisations concernées.

Les systèmes d'information sont amortis sur 6 à 8 ans. S'agissant du projet Vision qui recouvre la mise en place d'un ERP au sein du Groupe Alten et dont le déploiement commencé en 2009 par Alten SIR doit s'achever en 2013, il a été décidé d'amortir son coût sur une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

La norme IAS 23 révisée afférente aux coûts d'emprunts est appliquée dans les mêmes conditions que pour les immobilisations incorporelles.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

Amortissements

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes, amorties linéairement :

- Matériel informatique : 2 à 5 ans.
- Matériel de transport : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et Installations : 5 à 10 ans.
- Constructions : 25 ans.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Pour les écarts d'acquisition, à durée de vie indéfinie, ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent essentiellement aux entités juridiques en France et à des groupes d'entités juridiques à l'étranger.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flow*), pour lesquels le Groupe s'attend à obtenir les flux de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est basée sur les hypothèses suivantes (cf. note 1) :

- Budget financier sur 4 ans, établi par entité et validé par la direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année. Les flux de trésorerie au-delà de 4 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini ;
 - Taux de croissance faible : ce taux de croissance n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité ;
 - Coût moyen pondéré du capital, résultante des taux sans risque, prime de risque, coefficient beta et prime complémentaire ;
 - Table de sensibilité.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux nets d'impôt.

Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe Alten supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet à ce titre d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en passifs financiers).

Les locations simples sont présentées dans les engagements financiers (note IV-5).

Actifs financiers

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de sociétés non consolidées. Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans y exercer d'influence notable ou de contrôle.

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure au coût d'acquisition.

Les titres détenus sont destinés à être conservés jusqu'à ce qu'il soit décidé d'augmenter les participations en vue de prendre à terme le contrôle de la société ou de les céder.

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements...).

Les actifs financiers sont dépréciés si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable estimée.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux recouvrables, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet d'une reconnaissance d'impôt différé à l'actif du bilan lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires à vue, les parts d'OPVCM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (échéance inférieure à 3 mois à l'origine) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Conformément à la norme IAS 7, les concours bancaires courants sont traités comme ses éléments de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux du Groupe dont le dénouement est supérieur à un an,
- les provisions pour indemnités de fin carrière.

Les provisions courantes incluent pour l'essentiel les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux dont le dénouement est prévu à court terme.

- Avantages au personnel

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes portées en charge au compte de résultat sur l'exercice.

Le Groupe n'a pas mis en place d'avantages au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se limite aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, sont évalués par un actuaire indépendant, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement deux types d'hypothèses (cf. note IV-6) :

- Hypothèses financières

- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- un taux de revalorisation des salaires ;
- un taux de charges sociales patronales ;

- Hypothèses démographiques

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans à l'âge auquel le salarié français aura atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- les tables de mortalité selon l'INSEE
- un taux moyen de rotation du personnel, par tranche d'âge et catégories de salariés
- les âges de premier emploi
- le nombre de salariés mis à la retraite

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont reconnus en résultat par étalement sur la durée de vie résiduelle attendue des salariés (méthode du corridor).

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières à long terme, les découverts bancaires.

La ventilation entre passifs financiers courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

Autres passifs

Les autres passifs sont composés de dettes sociales, fiscales, autres dettes et des produits constatés d'avance, et des compléments de prix.

Les passifs non courants comprennent essentiellement les dettes envers des anciens actionnaires de certaines filiales acquises au cours des années passées (clause de complément de prix). Ces dettes sont évaluées à la date du contrat à leur juste valeur, puis comptabilisées jusqu'à l'échéance selon la méthode du coût amorti. A la date de la reconnaissance de la dette, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché, si le montant est significatif.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

Engagements de rachats de minoritaires

Conformément aux normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales » et IAS 32 « Instruments financiers », les engagements liés à l'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont assimilés à un rachat d'actions et sont enregistrés en autres passifs avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le différentiel existant entre la juste valeur de l'engagement de rachat et le prix contractuel est constaté en résultat financier.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont constitués de la facturation (émise ou à établir) de prestations :

- en régie : le revenu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel ;
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

Subventions et crédits d'impôt

Les subventions d'exploitation et crédits d'impôt sont inscrits en déduction des charges par nature qu'ils sont destinés à compenser.

Plan de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées par un expert indépendant à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre au moins à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent donc non comptabilisés.

Résultat Financier

Il se décompose en deux éléments :

Les charges financières sont composées de :

- charges financières décaissées : charges financières sur découverts bancaires, charges financières sur emprunts, charges financières sur opérations de locations financements, pertes de change ;
- charges financières calculées : dotations aux provisions pour dépréciation des titres et des créances sur les sociétés non consolidée, coûts liés aux actualisations des provisions et des dettes à plus d'un an ;

Les produits financiers sont composés de :

- produits financiers encaissés : produits de cession des valeurs mobilières de placement, revenus des titres, revenus des prêts et créances, gains de change ;
- produits financiers calculés : reprises de provisions sans mouvement de trésorerie, reprises de provisions pour dépréciations des titres et créances financières.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges financières décaissées sous déduction des produits financiers encaissés.

Information sur le résultat net par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions.

Le résultat net dilué par action s'obtient par le rapport du résultat net sur le nombre potentiel moyen pondéré d'actions.

4) FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité et dispose de lignes de crédit court terme négociées auprès de six grandes banques. Ces facilités de caisse ne font l'objet d'aucun covenant particulier. La classification court terme/long terme figure dans les notes 7 et 9. Au total, les lignes de crédit non confirmées négociées s'élèvent à 105 millions d'euros dont l'utilisation varie quotidiennement. Elles sont utilisées en moyenne à hauteur de 30 millions d'euros.

Risque de crédit

En 2009, la société dispose de lignes de crédit à court terme renouvelables annuellement pour financer principalement son BFR et les opérations de croissance externe. La trésorerie générée est affectée au remboursement des découverts bancaires, ainsi qu'au financement du besoin en fonds de roulement généré par la croissance organique, des opérations de croissance externe et des investissements corporels et incorporels.

Le Groupe s'est néanmoins assuré la capacité à mettre en place dans des délais courts des financements à moyen terme pour financer une opération de croissance externe qui requerrait des investissements significativement supérieurs à la génération de trésorerie annuelle.

En avril 2010, le Groupe a confirmé ses lignes de crédit, dans le cadre d'un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 M€ de financements confirmés. Il dispose également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement. Ce « club deal » impose les ratios suivants à respecter tant que le contrat sera en vigueur et tant qu'une avance sera en cours :

- Ratio « Endettement financier net / Résultat opérationnel d'activité ». Ce ratio doit être inférieur à 1,7.
- Ratio « Endettement financier net / Fonds propres ». Ce ratio doit être inférieur à 0,6.

Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change

Alten dispose de financements bancaires à court terme non confirmés indexés sur l'EONIA. Les financements confirmés mis en place en avril 2010 sont indexés sur l'EURIBOR.

Il encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence. Du fait de la structure de ses financements, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de taux.

Le Groupe facture ses prestations en euros (€), à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni, en Suisse et en Suède. Le risque de change est donc très limité. En 2009, l'effet de change a représenté 420 K€ sur son chiffre d'affaires total.

5) PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle mentionnés ci-dessous intègrent les engagements fermes ou conditionnels de cessions d'intérêts minoritaires, même si les cessions n'ont pas encore été réalisées, conformément aux normes IFRS-3 et IAS 27 révisées.

France

<u>Nom de la société</u>	<u>N° Siret</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>
ALTEN SA (1)	34860741700055	IG	100.00	100.00
ALTEN SIR	40035788500021	IG	100.00	100.00
ABILOG	35390354500062	IG	99.70	99.70
GIST	34960109600044	IG	100.00	100.00
ALTEN SUD-OUEST	40419144700048	IG	100.00	100.00
MI-GSO (2)	38054561600050	IG	100.00	100.00
ALTEN CASH MANAGEMENT	48011617700019	IG	100.00	100.00
ALTEN EUROPE	48016830100012	IG	100.00	100.00
ELITYS CONSULTING	48420799800010	IG	100.00	100.00
PEGASE SI	48484024400012	IG	100.00	100.00
CISIA INGENIERIE (2)	43904555000019	IG	100.00	100.00
ALTEN AEROSPACE	48761023100019	IG	100.00	100.00
ECAM SAS	37780393700020	IG	100.00	100.00
AVENIR CONSEIL FORMATION	40246017400038	IG	100.00	100.00
ANOTECH ENERGY France	49304667600018	IG	96.40	100.00
HPTI	49967035400012	IG	100.00	100.00
DIXID	45036890700025	IG	100.00	100.00
WINWISE	39237816200052	IG	100.00	100.00
B2I AUTOMOTIVE	45341899800028	IG	100.00	100.00

(1) Société consolidante.

(2) Cisia Ingénierie résulte de la fusion des sociétés Cisia Investissements, Cisia Groupe, Cisia Ingénierie, Cisia Exatrem après cession de Cisia Cetop à MI-GSO. Cisia Cetop a été absorbée ensuite par MI-GSO.

Hors France

<u>Nom de la société</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Pays d'activité</u>
ANOTECH ENERGY UK	IG	96.45	100.00	Grande-Bretagne
ALTEN LTD	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
SD PARTNERS	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
EMS LTD	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
AXEN SPRL	IG	100.00	100.00	Belgique
ALTEN BENELUX	IG	100.00	100.00	Belgique
ALTEN INGENIERIA	IG	100.00	100.00	Espagne
ALTEN TECNOLOGIAS	IG	100.00	100.00	Espagne
GRUPO APEX	IG	100.00	100.00	Espagne
ALGOR	IG	100.00	100.00	Espagne
CRONOS	IG	100.00	100.00	Espagne
GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL	IG	100.00	100.00	Espagne
ALTEN PTS (1)	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
DDA GROEP BV	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
ORION	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
ELITYS SA	IG	100.00	100.00	Suisse
ALTEN SWITZERLAND SARL (2)	IG	100.00	100.00	Suisse
ALTEN CONSULTING SARL (3)	IG	100.00	100.00	Suisse
ASTON CONSULTING	IG	100.00	100.00	Suisse
AEROTEC ENGINEERING AG	IG	100.00	100.00	Suisse
ALTEN ITALIA (4)	IG	100.00	100.00	Italie
ONION	IG	100.00	100.00	Italie
MI-GSO GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
AEROTEC ENGINEERING GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
ALTEN GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
IMP CZECH	IG	100.00	100.00	Rép.Tchèque
IMP POLAND	IG	100.00	100.00	Pologne
IMP ENGINEERING SLOVAKIA	IG	100.00	100.00	Slovaquie
ALTEN SI TECHNO ROMANIA	IG	100.00	100.00	Roumanie
AEROTEC SRL	IG	100.00	100.00	Roumanie
BURKE NEWCO	IG	100.00	100.00	Espagne
BURKE FORMACION	IG	100.00	100.00	Espagne
ICS	IG	100.00	100.00	Espagne
BBR INGENIERIA DE SERVICIOS	IG	100.00	100.00	Espagne
X-DIN	IG	100.00	100.00	Suède

(1) Fusion des sociétés ALTEN NEDERLAND, AXEN PAYS-BAS et PTS SOFTWARE au 01/01/2009.

(2) Ancienne dénomination : AXEN SARL devenue ALTEN SWITZERLAND SARL.

(3) Ancienne dénomination : ALTEN SUISSE SARL devenue ALTEN CONSULTING SARL.

(4) Ancienne dénomination : DEC INFORMATICA.

III – DETAIL DES COMPTES CONSOLIDES

1) ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition, affectés par pays, se répartissent comme suit :

VALEURS BRUTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31.12.2007	81 886	4 879	3 104	7 644	14 497	17 100	2 682	1 891	0	0
Ajustements de compléments de prix	(156)			126	398			(78)	(93)	1 693	1 890
Acquisitions (1)	8 065			5 083	13 900				1 031	10 724	38 804
Reclassements	(471)				(84)	118			437		(0)
31.12.2008	89 325	4 879	3 104	12 852	28 711	17 218	2 682	1 813	1 376	15 418	177 377
Ajustements de compléments de prix	3 533	208		(28)	(2 327)		272	(145)		(885)	028
Acquisitions (1)	19 576						4 829			4	24 380
Reclassements											0
Sorties de périmètre (3)	(8 927)										(8 927)
31.12.2009	103 458	5 087	3 104	12 823	26 384	17 218	7 783	1 668	1 376	14 537	193 438

DEPRECIATIONS	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31.12.2007	1 872	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	0	0
Dotations (2)	6 680										6 680
31.12.2008	7 432	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	0	0	14 816
Dotations (2)	8 832				440				344		9 617
Sorties de périmètre (3)	(8 927)										(8 927)
31.12.2009	7 337	3 851	0	0	1 444	1 929	600	0	344	0	15 505

VALEURS NETTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31.12.2007	80 014	1 028	3 104	7 644	13 493	15 171	2 082	1 891	0	0
31.12.2008	81 893	1 028	3 104	12 852	27 707	15 289	2 082	1 813	1 376	15 418	162 561
31.12.2009	96 120	1 236	3 104	12 823	24 940	15 289	7 183	1 668	1 031	14 537	177 932

(1) En 2008 : l'augmentation de 38 804 K€ des écarts d'acquisition est due notamment à l'acquisition des sociétés WINWISE en France, PTS SOFTWARE aux Pays-Bas, Grupo BURKE et BBR Ingenieria de Servicios en Espagne, X-DIN en Suède.

En 2009 : l'augmentation de 24 360 K€ des écarts d'acquisition est due à l'acquisition de deux sociétés en France et d'une société en Italie.

(2) En 2008 : la dépréciation exceptionnelle concerne les sociétés du Groupe CISIA, Idestyle Technologies et sa filiale Ecam en France.

En 2009 : la dépréciation exceptionnelle concerne les sociétés de CISIA Ingénierie, Groupe Idestyle, Idestyle Technologies, Avenir Conseil Formation et Ecam en France, Alten Si techno Romania en Roumanie, et Burke en Espagne. Ces sociétés présentaient des indices de perte de valeur au 31 décembre 2009.

(3) En 2009 : déconsolidation des sociétés Groupe Idestyle et Idestyle Technologies.

Les hypothèses clés utilisées dans les calculs des valeurs d'utilité des UGT sont les suivantes :

. Taux d'actualisation et taux de croissance :

Pays / année	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle	
	2009	2008	2009	2008
France	10.75% à 11.75%	10% à 11.56%	2%	2%
Allemagne	11.25%	10%	2%	2%
Espagne	11.25%	10%	2%	2%
Bénélux	10.75%	10%	2%	2%
Italie	10.75% à 11.25%	10%	2%	2%
Suède	11.75%	10%	2%	2%
Autres pays	10.75%	10%	2%	2%

. Eléments constitutifs du coût moyen pondéré du capital (WACC) :

Pays	OAT	Prime de risque	Prime complémentaire	Coefficient bêta
France	3.5%	5%	0.5% à 1.5%	135%
Allemagne	3.5%	5%	1%	135%
Espagne	3.5%	5%	1%	135%
Bénélux	3.5%	5%	0.5%	135%
Italie	3.5%	5%	0.5% à 1%	135%
Suède	3.5%	5%	1.5%	135%
Autres pays	3.5%	5%	0.5%	135%

L'augmentation d'un point du WACC et la diminution d'un point du taux de croissance amèneraient à constater une perte de valeur complémentaire n'excédant pas 253 K€ sur les comptes du Groupe Alten.

2) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<u>VALEURS BRUTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2007	12 306	25 946	38 252
Variations de périmètre	2 909	2 644	5 553
Acquisitions et virements	8 686	4 186	12 873
Cessions et mises au rebut	(1 898)	(2 377)	(4 275)
31/12/2008	22 003	30 400	52 403
Variations de périmètre	(875)	896	21
Acquisitions et virements	3 584	3 485	7 069
Cessions et mises au rebut	(525)	(3 765)	(4 290)
31/12/2009	24 187	31 015	55 203

<u>AMORTISSEMENTS</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2007	9 268	14 448	23 716
Variations de périmètre	2 953	1 987	4 940
Dotations et virements	1 465	4 009	5 473
Diminutions	(1 894)	(1 472)	(3 366)
31/12/2008	11 792	18 971	30 763
Variations de périmètre	(1 204)	206	(998)
Dotations et virements	2 053	4 586	6 640
Diminutions	(441)	(2 973)	(3 414)
31/12/2009	12 200	20 791	32 991

<u>VALEURS NETTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2007	3 038	11 498	14 535
31/12/2008	10 211	11 428	21 640
31/12/2009	11 987	10 224	22 213

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles provient essentiellement de l'activation des frais de développement d'un progiciel de gestion intégrée (ERP). Ce logiciel est amorti sur 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les variations de change, non significatives, sont intégrées dans les lignes « acquisitions et virements » (valeurs brutes) et « dotations et virements » (amortissements).

3) ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<u>VALEURS BRUTES</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2007	10 960	203	33	3 404	933	15 532
Variations de périmètre		72	14	1 263		1 349
Acquisitions et virements	366	200	214	509	(168)	1 121
Cessions	(361)		(37)	(825)		(1 223)
31/12/2008	10 965	475	223	4 351	765	16 780
Variations de périmètre	8 961	0		135	(630)	8 466
Acquisitions et virements	(1 819)	(334)	37	835	89	(1 193)
Cessions			(24)	(2 194)		(2 218)
31/12/2009	18 107	141	236	3 127	225	21 836

<u>PROVISIONS</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2007	791	2	0	11	755	1 558
Variations de périmètre						0
Dotations et virements	574			(11)	3	566
Diminutions	(361)					(361)
31/12/2008	1 004	2	0	0	758	1 764
Variations de périmètre	8 812				(630)	8 182
Dotations et virements	1 159	20				1 180
Diminutions	(590)					(590)
31/12/2009	10 386	22	0	0	128	10 536

<u>VALEURS NETTES</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2007	10 169	202	33	3 393	179	13 977
31/12/2008	9 961	474	223	4 351	7	15 016
31/12/2009	7 721	119	236	3 127	96	11 300

Les titres non consolidés comprennent les participations suivantes :
(En K€)

Société	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat net	Observations
AUSY	9.24%	3 596		3 596	138 101	28 866	6 186	Au 31/12/2008
X-ANGE	5.97%	3 750		3 750	n.a.	54 785	1 236	Au 31/12/2008
SMART TRADE	4.19%	634	401	233	2 309	5 565	1 202	Au 31/03/2009
Groupe Idestyle	100%	9 972	9 972	-	742	(4 759)	(3 674)	En liquidation
Divers		155	13	142				
Total		18 107	10 386	7 721				

4) ACTIFS D'IMPOTS

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances de carry-back		560	605
Impôts différés actif	6 227	6 323	5 132
Total	6 227	6 883	5 737

Les impôts différés se décomposent en :

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Participation des salariés	813	2 560	2 463
Indemnités de fin de carrière	1 610	1 336	936
Autres décalages temporaires	1 282	953	188
Déficits reportables	2 498	1 260	1 170
Total impôts différés	6 203	6 110	4 758

Dont :

Impôts différés actif :	6 227	6 323	5 132
Impôts différés passif :	(23)	(213)	(374)

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés au début de l'exercice	6 110	4 758	4 646
Variations de périmètre et de change	3 093	1 270	304
Charges (ou produits) de la période (note 20)	(3 000)	82	(192)
Impôts différés à la clôture de l'exercice	6 203	6 110	4 758

Le montant des impôts différés non activés se rapportant à des déficits reportables s'élève à 1 339 k€ au 31/12/2009.

5) ACTIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
CLIENTS			
Valeurs brutes	342 858	384 416	307 606
Dépréciations	(9 238)	(7 319)	(8 581)
Total	333 620	377 096	299 025
AUTRES ACTIFS COURANTS			
Stocks	97	146	90
Créances sociales	801	1 003	1 121
Créances fiscales (1)	25 334	16 351	13 628
Autres créances (2)	14 579	8 450	6 446
Dépréciations des autres créances	(3 325)	(1 978)	(2 005)
Charges constatées d'avance	2 577	3 145	2 934
Total	40 064	27 117	22 214

(1) Variation 2009 / 2008 : +9 M€ dont : versements excédentaires d'acomptes d'impôt sur les sociétés (+13,3 M€), taxes sur la valeur ajoutée (-4,3 M€), en corrélation avec la baisse du poste fournisseurs.

(2) Variation 2009 / 2008 : +6 M€ dont : compte-courant SGTI (+7,5 M€), incidence de la déconsolidation des sociétés Idestyle (+1,1 M€), créances diverses (-2,6 M€).

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille des créances clients par ancienneté :

(en K€)	31/12/2009					31/12/2008					31/12/2007				
	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde
CLIENTS															
Valeurs brutes	231 477	83 728	14 255	13 398	342 858	300 484	65 806	7 236	10 889	384 415	194 331	94 233	6 620	12 422	307 606
Provisions		(198)	(343)	(8 697)	(9 238)		(272)	(362)	(6 685)	(7 319)		(166)	(163)	(8 252)	(8 581)
Valeurs nettes	231 477	83 530	13 912	4 701	333 620	300 484	65 534	6 874	4 204	377 096	194 331	94 067	6 457	4 170	299 025

Sur la base de son expérience et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, le Groupe estime que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

6) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	4 531	2 750	2 450
Disponibilités	47 864	40 968	29 717
TOTAL	52 395	43 719	32 167

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

7) PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts auprès des états de crédit (1)	980	1 981	292
Autres emprunts et dettes assimilées	1 341	1 062	890
Participation des salariés	34	171	293
Dépôts et cautionnements reçus	1 102	162	229
Total	3 456	3 375	1 704

(1) Variation 2007/2008 : provient d'une société acquise sur la période en Espagne.

8) AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Compléments de prix (1)	2 906	5 278	3 421
Dettes sociales (2)	2 056	1 281	936
Impôts différés passifs	23	213	374
Total	4 986	6 772	4 731

(1) Valeur actualisée des compléments de prix relatifs aux sociétés nouvellement acquises dont les échéances sont supérieures à un an.

(2) Dettes relatives aux comptes épargne-temps.

9) PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts auprès des éts de crédit	113	2 000	1 292
Autres emprunts et dettes assimilées	906	1 852	793
Découverts bancaires (1) (2)	51 716	54 533	25 649
Participation des salariés	231	157	185
Total	52 966	58 542	27 919

(1) La variation 2007/2008 comprend une ligne de crédit de 9 827 k€ provenant d'une société acquise en Espagne.

(2) Il n'y a plus d'affacturage au 31/12/2009 (contre 5 000 k€ au 31/12/2008).

10) AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sociales	95 992	97 203	85 332
Dettes fiscales	70 440	88 830	75 943
Compléments de prix	5 867	4 318	2 050
Autres passifs	16 225	13 474	8 504
Produits constatés d'avance	14 888	20 978	10 002
Total	203 413	224 803	181 831

11) PROVISIONS

	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Risques divers	Indemnités de fin de carrière	TOTAL
Au 31/12/2007	2 487	1 629	596	2 808	7 520
Variations de périmètre	329		927	248	1 504
Dotations de l'exercice	898	836	5	959	2 697
Reprises (provisions utilisées)	(218)	(51)	(54)	(5)	(329)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(522)	(351)	(89)	(1)	(963)
Au 31/12/2008	2 974	2 062	1 385	4 009	10 430
Variations de périmètre	(37)		(911)	(255)	(1 203)
Dotations de l'exercice	1 842	546	2 068	1 076	5 532
Reprises (provisions utilisées)	(448)	(245)	(92)		(785)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(745)	(816)	(275)		(1 836)
Au 31/12/2009	3 586	1 547	2 175	4 830	12 138

PROVISIONS NON COURANTES

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Litiges sociaux	2 695	1 825	1 647
Litiges commerciaux	1 286	1 030	1 063
Risques divers	1 992	1 342	491
Indemnités de fin de carrière	4 830	4 009	2 808
Total	10 803	8 205	6 009

PROVISIONS COURANTES

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Litiges sociaux	891	1 150	840
Litiges commerciaux	262	1 032	566
Risques divers	183	43	105
Total	1 335	2 225	1 511

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Total Provisions non courantes	10 803	8 205	6 009
Total Provisions courantes	1 335	2 225	1 511
Total Provisions risques et charges	12 138	10 430	7 520

La dotation aux provisions pour litiges sociaux couvre plusieurs contentieux tant en France (1 420 K€) qu'à l'étranger (422 K€). La dotation aux provisions pour risques divers concerne principalement Idestyle Technologies.

12) ACHATS CONSOMMES

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Achats et sous-traitance opérationnels	(58 113)	(42 324)	(40 775)
Achats non stockés	(5 616)	(4 476)	(3 994)
Total	(63 730)	(46 800)	(44 769)

Au 31/12/2009, l'augmentation de la sous-traitance provient essentiellement des entrées de périmètre de la période (13 454 K€).

13) CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et charges sociales	(599 901)	(577 140)	(468 113)
Litiges sociaux (note 11)	(648)	(159)	2 281
Indemnités fin de carrière (notes 11 et 28)	(1 076)	(953)	(635)
Taxes assises sur les salaires	(7 909)	(7 786)	(7 621)
Participation	(2 382)	(7 786)	(7 175)
Total	(611 916)	(593 824)	(481 263)

Au 31/12/2009, les charges sociales versées dans le cadre de régimes à cotisations définies se sont élevées à 158 992 k€ contre 152 508 k€ au 31/12/2008 et 120 812 k€ au 31/12/2007 (part patronale).

14) CHARGES EXTERNES

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Locations, entretiens	(23 904)	(21 554)	(18 039)
Personnel extérieur, honoraires	(12 180)	(11 040)	(11 144)
Transports et déplacements	(45 856)	(44 084)	(34 859)
Autres charges externes	(12 603)	(15 268)	(12 612)
Total	(94 544)	(91 946)	(76 653)

15) IMPOTS ET TAXES

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taxe professionnelle	(7 669)	(7 915)	(6 218)
Taxe foncière	(792)	(644)	(728)
Autres impôts et taxes	(4 015)	(4 357)	(4 257)
Total	(12 475)	(12 916)	(11 202)

16) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'ACTIVITE

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges			
Dotations aux provisions pour dépréciation	(2 548)	(720)	(1 131)
Pertes sur créances irrécouvrables	(859)	(953)	(370)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 114)	(833)	(1 486)
Valeur comptable des immobilisations cédées	(895)	(2 618)	(381)
Autres charges	(77)	(25)	(70)
Total des charges	(5 492)	(5 151)	(3 438)
Produits			
Reprise de provisions sur créances	707	2 534	1 965
Reprises de provisions pour risques et charges	1 427	539	2 335
Prix de cession des immobilisations cédées	257	2 596	300
Autres produits	828	1 298	1 141
Total des produits	3 220	6 967	5 741

Le poste "autres produits et charges" comprend notamment les frais de développement immobilisés d'un montant de 1 243 K€ au 31/12/2008.

17) PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Ces paiements sont basés sur les différents plans détaillés ci-après :

Plans de souscription d'options

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Coût des stock-options	1 221	(4 366)	(4 195)
Coût des actions gratuites	(574)		
Total	646	(4 366)	(4 195)

Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2009 a mis en place un plan de souscription d'actions conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale du 23 juin 2009. La période d'acquisition de ce plan est de 4 ans et l'octroi des actions est au moins conditionné à la présence des bénéficiaires dans le Groupe. La valorisation de ce plan est présentée ci-après :

Cours de l'action à la date d'octroi	16,67 €
Prix d'exercice moyen	15,21 €
Juste valeur moyenne d'une option (1)	3,12 €
Taux de <i>turnover</i> annuel estimé	3%
Volatilité implicite	27,48%
Taux de placement sans risque	2,90%
Nombre d'options octroyées	574 330

(1) Il a été tenu compte notamment d'un taux de dividende de 3,83%, et d'une décote d'inaccessibilité de 15%.

Les différents plans en vigueur sont les suivants :

PLAN	1	2	3	4	5
Date d'attribution par le conseil	27/09/2000	09/01/2001	25/01/2002	13/03/2003	25/07/2003
Nombre de bénéficiaires	50	180	214	237	6
Nombre d'options attribuées	174 250	283 000	438 400	359 150	450 000
dont nombre d'options attribuées aux salariés	174 250	283 000	438 400	359 150	450 000
dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux					
Date de première levée possible	27/09/2004	09/01/2005	25/01/2006	13/03/2007	25/07/2007
Date de dernière levée possible	27/09/2008	09/01/2009	25/01/2010	13/03/2011	25/07/2011
Date de première cession possible	27/09/2005	09/01/2006	25/01/2006	13/03/2007	25/07/2007
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2007	37 250	62 500	32 052	321 900	449 500
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2007	1 750	11 170	18 119	246 452	265 568
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2007	500	21 500	-3 700	1 750	
Juste valeur de l'option en euros				3.59	4.32
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2007	35 000	29 830	17 633	73 698	183 932
Charge annuelle 2007				87 359	273 862
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2008	35 000	29 830	17 633	73 698	183 932
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2008			3 413	50 248	
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2008	35 000			-2 000	93 932
Juste valeur de l'option en euros					
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008	0	29 830	14 220	25 450	90 000
Charge annuelle 2008				7 173	0
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2009	0	29 830	14 220	25 450	90 000
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2009			1 500	6 715	20 000
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2009		29 830		1 400	
Juste valeur de l'option en euros					
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2009	0	0	12 720	17 335	70 000
Charge annuelle 2009					

Plans de souscription d'options (suite)

PLAN (suite)	6	7	8	9	10	TOTAL
Date d'attribution par le conseil	06/01/2004	24/03/2005	23/10/2006	18/02/2008	07/09/2009	
Nombre de bénéficiaires	259	356	598	794	689	
Nombre d'options attribuées	318 970	496 500	1 189 780	622 790	574 330	4 457 170
dont nombre d'options attribuées aux salariés	318 970	496 500	1 173 780	622 790	574 330	4 441 170
dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux			16 000			16 000
Date de première levée possible	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	07/09/2013	
Date de dernière levée possible	06/01/2012	29/03/2013	23/10/2014	18/02/2016	07/09/2017	
Date de première cession possible	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	07/09/2013	
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2007	277 320	426 750	1 189 780	0	0	2 797 052
Nombre d'options renoncées						0
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2007						277 491
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2007	32 150	62 600	1 760			116 560
Juste valeur de l'option en euros	7.13	6.83	10.58			
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2007	245 170	364 150	1 188 020	0	0	2 137 433
Charge annuelle 2007	393 492	580 255	2 859 602			4 194 570
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2008	245 170	364 150	1 188 020	0	0	2 137 433
Nombre d'options attribuées				622 790		622 790
Nombre d'options renoncées						0
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2008	0					53 661
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2008	96 796	9 200	33 980	11 550		184 526
Juste valeur de l'option en euros				7.86		
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008	148 374	354 950	1 154 040	611 240	0	2 428 104
Charge annuelle 2008	(19 037)	602 771	2 844 718	930 203		4 365 828
Nombre d'options exerçables au 1er janvier 2009	148 374	354 950	1 154 040	611 240	0	2 428 104
Nombre d'options attribuées					574 330	574 330
Nombre d'options renoncées				30 000		30 000
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2009	15 655	2 316				46 186
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2009	33 156	56 325	607 000	123 525	12 705	863 941
Juste valeur de l'option en euros					3.12	
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2009	99 563	296 309	547 040	457 715	561 625	2 062 307
Charge annuelle 2009		(539 485)	(1 583 217)	756 272	145 899	(1 220 531)

Plan d'attribution d'actions gratuites

PLAN	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Date d'attribution définitive	11/04/2010
Date de première levée possible	11/04/2012
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2012
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2008	105 600
Charge annuelle 2008	972 026
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2009	105 600
Nombre d'actions acquises au 01 janvier 2009	48 400
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2009	-24 200
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2009	13 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2009	37 400
Charge annuelle 2009	692 143

Au titre de l'exercice, l'un des bénéficiaires a renoncé à la totalité des 52 800 actions qui lui étaient attribuées. Ainsi, au 31/12/2009, le nombre d'actions attribuées non acquises est de 15 400. Le coût des actions gratuites (574 K€) correspond à la renonciation indiquée.

La charge relative aux actions gratuites acquises est appréhendée en charges de personnel.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.L 225-180 du Code de commerce. A cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration pour attribuer ces BSA, pendant un délai de 18 mois et en fixer les modalités pratiques.

Au titre de la délégation du 23 juin 2009, 487 000 BSA ont été attribués à 7 bénéficiaires, 1 BSA donnant droit à 1 action (la souscription de la totalité des BSA représentant 1,53 % du capital). Les modalités de ces BSA sont les suivantes :

Prix de souscription du BSA : 1,19 €

Prix d'exercice du BSA : 15,85 €

Période d'exercice : du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017

Les BSA ne sont pas admis sur un marché réglementé et ne sont pas cessibles.

L'impact de l'émission des BSA a été comptabilisé en capitaux propres pour 580 K€.

18) AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges			
Coûts de restructuration (1)	(14 897)		(1 594)
Coûts de fermeture d'Idestyle Technologies (2)	(9 467)		
Autres	(3)		
Total des charges	(24 367)	0	(1 594)
Produits			
Crédits d'impôt recherche	1 265		
Autres			
Total des produits	1 265	0	0

(1) Coûts engendrés par les mesures ponctuelles d'adaptation liées à la dégradation de l'environnement économique (chômage partiel, réductions d'effectifs, regroupements de sites,...).

(2) Dont indemnités de départ (7 286 K€) et PSE (1 300 K€).

19) RESULTAT FINANCIER

CHARGES FINANCIERES

Charges financières décaissées	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêts (1)	(2 091)	(1 604)	(1 486)
Pertes de change	(1 004)	(608)	(261)
Autres charges financières	(117)	(267)	(237)
Total	(3 211)	(2 479)	(1 984)

(1) Augmentation en corrélation avec l'augmentation des découverts bancaires.

Charges financières calculées	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actualisation dettes sur immobilisations	(134)	(75)	(238)
Pertes sur créances financières irrécouvrables	(9)		
Dotations sur provisions financières	(20)	(577)	(937)
Total	(162)	(652)	(1 175)

TOTAL CHARGES FINANCIERES	(3 373)	(3 132)	(3 159)
----------------------------------	----------------	----------------	----------------

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers encaissés	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des prêts et créances	263	114	52
Gains de change	693	1 111	441
Produits nets de cessions de VMP	16	47	63
Autres produits financiers	325	581	991
Total	1 298	1 853	1 547

Produits financiers calculés	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Reprises sur provisions financières (2)	592	14	882
Total	592	14	882

TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 890	1 867	2 429
----------------------------------	--------------	--------------	--------------

(2) Reprise de provisions sur titres non consolidés.

20) ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net : Groupe et minoritaires	18 653	54 802	43 216
Dépréciation des écarts d'acquisition	9 617	5 560	5 644
Stock-options	(646)	4 366	4 195
Charge d'impôt constatée	13 309	30 889	29 147
Résultat avant impôt	40 933	95 617	82 201
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Charge théorique d'impôt	13 644	31 872	27 400
Contribution sociale 3,3%	50	706	642
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(674)	(901)	(1)
Crédits d'impôts	(521)	(712)	(235)
Impôts différés non activés	846	778	157
Autres différences permanentes (1)	(36)	(855)	1 183
Impôt effectivement constaté	13 309	30 889	29 147
<u>Ventilation de l'impôt :</u>			
Impôts différés	3 000	(82)	192
Impôts exigibles	10 309	30 971	28 956
Total	13 309	30 889	29 147
<u>Analyse du taux d'impôt effectif :</u>			
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Contribution sociale 3,3%	0.12%	0.74%	0.78%
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(1.65%)	(0.94%)	(0.00%)
Crédits d'impôts	(1.27%)	(0.74%)	(0.29%)
Impôts différés non activés	2.07%	0.81%	0.19%
Autres différences permanentes	(0.09%)	(0.89%)	1.44%
Taux d'impôt effectif	32.51%	32.30%	35.46%

(1) Dont, au 31 décembre 2009 :

Redressements et corrections d'impôts	3 531
Déconsolidation des sociétés Idestyle	(4 109)
Réintégrations permanentes	408
Autres	134
Total	(36)

21) SEGMENTS OPERATIONNELS

	31/12/2009			31/12/2008			31/12/2007		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	601 806	280 709	882 514	630 778	232 447	863 225	529 547	184 562	714 109
CHIFFRE D'AFFAIRES INTER-SEGMENTS	(8 244)	(17 194)	(25 438)	(7 133)	(9 808)	(16 941)	(5 471)	(7 482)	(12 953)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	593 562	263 515	857 077	623 645	222 639	846 284	524 076	177 080	701 156
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	42 245	23 273	65 518	72 181	24 960	97 141	64 536	19 989	84 525
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	42 891	23 273	66 165	67 816	24 960	92 776	60 341	19 989	80 330
RESULTAT OPERATIONNEL	16 636	16 810	33 446	62 256	24 700	86 956	53 103	19 989	73 093
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	8 905	9 749	18 653	38 426	16 377	54 802	29 696	13 520	43 216
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE	8 905	9 749	18 653	38 426	16 377	54 802	29 696	13 520	43 216

	31/12/2009			31/12/2008			31/12/2007		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
ECARTS D'ACQUISITION NETS	96 121	81 812	177 932	81 893	80 668	162 561	80 014	44 413	124 427
DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION	(8 832)	(784)	(9 617)	(5 560)		(5 560)	(1 761)	(3 883)	(5 644)
EFFECTIFS FIN DE PERIODE	7 270	4 023	11 293	8 300	4 170	12 470	7 574	2 928	10 502
PASSIFS FINANCIERS	51 163	5 259	56 422	47 796	14 122	61 918	29 172	454	29 626
INVESTISSEMENTS NETS DE LA PERIODE	24 537	8 763	33 300	20 690	29 602	50 292	19 556	10 565	30 121

Les investissements nets de la période, auparavant présentés en fonction du pays d'origine de l'entité ayant réalisé l'investissement, est désormais présentée en fonction des pays de destination. Les données des exercices 2007 et 2008 ont été reclassées entre les zones afin d'assurer une comparaison pertinente.

En 2009, la contribution des sociétés nouvellement acquises au résultat net de l'ensemble consolidé s'est élevée à 3 023 k€ (dont France : 1 417 k€ et hors France : 1 606 k€).

Compte tenu de la diversité du portefeuille clients du Groupe, aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2009.

22) RESULTAT PAR ACTION

(En euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat	18 463 649	54 483 378	42 878 574
Nombre moyen pondéré d'actions	31 739 171	31 620 207	31 072 756
Résultat par action	0.58	1.72	1.38
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat	18 463 649	54 483 378	42 878 574
Effet dilutif des BSA	(87 700)		
Résultat dilué	18 375 949	54 483 378	42 878 574
Nombre moyen pondéré d'actions	31 739 171	31 620 207	31 072 756
Effet des dilutions	70 501	96 524	551 073
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution potentielle	31 809 672	31 716 731	31 623 829
Résultat dilué par action	0.58	1.72	1.36

23) **TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

Variations des amortissements, provisions, nettes des reprises	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Amortissements immobilisations incorporelles	1 689	1 295	1 374
Amortissements immobilisations corporelles	4 016	3 872	3 141
Provisions sur immobilisations financières	0	0	(91)
Dépréciation des écarts d'acquisition	9 617	5 560	5 644
Provisions pour risques et charges	2 910	1 420	(2 552)
Total	18 233	12 147	7 516

Détail des flux de trésorerie sur le besoin en fond de roulement	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Variation du BFR net - clients	58 363	(40 383)	(47 408)
Variation du BFR net - fournisseurs	(5 494)	(4 391)	(2 444)
Variation du BFR net - autres créances et dettes d'exploitation	(30 828)	25 018	15 826
Total	22 041	(19 756)	(34 026)

Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Acquisitions de titres de filiales consolidées	(31 267)	(47 389)	(15 716)
Trésorerie liée aux nouvelles filiales consolidées	4 830	10 309	1 094
Trésorerie liée aux filiales déconsolidées	(998)	0	0
Total	(27 435)	(37 080)	(14 622)

Augmentation de capital	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Levées de stock-options	419	2 299	4 549
Emission de bons de souscription d'actions	669		
Souscription au capital de nouvelles sociétés	10		24
Total	1 098	2 299	4 573

IV – AUTRES INFORMATIONS TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunérations accordées aux dirigeants

Simon Azoulay	2008		2009	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
- rémunération fixe	109 080 €	109 080 €	109 080€	109 080 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
-rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	150 000 €	300 000*€	300 000* €
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	109 080€	259 080€	409 080€	409 080€

*Ce montant correspond à :

- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en juin 2009, au titre de 2008, par la société de droit anglais Alten Ltd, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA au titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Director*, cette somme est donc mentionnée pour 2008 et pour 2009 (même si versée en 2009 uniquement) ;
- 150 000 € versés à Mr Simon Azoulay en décembre 2009, par la société de droit espagnol Alten Tecnologias de la Informacion y Consultoria S.L, filiale à 100% de la société Alten Europe, elle-même filiale à 100% de la société Alten SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de *Consejero*.

Gérald Attia	2008		2009	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
- rémunération fixe	148 159€	148 159€	178 224€	178 224€
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
-rémunération exceptionnelle	Néant	40 000 €	40 000 €	40 000 €
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	148 159 €	188 159 €	218 224 €	218 224 €

Transactions avec des sociétés non consolidées

Filiales non consolidées, entreprises associées du Groupe ou sociétés contrôlées directement par les dirigeants du Groupe.

Au compte de résultat :

(en K€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	204	87	35
Autres produits (charges) d'exploitation (1)	(939)	(449)	(16)
Produits (charges) financiers	56	8	1
Total	(679)	(354)	21

Au bilan :

(en K€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Clients	316	147	42
Compte-courant (2)	7 470	2	101
Autres créances	0	103	
ACTIF	7 786	252	143
Fournisseurs	657	70	14
PASSIF	657	70	14

(1) Dont 480 K€ en 2009 au titre de la convention de prestations de services avec SGTI.

(2) Alten a réalisé une avance de trésorerie à son actionnaire de référence (SGTI). Cette avance, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 2% est remboursable au plus tard le 30/06/2010. Elle s'élève à 7,5 M€ au 31/12/2009.

1) PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe est partie à plusieurs contentieux avec des associés minoritaires de différentes filiales. Le montant total des réclamations des demandeurs, contestées par Alten, s'élève à environ 3 M€.

2) EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe Alten, ventilé par catégories se présente comme suit :

Catégorie	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	10 527	11 099	8 950
Non cadres	1 516	1 295	571
Total	12 043	12 394	9 521

3) ACTIONS PROPRES

Dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, la société a procédé en cours d'exercice aux différentes opérations d'achat et de vente indiquées ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actions non affectées			
Détentions à l'ouverture	344 641		
Achats d'actions		344 641	
Ventes d'actions			
Reclassements	52 800		
Détention à la clôture	397 441	344 641	

Plan d'attribution d'actions gratuites

Actions propres acquises non encore affectées à l'ouverture	57 200	
Achats d'actions		105 600
Actions gratuites attribuées	- 13 200	- 48 400
Renoncements	24 200	
Reclassements	- 52 800	
Actions propres acquises non encore affectées à la clôture	15 400	57 200

Contrat de liquidité

Détentions à l'ouverture	553	786	1 651
Achats d'actions	171 633	158 514	126 228
Ventes d'actions	- 171 541	- 158 747	- 127 093
Détention à la clôture	645	553	786

Soit un total de 413 486 actions propres d'une valeur de 7 690 k€ éliminées par les capitaux propres au 31/12/2009.

4) ENGAGEMENTS FINANCIERS

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<u>Cautions octroyées</u>			
Alten SA	231	231	231
Alten Benelux	178	178	364
Alten Indus.	229	229	229
Total	638	638	824
<u>Cautions bancaires reçues</u> (en garantie des garanties de passif)			
Alten Italia		250	500
Cronos		312	492
Grupo Apex		150	150
Cisia			1 000
Idestyle		167	333
Alten NL	200	200	
DDA		100	150
Avenir conseil	573	573	573
N2T (société fusionnée dans Alten SA)	125	250	250
RSYS (société fusionnée dans MI-GSO)	450	450	
M&P (société fusionnée dans MI-GSO)	75	100	
Dixid	50	75	
Alten PTS	420	420	
Winwise	300	300	
Burke	300	300	
BBR	220	220	
B2I	300		
HPTI	400		
Total	3 413	3 867	3 448
<u>Locations simples (1)</u>	49 591	33 348	22 459
<u>Locations financières (2)</u>	1 208	2 483	1 766

(1) Dont locations immobilières : 47 739 K€ (dont 12 893 k€ à moins d'un an).

(2) Les redevances restant dues au 31 décembre 2009 se répartissent comme suit :

Nature des immobilisations :	Redevances restant dues			Dont part à - d'un an	Dont part de 1 à 5 ans
	Capital	Intérêts	Total		
Logiciels	595	10	606	597	8
Matériel et mobilier	211	13	225	101	124
Véhicules	370	8	378	237	141
Total	1 177	31	1 208	935	274

Actifs donnés en garantie :

. Des opérations de location-financement :

Montant (k€) **Nature d'actif**

2 523 immobilisations

La direction estime qu'il n'existe pas, à la clôture de l'exercice, en dehors des engagements mentionnés ci-dessus, d'autres engagements qui seraient de nature à affecter significativement la situation financière du Groupe.

5) **INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Charge constatée au compte de résultat (note 13)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions	(1 076)	(959)	(691)
Reprises de provisions		6	56
Charge constatée au compte de résultat	(1 076)	(953)	(635)

La variation de la provision inscrite au bilan s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Solde en début de période	4 009	2 808	2 067
Variation de périmètre	(255)	248	107
<u>Impacts en résultat :</u>			
Coût des services rendus	867	738	513
Coût financier sur l'exercice	197	180	100
Etalement des écarts actuariels	13	35	22
Charge constatée au compte de résultat	1 076	953	635
Solde en fin de période	4 830	4 009	2 808

Les principales hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	4.25%	4.25%	3.65%
Taux de revalorisation des salaires	1.50%	2.50%	2.00%
Taux de charges patronales :			
. Cadres	46.89%	46.89%	46.89%
. Non cadres	46.49%	46.49%	46.49%
Table de mortalité :			
. Femmes	TV 2004-2006	TV 2004-2006	TV 2003-2005
. Hommes	TD 2004-2006	TD 2004-2006	TD 2003-2005
Age 1er emploi :			
. Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
. Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

Le taux de rotation du personnel est appréhendé société par société en fonction des données historiques observées.

La variation de plus ou moins un point du taux d'actualisation n'a pas d'incidence significative sur la valorisation de l'engagement au 31 décembre 2009.

6) HONORAIRES D'AUDIT

Exercice couvert : 2009

	DAUGE ET ASSOCIES				GRANT THORNTON			
	Montant HT		%		Montant en HT		%	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :								
. Emetteur	145	163	53%	51%	180	192	35%	36%
. Filiales intégrées globalement	94	145	34%	45%	329	300	65%	56%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :								
. Emetteur	37	14	13%	4%	-	44	-	8%
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	10	-	-
Sous total	276	322	100%	100%	509	536	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TO TAL	276	322	100%	100%	509	536	100%	100%

7) SOCIETE CONSOLIDANTE

Le Groupe Alten est consolidé dans la société SGTI.

8) NANTISSEMENT DE TITRES

A La connaissance de la société, les titres Alten ci-après font l'objet des nantisements suivants dans le cadre de la couverture de différents prêts, de cautions bancaires ou de convention de trésorerie :

Nom	Nombre de titres ALTEN nantis	Date d'échéance	Nature	Pourcentage du capital social
Simon Azoulay	562 000	25/06/2011	Couverture de prêt	1.77%
	500 000	22/02/2011	Couverture de prêt	1.57%
	1 358 000	31/12/2010	Couverture de prêt	4.27%
	444 888	30/09/2011	Couverture de prêt	1.40%
SGTI	8 550 000	25/06/2011	Couverture de prêt	26.91%

9) **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Création de nouvelles sociétés et partenariats

Tout en poursuivant son adaptation à l'environnement économique rendu incertain par la crise en cours, le Groupe est resté attentif aux opportunités de croissance et de partenariat susceptibles de renforcer son développement.

Ainsi, les opérations suivantes ont été réalisées depuis le 1er janvier 2010 :

- En France, création d'une joint-venture permettant de mettre les compétences d'Alten SIR en commun avec un partenaire apportant son expertise en matière de pilotage de projet, conception et mise en œuvre de tests applicatifs. Alten détient 51% de la société en joint-venture.

- En France, prise de participation à hauteur de 19% dans la société Phoebe Ingenica pour répondre de manière globale aux besoins des principaux industriels de l'énergie.

- En Inde, création de la filiale Alten India, détenue à 100%, destinée à prendre en charge des projets offshore, dans le cadre des stratégies de délocalisation et d'offset de certains clients majeurs du Groupe.

Contrôle URSSAF

La société Alten fait actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF.

IX – COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08	Net au 31/12/07
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 953	5 328	34 625	19 071	13 214
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 268	6 299	3 969	3 886	2 990
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	167 127	16 687	150 440	157 970	159 821
ACTIF IMMOBILISE	217 348	28 314	189 034	180 926	176 025
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks et en cours	25	0	25	26	18
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	151 187	5 489	145 698	169 208	142 381
Autres créances et comptes de régularisation	56 905	3 105	53 800	15 012	12 064
Valeurs mobilières de placement	1 073	0	1 073	1 904	21
Disponibilités	1 021	0	1 021	599	533
ACTIF CIRCULANT	210 211	8 594	201 617	186 750	155 017
Ecart de conversion actif	7	0	7	6	0
TOTAL GENERAL	427 567	36 908	390 658	367 682	331 042

BILAN PASSIF
(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Capital	32 293	32 246	31 976
Primes liées au capital	15 017	14 065	12 036
Réserves et Report à Nouveau	123 634	120 864	90 610
Résultat de l'exercice	46 579	2 546	30 254
CAPITAUX PROPRES	217 523	169 721	164 876
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 403	4 017	3 857
Emprunts et dettes assimilées	47 060	59 422	50 735
Fournisseurs et comptes rattachés	28 951	44 575	31 860
Autres dettes et comptes de régularisation	90 721	89 948	79 713
DETTES	166 732	193 945	162 309
TOTAL GENERAL	390 658	367 682	331 042

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/09	31/12/08	31/12/07
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	338 958	373 490	291 946
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARG AUTRES PRODUITS	3 405 934	3 760 420	4 225 1 215
PRODUITS D'EXPLOITATION	343 297	377 671	297 386
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	113 100	138 777	99 157
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 295	10 148	8 166
CHARGES DE PERSONNEL	202 876	195 300	158 195
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 166	3 031	2 894
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	579	679	866
CHARGES D'EXPLOITATION	333 017	347 935	269 278
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 281	29 735	28 108
RESULTAT FINANCIER	43 257	-17 281	1 031
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	53 538	12 455	29 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9 876	-201	13 301
PARTICIPATION DES SALARIES	0	2 587	2 695
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-2 917	7 120	9 490
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 579	2 546	30 254

Secteur professionnel et activité de la société Alten SA

Fondé en 1988, Alten est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont principalement réalisées sur l'activité en Ingénierie et Conseil en Technologie.

Alten réalise des projets de conception et d'études pour les directions techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Alten est certifié ISO depuis 1998.

Le marché d'Alten recouvre l'ensemble des prestations externalisées de l'ingénierie et du Conseil en Technologies.

Alten SA n'appartient pas à l'environnement concurrentiel des SSII traditionnelles.

Faits caractéristiques

Acquisitions réalisées en France

- En janvier 2009, acquisition de 100% de la société B2I Automotive Engineering, spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicules » : contrôle moteur, système de motorisation et logiciels embarqués

Opérations juridiques

- Le 1^{er} juillet 2009, Alten SA a procédé à la dissolution de la société GIST par voie de confusion de patrimoine dans la société Alten SA.
En application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation Comptable, le boni de fusion issu de la TUP a été comptabilisé en résultat financier après validation de la valeur de l'actif calculé.

Autres événements

- Le ralentissement de l'activité économique ressenti à la toute fin de l'année 2008 s'est confirmé brutalement dès le début du premier trimestre 2009. Il affecte particulièrement le secteur automobile où Alten réalise une partie significative de son chiffre d'affaires. Alten a mis prioritairement en œuvre des mesures d'adaptation nécessaires (formations, repositionnement des consultants dans d'autres secteurs d'activité, réduction des coûts de structure) pour tenir compte du nouvel environnement de marché.
- La société Idestyle Technologies, filiale de la société Alten (380 salariés), positionnée sur les métiers du Bureau Mécanique et du Design, considérés non stratégiques par les clients, a subi une chute brutale de 70% de son activité en début d'année 2009. Malgré des tentatives de relance de l'activité, Idestyle Technologies a vu son activité irrémédiablement compromise. Dans ces conditions, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 août 2009. En l'absence de repreneurs, la liquidation judiciaire a été prononcée le 15 octobre 2009. Les sociétés Idestyle Technologies et sa holding Groupe Idestyle ont été déconsolidées à partir du 1^{er} juillet 2009. Un plan de sauvegarde de l'Emploi a été mis en place chez Idestyle Technologies dont les coûts ont été supportés par Alten.

Evénements postérieurs à la clôture

- Alten a acquis, en date du 4 février 2010, 19% du capital de la société Phoebe SA. La société Phoebe est une société anonyme au capital de 266 848 €, dont le siège social est situé Le Clos de la Mare, 21 rue Albert Calmette – 78350 Jouy en Josas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 405 334 004.
Phoebe SA est la société Holding de tête du groupe Phoebe (8 sociétés en France), qui détient notamment 100% du capital social de la société Ingenica SAS, spécialisée dans l'ingénierie sur le secteur de l'Energie.
- Il a été constitué une entité juridique en Inde, le 20 janvier 2010, sous forme sociale d'une « Private limited company », société de droit privé avec responsabilité des associés limitée à leurs apports. Alten SA n'en détient directement que 0.01 % et Alten Europe, filiale à 100 % d'Alten SA, détient le solde.
- Il a été constitué en date du 18 février 2010 une société commune avec la société Groupe Criteres, société par actions simplifiée au capital de 649 920 € dont le siège social se situe 27, rue Fortuny 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 092 981, dans le domaine des prestations de Tierce Recette Applicative (TRA). Cette société est détenue à hauteur de 51% du capital et des droits de vote par Alten et 49% du capital et des droits de vote par Groupe Criteres. »
- En avril 2010, le Groupe a confirmé ses lignes de crédit, dans le cadre d'un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 M€ de financements confirmés. Il dispose également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement. Ce « club deal » impose les ratios suivants à respecter tant que le contrat sera en vigueur et tant qu'une avance sera en cours :
 - Ratio « Endettement financier net / Résultat opérationnel d'activité ». Ce ratio doit être inférieur à 1,7.
 - Ratio « Endettement financier net / Fonds propres ». Ce ratio doit être inférieur à 0,6.

Règles et Méthodes Comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par Alten SA sont conformes à l'application du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Concessions-Brevets-Licences informatiques | 1 an / 3ans / 10 ans L |
| - Matériel de transport | 5 ans / L |
| - Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans / L – 2 à 3 ans / D |
| - Mobilier de bureau | 5 à 10 ans / L |

b) Fonds de commerce

La valeur brute du fonds de commerce figure au bilan dans les immobilisations incorporelles.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit à constater que l'activité prévisionnelle est sensiblement inférieure aux hypothèses retenues lors de la prise de contrôle, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

c) Titres de Participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, l'EBITDA, les résultats nets, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;
- Taux de croissance à long terme au-delà de l'horizon explicite ;
- Coût moyen pondéré du capital ;
- Endettement net de la société concernée.

d) Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en autres produits et charges.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée dans le groupe est la suivante :

- Créances comprises entre 1 an et 18 mois : provision à 50 %,
- Créances comprises entre 18 mois et 2 ans : provision à 70 %,
- Créances supérieures à 2 ans : provision à 90 %,
- Créances relatives aux sociétés en liquidation judiciaire : 100 %.

e) Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières (Sicav de trésorerie) figurant au bilan sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

f) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions figure, le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant, conformément à l'avis 97-06 du CNC.

Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

Présentation des hypothèses actuarielles :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	4.25%	4.00%	4.00%
Taux de revalorisation des salaires	1.50%	2.50%	2.50%
Taux de charges patronales			
Cadres	46.89%	46.89%	46.89%
Non cadres	46.49%	46.49%	46.49%
Table de mortalité			
Pour femmes	TV 2004-2006	TV 2004-2006	TV 2003-2005
Pour hommes	TD 2004-2006	TD 2004-2006	TD 2003-2005
Age 1er emploi			
Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

g) Reconnaissance des revenus

Alten SA réalise essentiellement des prestations facturées au temps passé. Le chiffre d'affaires est réputé acquis au fur et à mesure de la réalisation de la prestation. Les opérations au forfait représentent de 5% à 10% environ du chiffre d'affaires. Dans ce cas, le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés à l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

Alten SA refacture à ses filiales des prestations de services réalisées pour leur compte, incluant une marge conforme aux règles de marché.

h) Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement les coûts liés à la liquidation judiciaire des filiales Groupe Idestyle et Idestyle Technologie ainsi que les opérations liées aux cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les dotations ou reprises de provisions à caractère exceptionnel sont d'une ampleur ou d'une nature telle que la comptabilisation en charges ou produits d'exploitation conduirait à une perception erronée de la situation économique réelle et récurrente de la société.

i) Passif éventuel

Alten est partie à plusieurs contentieux avec des associés minoritaires de différentes filiales. Le montant total des réclamations des demandeurs, contestées par Alten, s'élève à 3 000 K€.

j) Activation des immobilisations concernant le déploiement de l'ERP

Exceptionnellement, dans le cadre de la mise en place de son programme « ERP » (« Enterprise Resource Planning »), Alten a activé en immobilisation un montant de 6 416 K€ en 2009 (dont 4 965 K€ au 1^{er} janvier 2009 et 1 451 K€ au 1^{er} juillet 2009).

k) Engagement pris en matière de Crédit Bail

Dans le cadre du déploiement de l'ERP, Alten a financé l'acquisition du progiciel par la souscription d'un contrat de crédit-bail auprès de Siemens Finance SAS.

Le montant total du contrat de crédit bail était de 2 255 K€, à payer sur une période allant du 01/07/2008 au 30/06/2010, voir tableau ci après :

Reference	Redevance payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à un an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
SIEMENS FINANCE SAS	1 128	1 691	564	0	0	564	0
Total	1 128	1 691	564	0	0	564	0

l) Intégration fiscale

La société Alten bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe.

Par cette convention, la société Alten devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser Alten de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une des filiales, celui-ci est également transféré à Alten SA, sans toutefois que la filiale puisse prétendre au remboursement de l'économie d'impôt ainsi obtenu.

m) Avantage accordé au personnel

Conformément au règlement CRC 2008-15, article 4, la valeur comptable des actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites reste égale à leur coût d'entrée (prix d'achat ou valeur nette comptable à la date de reclassement) jusqu'à leur date d'attribution définitive aux employés. Elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

La charge constatée chaque année au titre des actions gratuites acquises est comptabilisée en charge de personnel.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif.

IMMOBILISATIONS BRUTES

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/08	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mise	31/12/09
Immobilisations Incorporelles	16 400	809	8 185	2 260	23 133	13 520	3 377	84	39 946
Immobilisations corporelles	6 480	2	2 339	92	8 729	345	1 766	564	10 276
Immobilisations financières	161 430	-1 772	15 861	1 583	173 936	-15 268	9 125	666	167 127
TOTAL GENERAL	184 310	-961	26 385	3 935	205 799	-1 403	14 268	1 315	217 348

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles provient essentiellement de l'activation des frais de développement d'un logiciel de gestion intégrée mis en service le 1^{er} janvier 2009. Cette immobilisation est amortie sur 10 ans.

VENTILATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES

RUBRIQUES	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions créations	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/08	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/09
Titres de participation	158 627	-1 772	9 004	1 309	164 550	-15 273	7 524		156 801
Creances rattachées	38		0		38				38
Action Propres	0		6 308		6 308		1 060		7 368
Depôts de garantie	1 549		461	191	1 819	4	501	427	1 899
Prêts	1 216		87	83	1 220		40	240	1 021
TOTAL GENERAL	161 430	-1 772	15 861	1 583	173 936	-15 268	9 125	666	167 127

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

RUBRIQUES	31/12/07	Mouvements			31/12/08	Mouvements			31/12/09
		liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises		liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
Immobilisations Incorporelles	3 186	89	792	5	4 062	69	1 196	0	5 328
Immobilisations corporelles	3 490	2		53	4 843	252	1 492	288	6 299
TOTAL GENERAL	6 676	92	2 196	58	8 906	322	2 689	288	11 627

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	31/12/07	Mouvements			31/12/08	Mouvements			31/12/09
		liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (2)		liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (2)	
Provisions pour prud'hommes	865		154	230	789	166	601	456	1 100
Provisions pour litiges (1)	1 000				1 000				1 000
Provisions pour risques divers	776		360	470	665	239	1 670	670	1 904
Provisions pour charges	54		6	54	6	31	14	5	47
Provisions IFC	1 162		394		1 556	389	408		2 353
PROV. POUR RISQUES ET	3 857	0	914	754	4 017	825	2 693	1 132	6 403

(1) Les réclamations formulées à l'encontre d'ALTEN, relatives à des opérations de croissance externe ont donné lieu à la constatation d'une provision de 1M€ qui ne couvre qu'une partie des réclamations.

(2) Dont provisions reprises non utilisées : 798 K€ en 2009, 165 K€ en 2008

RUBRIQUES	31/12/07	Mouvements			31/12/08	Mouvements			31/12/09
		liés aux opérations de fusion (1)	Augmentations Dotations (2)	Diminutions Reprises		liés aux opérations de fusion (3)	Augmentations Dotations (4)	Diminutions Reprises (5)	
Provisions sur immobilisations	0	84	84		168	38	0		206
Provisions sur immobilisations	1 608	-1 023	15 381	0	15 966	1	1 498	779	16 687
Provisions sur comptes client	3 171	15	0	107	3 079	1 612	799	0	5 489
Autres dépréciations	296	-102	236	104	326	4	3 021	246	3 105
PROVISIONS POUR DEPRE	5 076	-1 026	15 701	211	19 539	1 655	5 318	1 025	25 487
TOTAL PROVISIONS	8 933	-1 026	16 615	966	23 556	2 480	8 011	2 157	31 890

(1) 2008 : Dont reprise de provision financières titres SAGEIS pour 1 023 K€

(2) 2008 : Dont provisions sur titres de participation Groupe Idestyle pour 9 921 K€ et CISIA pour 4 662 K€
Dont provision sur actions propres pour 742 K€

(3) 2009 : Provision pour créances clients GIST

(4) 2009 : Dont provision sur titres B2I pour 1 483 K€

Dont provision sur compte courant Groupe Idestyle pour 3 012 K€

(5) 2009 : Dont actions propres pour 591 K€

Dont	Dotations	Reprises	Autres
Exploitation	3 478	1 146	0
Financières	4 533	786	225
Exceptionnel	0	0	0
Total	8 011	1 932	225

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (En milliers d'Euros)						
ETAT DES CREANCES	Montants bruts			A 1 an au plus	A plus d'1 an	
	2007	2008	2009			
De l'actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	38	38	38	0	38	
Prêts	33	33	33	33		
Autres immobilisations financières (2)	2 732	9 315	10 255	0	10 255	
	2 803	9 386	10 326	33	10 293	
De l'actif circulant						
Autres créances clients (4)	145 552	172 287	151 187	143 625	7 562	
Personnel et comptes rattachés	87	66	121	121		
Impôts sur les bénéfices		0	11 250	11 250		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 943	6 201	3 935	3 935		
Autres créances divers	0	0	15	15		
Groupes et associés (1)	3 136	2 374	38 775	38 775		
Débiteurs divers	418	1 833	1 077	1 032	44	
	154 136	182 761	206 361	198 754	7 607	
Charges constatées d'avance	3 777	4 640	1 732	1 732		
TOTAL GENERAL	160 715	196 787	218 418	200 518	17 900	
ETAT DES DETTES	Montants bruts			A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	2007	2008	2009			
Emp. Aup. des étb de crédit à 1 an max.						
Concours bancaires	13 906	37 089	45 807	45 802	5	
Emprunts et dettes financières divers	12	12	127	127		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 860	44 575	28 951	28 951		
Personnel, Dettes Sociales	36 267	40 819	45 584	45 584		
Dettes Fiscales	35 199	38 482	31 540	31 540		
Dettes sur immo et comptes rattachés (3)	865	0	1 256	770	486	
Groupes et associés (5)	36 817	22 321	1 126	1 126		
Autres dettes	2 705	7 743	11 386	10 544	596	247
Produits constatés d'avance	4 678	2 904	955	955		
TOTAL GENERAL	162 309	193 945	166 732	165 398	1 087	247

(1) 2009 - Les comptes courants net se composent de 89 499 K€ de comptes courants débiteurs et de 50 724 K€ de comptes courants créditeurs

(2) 2009 - dont 7 368 K€ correspondent aux actions propres

(3) 2009 - dont 400 K€ concernent des provisions liées à des contentieux

(4) 2009 - dont 1 650 K€ de créances représentées par des effets de commerce

(5) 2009 - comptes courants d'intégration fiscale

CHARGES A PAYER

(En milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 994	11 089	7 965
Dettes fiscales et sociales	37 176	34 050	29 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	865
Disponibilités, charges à payer	128	216	176
Autres dettes	8 714	5 540	1 310
Total	55 012	50 896	40 020

PRODUITS A RECEVOIR

	2009	2008	2007
Créances clients et comptes rattachés	24 220	26 137	31 059
Créances sur Etat	1 312	1 656	1 238
Autres creances	27	76	69
Total	25 559	27 793	32 297

Dates	Variation des Capitaux Propres (en milliers d'euros)						Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Autres Réserves et R.A.N	Résultat (Pdg)	
Au 31 Décembre 2007	31 460 390	31 977	12 036	3 140	87 470	30 254	104 628
Affectation résultat 2007				58	30 196	-30 254	0
Augmentation de capital	265 345	270	2 030				2 299
Résultat 31 Décembre 2008						2 546	2 546
Au 31 Décembre 2008	31 725 735	32 246	14 065	3 198	117 666	2 546	169 721
Affectation résultat 2008				27	2 519	-2 546	0
Autre variation				225			225
Augmentation de capital	46 186	47	951				998
Résultat 31 Décembre 2009						46 579	46 579
Au 31 Décembre 2009	31 771 921	32 293	15 017	3 449	120 185	46 579	217 523

Le nombre d'actions émises correspond en 2008, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (265 345 actions).

Le nombre d'actions émises correspond en 2009, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (46 186 actions).

La valeur nominale induite est de 1,016 euros.

Informations sur le Capital

L'Assemblée Générale Mixte du 07 Janvier 1999 a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 8% du capital. Cette faculté a été portée dans la limite de 14% lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2003 et renouvelée lors des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2006 et 23 juin 2009. A cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

- au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 199 618 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,63 % du capital.
- au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 296 309 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,93 % du capital.
- au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 1 004 755 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 3,16 % du capital

- au titre de la délégation du 23 juin 2009, 574 330 options ont été attribuées et donnent droit à 561 625 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 1,76 % du capital

Au total, 2 062 307 options attribuées sont encore exerçables, soit 6.49 % du capital.

NB : Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction, dont 574 040 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 1.72% du capital.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.L 225-180 du Code de commerce. A cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration pour attribuer ces BSA, pendant un délai de 18 mois et en fixer les modalités pratiques.

Au titre de la délégation du 23 juin 2009, 487 000 BSA ont été attribués à 7 bénéficiaires, 1 BSA donnant droit à 1 action (la souscription de la totalité des BSA représentant 1,53 % du capital). Les modalités de ces BSA sont les suivantes :

- Prix de souscription du BSA : 1,19 €
- Prix d'exercice du BSA : 15,85 €
- Période d'exercice : du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017
- Les BSA ne sont pas admis sur un marché réglementé et ne sont pas cessibles.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Au titre de l'exercice, l'un des deux bénéficiaires a renoncé à la totalité des options attribuées, soit 52 800 options. Ainsi, au 31/12/2009, le nombre d'options attribuées non acquises est de 15 400.

PLAN	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Date d'attribution définitive	11/04/2010
Date de première levée possible	11/04/2012
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2012
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2008	105 600
Charge annuelle 2008	972 k€
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2009	105 600
Nombre d'actions acquises au 01 janvier 2009	48 400
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2009	-24 200
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2009	13 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2009	37 400
Charge annuelle 2009	-221 K€

Cette charge est appréhendée dans les charges de personnel

Charges annuelle 2009 : montant négatif de 221 K€

Charges annuelle 2008 : 972 K€

Informations sur les bases et taux d'imposition (En K€)

1. Impôt sur les bénéfices.

	12-2009	12-2008	12-2007
Résultat Net	46 579	2 546	30 254
Charge d'impôt constatée	-2 917	7 120	9 490
Résultat avant impôt	43 662	9 666	39 744
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Charge théorique d'impôt	14 554	3 222	13 248
Contribution sociale 3,3%	-62	366	377
Différences temporaires et permanentes (1)	-17 409	3 532	-4 134
Impôt effectivement constaté	-2 917	7 120	9 490

(1) - 2009 : différences permanentes : boni Tup GIST -11 283 K€, dividendes -4 333 K€
 produits d'économie d'impôts résultant de l'intégration fiscale : - 4 986 K€
 dépréciations titres : 436 K€
 autres impôts et crédits d'impôts : 2 181 K€
 divers : 576 K€

2. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel (en K euros)

	2009	2008	2007
Résultat Courant	384	7 158	9 498
Résultat Exceptionnel	-3 301	-37	-8
Impôt Total	-2 917	7 120	9 490

NOTES SUR LE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Alten SA a réalisé un chiffre d'affaires de 339 M euros en 2009, en diminution de 9.2 % par rapport à l'an passé (373 M euros).
98.2% du Chiffre d'affaires d'Alten SA est réalisé en France et 1.8 % en Europe, dans le cadre de missions réalisées pour le compte de clients français.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en M€)

	2009	2008	2007
France	332.9	368.5	286.8
Hors France	6.1	5.0	5.1
Total	339.0	373.5	291.9

TRANSFERT DE CHARGES

Le solde du compte Transfert de Charges est de 2.26 M€. Il est composé, essentiellement, de régularisations sur coûts de formation et sur charges de personnel.

RESULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)

Le résultat financier s'élève à 43.26 M euros contre -17.28 M euros en 2008 et 1.03 M euros en 2007

Ce résultat est constitué de :	2009	2008	2007
- Dividendes et produits des filiales :	13.00	0.00	3.02
- Dépréciation nettes d'immobilisations financières :	-3.75	-15.49	-0.26
- Boni de fusion	33.85	0.00	0.00
- Autre résultat financier :	0.15	-1.79	-1.73
Total	43.26	-17.28	1.03

RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En millions d'euros)

	2009	2008	2007
Indemnités de licenciement	0.00	0.00	0.00
Plus et Moins values sur éléments d'actif cédés	-0.26	-0.11	13.41
Divers (1)	-9.62	-0.09	-0.11
Total	-9.88	-0.20	13.30

(1) Le montant correspond essentiellement aux coûts du Plan de Sauvegarde de l'Emploi d'Idestyle Technologies supportés par ALTEN

ENTREPRISES LIEES

(En millions d'euros)

<u>Bilan</u>	2009	2008	2007
Créances sur immobilisations	0.99	1.19	1.18
Clients groupe	18.74	16.80	16.53
Fournisseurs groupe	19.39	35.32	24.97
Autres créances groupe (1)	89.50	55.87	16.90
Autres dettes groupe	50.72	78.20	53.74
<u>Compte de résultat</u>	2009	2008	2007
Produits Exploitation groupe	40.09	42.03	32.27
Charges Exploitation groupe	54.23	86.05	54.84
Produits Financiers groupe	1.36	1.73	0.52
Charges Financières groupe	0.70	2.77	1.72
Produits exceptionnels groupe	0.00	0	14.98

(1) ALTEN a réalisé une avance de trésorerie à son actionnaire de référence (SGTI). Cette avance, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 2%, est remboursable au plus tard le 30 juin 2010. Elle s'élève à 7.4 M€ au 31/12/2009

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs.

Effectif moyen par catégorie :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	3 449	3 438	2 909
Non cadres	405	288	175
Total	3 854	3 726	3 084

Le nombre de Droits Individuels de Formation représente 206 788 heures pour l'exercice 2009

Rémunération des mandataires sociaux.

Le conseil d'administration comprend trois administrateurs, dont le Président fondateur.

Au cours de l'année 2009, le montant des rémunérations des mandataires sociaux s'est élevé à 627 K Euros (dont 300 k€ relatifs aux jetons de présence) contre 257 K Euros en 2008, et 273,60 K Euros en 2007

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

Il est également rappelé que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a décidé l'attribution de 487 000 Bons de Souscription d'Actions (BSA). Parmi la liste de bénéficiaires figuraient les mandataires sociaux à hauteur de 225 000 BSA.

Intégration fiscale.

La société Alten SA est la société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Le montant de l'impôt dû au titre du groupe fiscal est de 2 332 K€ . L'économie d'impôt dont bénéficie ALTEN SA est de 4 943 K€
Le montant de l'impôt concernant Alten SA seule est de - 155 K€.

Engagements financiers

en K€

Engagements donnés ou réciproques	2009	2008	2007
Avals et cautions donnés	514	638	824
Avals et cautions reçus	3413	3867	3448

Actions Propres

1. Au titre du contrat de liquidité

Dans le cadre du Programme de rachat d'actions adopté par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2008 et 23 juin 2009, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice à des opérations d'achat et de vente d'actions réalisées au titre de son contrat de liquidité.

Détentions à l'ouverture	554
Achats d'actions	171 633
Ventes d'actions	172 542
Détention à la clôture	645

2. Au titre d'actions destinées à être attribuées au personnel :

Aucune acquisition d'action propre n'a été effectuée par Alten SA au titre de l'exercice 2009.

Acquisition d'actions propres 2008 :

Date exécution	Date valeur	Quantité	Cours
11/01/2008	16/01/2008	20 668	21,06
14/01/2008	17/01/2008	15 886	21,65
15/01/2008	18/01/2008	408	21,98
17/01/2008	22/01/2008	21 939	20,48
18/01/2008	23/01/2008	22 937	19,77
21/01/2008	24/01/2008	23 681	18,09
22/01/2008	25/01/2008	81	17,91
09/01/2008	14/01/2008	17 435	21,01
10/01/2008	15/01/2008	20 603	21,36
22/01/2008	25/01/2008	6 362	17,91
13/03/2008	18/03/2008	25 000	18,40
13/03/2008	18/03/2008	22 155	18,43
14/03/2008	19/03/2008	21 183	18,47
17/03/2008	20/03/2008	22 808	18,09
18/03/2008	25/03/2008	24 624	17,94
19/03/2008	26/03/2008	4 230	17,82
08/10/2008	13/10/2008	3 332	18,45
23/10/2008	29/10/2008	11 398	18,92
24/10/2008	29/10/2008	150 511	18,00
22/12/2008	29/12/2008	15 000	14,14
Total actions		450 241	

Soit au total de 450 241 titres achetés pour un montant total de 8 429 K€.

Les titres ainsi auto détenus sont constatés dans les immobilisations financières pour un montant de 7 368 K€, et pour un montant de 1 060 K€ dans les valeurs mobilières de placement pour les titres définitivement acquis dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions.

3. Récapitulatif des mouvements de l'année :

	2009
Détentions à l'ouverture	450 795
Achats d'actions	171 633
Ventes d'actions	171 542
Détention à la clôture	450 886

Tableau des filiales et participations :

ALTEN SA										
Clôture au : 31/12/2009										
	Capital	Capitaux Propres autres que capita	QP du capital dét	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances la société et non	Montant des caut donnés par la soc	CA HT du dernier	Résultats du derr	Dividendes versé société au cours
				Brute	Nette					
1 - Filiales détenues directement à + de 50 %. (en milliers d'euros)										
Alten SIR	20 003	40 166	100,00	26 221	26 221			113 922	5 875	
Abilog	16	-4	99,80	68	0			0	-1	
Alten Sud-Ouest	15 061	16 271	100,00	15 939	15 939			66 066	5 029	3 000
Mi-Gso	1000	13 919	100,00	11941	11941			32 485	1221	6 000
Alten Cash Management	150	3	100,00	393	393	39 997		0	3	
Alten Europe	57 120	19 877	100,00	58 072	58 072	21989		0	4 088	
Pegase SI	100	293	76,00	476	476			4 925	35	
Cisia Ingenierie	8 072	-6 611	99,99	11550	6 888	964		10 981	-358	
Groupe Idestyle	150	-1324	100,00	9 921	0	3 012		176	-88	
Avenir Conseil Formation	50	1693	99,96	1019	1019	6 617		10 636	984	
Anotech Energy France	100	948	100,00	103	103	1848		25 572	586	
Alten Aerospace	37	3 713	100,00	37	37			19 506	2 015	4 000
HPTI	40	3 228	100,00	40	40	3 383		0	3 460	
Dixid	38	-36	100,00	342	342	1098		1897	-157	
Winwise	773	581	100,00	7 500	7 500	6		8 884	-983	
Aten Si Techno romania	1	-397	100,00	0	0	481		1448	-203	
B2I	1200	4 019	100,00	5 175	3 692			12 486	-1045	
HUMELEC LTD			100,00	1	0					
Total titres				148 800	132 663					
2 Renseignements globaux sur les autres titres										
Xange				3 751	3 751					
Ausy				3 596	3 596					
Smart Trade				634	233					
Extia				8	8					
S & H				1	1					
Axen				9	9					
Axen SARL				1	1	289				
Alten Benelux				4	4	61				
Total autres titres				8 001	7 603					

X – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A. PRESENTATION

Les deux Commissaires aux comptes titulaires, ainsi que leurs suppléants sont présentés en pages 59 et 60 du présent Rapport Annuel.

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALTEN

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alten et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 27 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Dauge et Associés

Laurent Bouby
Associé

Christian Laplane
Associé

C. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Administrateur concerné : Monsieur Simon Azoulay.

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et certaines de ses filiales a été étendue le 13 octobre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 aux sociétés Winwise et DIXID.

Par cette convention, la société Alten devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser Alten de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une filiale, celui-ci est également transféré à Alten SA, sans toutefois que la filiale puisse prétendre au remboursement de l'économie d'impôt ainsi obtenue.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total pour Alten SA de 430 K€, lié aux déficits générés par les sociétés suivantes :

- Dixid	123 K€
- Winwise	307 K€

• CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

Actionnaire concerné : Société Générale pour la Technologies de l'Ingénierie (SGTI)

Administrateur concerné : Monsieur Simon Azoulay

Par convention du 1^{er} juillet 2009, autorisée par votre Conseil d'administration du 30 juin 2009, la société Alten a consenti une avance de trésorerie d'un montant maximum de 8 000 000 € à la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI). Cette avance est rémunérée au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2%.

Initialement consentie jusqu'au 24 décembre 2009, l'échéance de cette convention a été reportée jusqu'au 30 juin 2010, par autorisation du Conseil d'administration du 14 décembre 2009.

Le montant de la créance au 31 décembre 2009 est de 7 414 000 € et les produits d'intérêts comptabilisés se sont élevés à 56 354 €.

- **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Actionnaire concerné : Société Générale pour la Technologies de l'Ingénierie (SGTI)
Administrateur et actionnaire concerné : Monsieur Simon Azoulay
Par convention autorisée par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2009, la société SGTI consent à Alten des prestations de services de conseil dans les domaines de l'analyse de marchés, de recherches de partenariat et d'opportunités de croissance.
Le montant facturé par SGTI, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à la somme de 480 000 € HT.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **CONVENTION DE PRET AVEC LA SOCIETE ALTEN GMBH**

Le prêt accordé par la société Alten à sa filiale allemande Alten GMBH s'élevait à 1.100 K€ au début de cet exercice et a été ramené à 948 K€ à la suite d'un remboursement effectué sur l'exercice 2009.

La rémunération du prêt est fixée au taux EURIBOR 12 mois + 3 %. Les intérêts exigibles au 31 décembre 2009 se sont élevés à 45,3 K€.

- **CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE**

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et les sociétés Alten SIR, MI-GSO, Alten Sud Ouest, Alten Cash Management, Alten Europe, Alten Aerospace, Abilog, Anotech Energy France, Idestyle Technologies, Groupe Idestyle, ECAM, Cisia Ingenierie, Cisia Cetop, Avenir Conseil Formation et HPTI a poursuivi ses effets au cours de cet exercice. Cette convention a généré sur cet exercice un produit total de 5 727 K€, lié aux déficits générés par les sociétés suivantes :

- Alten Europe, pour un montant de 59 K€,
- HPTI, pour un montant de 46 K€,
- Groupe Idestyle, pour un montant de 216 K€,
- Idestyle Technologies, pour un montant de 5 172 K€,
- Cisia Ingenierie, pour un montant de 234 K€.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par simple omission.

- **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Actionnaire concerné : Société Générale pour la Technologies de l'Ingénierie (SGTI)

Administrateur et actionnaire concerné : Monsieur Simon Azoulay.

Par convention signée le 3 juillet 2009, la société Alten assure à la société SGTI une prestation de service administratif.

Le montant de la prestation facturé à SGTI au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à la somme de 15 000 € HT.

Fait à Paris, le 4 mai 2010

Les Commissaires aux comptes,

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

Cabinet Dauge et Associés

Laurent Bouby
Associé

Christian Laplane
Associé

D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alten, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Principes comptables » des états financiers relatifs aux nouvelles normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2009.

Justification des appréciations

C'est dans un contexte de marché incertain, en raison des conditions économiques qui prévalait déjà à la clôture des comptes de l'exercice précédent que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note H « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » et de la note E « Ecarts d'acquisition » des états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilités, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie (UGT), à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies par UGT et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 4 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Dauge et Associés

Laurent Bouby
Associé

Christian Laplane
Associé

E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alten, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

C'est dans un contexte de marché incertain, en raison des conditions économiques qui prévalait déjà à la clôture des comptes de l'exercice précédent que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les titres de participation sont évalués à la clôture par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée selon les modalités décrites dans la note C « Titres de participation » figurant sous la rubrique « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'à la date du présent rapport le projet de texte des résolutions du Conseil d'Administration n'a pas encore été arrêté par ce dernier.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 4 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés

Christian Laplane
Associé

**F. MONTANT DES HONORAIRES VERSES A CHACUN DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

Ces informations figurent en page 189 du présent Rapport Annuel.

XI – LES SALARIES

A. EFFECTIFS FIN DE PERIODE GROUPE ALTEN

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	30/04/2010
Consultants (1)	9 200	11 000	9 900	10 000
Fonctionnels (2)	1 280	1 550	1 400	1 450
Total	10 480	12 550	11 300	11 450

- (1) Effectif salarié réalisant des projets techniques chez les clients, dont les prestations sont facturées,
(2) Effectif fonctionnel interne ne donnant pas lieu à facturation

B. 35 HEURES

Fin décembre 1999, Alten et ses filiales françaises, représentant alors plus de 90 % de l'activité et des effectifs, ont mis en place un accord d'entreprise.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aux 35 heures.

C. BILAN SOCIAL D'ALTEN S.A.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2323-68 du Code du Travail, Alten S.A. émet chaque année un bilan social qui fait l'objet systématiquement l'objet d'une présentation au Comité d'Entreprise.

D. REGLEMENT INTERIEUR

La société Alten dispose d'un règlement intérieur, qui régit les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité, de conditions de travail, d'horaires, de discipline, de prévention...

E. MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

1) PLAN D'INTERESSEMENT ET ACCORDS DE PARTICIPATION

Alten n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

En ce qui concerne la participation des salariés, les sociétés du Groupe employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices, ont mis en place des accords de participation conformément aux dispositions légales.

<u>Sociétés</u>	<u>Date de conclusion des accords</u>
Alten S.A.	27/05/92
Alten SIR	12/02/09
Alten Sud Ouest (ex. Anotech)	15/12/01
Anotech Energy (<50)	06/12/07
MI-GSO	15/11/06
Avenir Conseil Formation	20/01/09

Par ailleurs, toutes les sociétés bénéficient du FCP Multipar Sécurité et Multipar Solidaire Dynamique.

Les accords de participation des sociétés du Groupe sont conclus selon les mêmes modalités et permettent au salarié de choisir le support qui lui convient parmi les fonds suivants :

- FCP Alten
- FCP Epargne Entreprise Prudence
- FCPE Epargne Entreprise Equilibre
- FCP Multipar Solidaire Dynamique.

Ces fonds ont tous fait l'objet d'un agrément de l'AMF.

Conformément à la loi sur les revenus du travail du 3 décembre 2008 et ses décrets n° 2009-350 et 2009-351 du 30 mars 2009, un avenant aux accords de participation a été conclu dans les sociétés pouvant prétendre à la participation au titre de l'année 2009, afin de définir les modalités d'information du choix donné aux salariés de demander soit le versement immédiat de leur quote-part de participation soit son investissement sur les FCPE.

Par ailleurs, certaines sociétés acquises possédaient déjà leur propre accord de participation, à savoir :

<u>Sociétés</u>	<u>Date de conclusion des accords</u>
ECAM	14/12/02
Cisia Ingenierie	14/12/09
B2i	22/05/04
Winwise	27/03/09

La société Winwise, acquise en juillet 2008, bénéficie d'un ancien accord PEE toujours en vigueur. En outre, un accord de participation a été signé en date du 27 mars 2009.

2) SOMMES AFFECTÉES AU PERSONNEL, AU TITRE DE LA PARTICIPATION, POUR CHACUNE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Alten S.A.	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Participation en €	2 377 700	2 269 486	2 695 411	2 587 163	0

F. TAUX D'ACTIVITE D'ALTEN

Le taux d'occupation des consultants, calculé mensuellement est défini comme le ratio entre le nombre de jours facturés et le nombre de jours facturables (hors CP/RTT...).

Ce taux était de 90,5 % en 2009, de 93,8% en 2008 et de 94,7 % en 2007.

XII - ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le secteur de l'ICT reste atomisé, malgré la crise et la réduction du nombre de fournisseurs référencés.

Le groupe Alten poursuivra sa politique de développement dans un contexte concurrentiel difficile, de pressions tarifaires continues et de complexification de l'offre.

B. PERSPECTIVES D'AVENIR

Même si l'année 2010 renoue avec une certaine dynamique de croissance, la visibilité reste incertaine et l'activité fragile.

Alten confirme sa volonté de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée, en France et à l'international, pour accélérer son développement.

XIII – TABLEAU DE CONCORDANCE

INFORMATIONS	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personnes responsables des informations	I A	59
1.2. Attestation du responsable du document de référence	I A	59
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	I B	59
2.2. Changements	Néant	Néant
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
3.1 Informations financières historiques	VIII, IX	144,191
3.2 Informations financières intermédiaires	Néant	Néant
4. FACTEURS DE RISQUE	V4	84,85,86
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la société		
5.1.1. Raison sociale	IIA4	61
5.1.2. Enregistrement au R.C.S	IIA5	61
5.1.3. Date de création et durée	IIA3	61
5.1.4. Siège social - forme juridique - législation applicable	IIA1, IIA2	61
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société	IIIA, VA10, VA11	72,87,88
5.2. Principaux investissements		
5.2.1 Réalisés	VA3	84
5.2.2 En cours	VA3.2	84
5.2.3 Programmés	VA3.3	84
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités		
6.1.1 Opérations et principales activités	IIIA, IIIB, IIID, VA1	72,74,75,81
6.1.2 Nouveaux produits	Néant	Néant
6.2. Principaux marchés	IIIE1	75, 76, 77
6.3. Événements exceptionnels	VA8	86, 87
6.4. Degré de dépendance	VA4.7	86
6.5. Position concurrentielle	IIIE1.3, IIIE1.4	76,77

INFORMATIONS	§	Pages
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du groupe	Néant	Néant
7.2. Liste des filiales importantes	IIID, VB12, VIII5, IX	75,88,162,163,213
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	VIII I1, VIII II3, VIII III2, IX, IXa, IXm	144,154,166,191, 196, 200
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	V Annexe 1	116
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
9.1. Situation financière	VA, VB2,VIII, IX	82,83,90,144,191
9.2. Résultat d'exploitation	VA2, IX, VIII2	83,193,145
9.2.1. Facteurs importants	VA2	82
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Néant	Néant
9.2.3. Influences extérieures	Néant	Néant
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Capitaux de l'émetteur	VIII I5, VIII III 17	148,174
10.2. Flux de trésorerie	VIII4, VIII III 23	183, 146
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	III E3.2, VA4	78,84
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	Néant	Néant
10.5. Sources de financement attendues	VA4	84
11. R&D, BREVETS ET LICENCES	VA3	84
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Principales tendances	IVA13, XIIA, XII B	89,226
12.2. Éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	Néant	Néant
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES		
13.1. Principales hypothèses	Néant	Néant
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	Néant	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	VI11.1.1, IVA, IVB	123,78,79
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	IVC	79
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1. Rémunérations versées	IVD, V10	79,100

INFORMATIONS	§	Pages
15.2. Provisions pour retraites ou autres	Néant	Néant
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Durée des mandats	II6.10, VI11.1.2	63,123,124
16.2. Contrats de service	Néant	Néant
16.3. Comités	IVB	79
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	VI1	121,122
17. SALARIES		
17.1. Répartition des effectifs	-, V, VIII IV 2	57,113,186
17.2. Participations et stock options	XIE, VB11	224,225,105
17.3. Accord de participation au capital	V9, XI E	115,224
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Répartition du capital	IIC2, VB32	70,91
18.2. Droits de vote différents	IIA6.6, VB5	62,63,94
18.3. Contrôle de l'émetteur	IIC2, IIC4	70
18.4. Accords d'actionnaires	IIC8	71
19. OPERATION AVEC DES APPARENTES	VIII4	184,185
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	VIII, IX	144,191
20.2. Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3. États financiers	VIII, IX	144, 191
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	XD, XE	219,221
20.4.1. Déclarations	Page de garde	Page de garde
20.4.2. Autres informations vérifiées	Néant	Néant
20.4.3. Autres informations non vérifiées	Néant	Néant
20.5. Dates des dernières informations financières	Néant	Néant
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Néant	Néant
20.7. Politique de distribution de dividendes	IIC11	72
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	VA4.4, VA4.5	85
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	IIB1	65
21.1.1. Capital souscrit et autorisé	IIB1	65
21.1.2. Actions non représentatives du capital	Néant	Néant
21.1.3. Autodétention et autocontrôle	VB33	92

INFORMATIONS	§	Pages
21.1.4. Valeurs mobilières	VA4.2	85
21.1.5. Conditions d'acquisition	Néant	Néant
21.1.6. Options ou accords	Néant	Néant
21.1.7. Historique du capital	IIB2	66
21.2. Acte constitutif et statuts	IIA3, IIA6	61 à 65
21.2.1. Objet social	IIA4	61
21.2.2. Règlement des organes de gestion et de contrôle	VI 11	122,123
21.2.3. Droits et privilèges des actions	IIA6.6, VB5	62,63,94
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	Néant	Néant
21.2.5. Assemblées générales	IIA6.4	62
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	Néant	Néant
21.2.7. Seuils de participation	IIA6.7, IIC2, VB32	63,70,91
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	Néant	Néant
22. CONTRATS IMPORTANTS	IIIE2, IIIE3	77,78
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS		
23.1. Déclaration d'expert	Néant	Néant
23.2. Autres déclarations	Néant	Néant
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	IIA7	65
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	VIII5, IX	162,163,213



40, avenue André Morizet
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

www.alten.fr